



TUNISIE

Juillet 2017

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION DE L'ACCÈS — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA TUNISIE

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre du Mécanisme Elargi de Credit, de la demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation et de modification de l'accès, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'Administration le 12 juin 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 18 avril 2017 avec les autorités tunisiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, le rapport des services du FMI a été achevé le 30 mai 2017.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Tunisie.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'Intention adressée par les autorités tunisiennes au FMI*

Mémoire de Politiques Economiques et Financières des autorités tunisiennes*

Protocole d'Accord Technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse No.17/217
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
13 juin 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord conclu avec la Tunisie au titre du Mécanisme Élargi De Crédit (MEDC)

- Les réformes engagées par le gouvernement avec l'appui du MEDC visent à réduire le déficit budgétaire pour stabiliser la dette publique en dessous de 70 % du PIB à l'horizon 2020 tout en augmentant les dépenses d'investissement et les dépenses sociales.
- Resserrement de la politique monétaire et un assouplissement plus accru du taux de change contribueront à contenir l'inflation, améliorer la compétitivité et préserver les réserves internationales.
- Pour parvenir à un rééquilibrage budgétaire propice à la croissance et soucieux de la dimension sociale, il sera essentiel de mettre en œuvre les mesures fiscales prévues pour 2018 et la nouvelle Direction des Grandes Entreprises, deux initiatives qui auront pour effet de renforcer l'équité fiscale.

Le 12 juin 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue du programme économique de la Tunisie appuyé par un accord au titre du Mécanisme Élargi De Crédit (MEDC). L'achèvement de la revue permet aux autorités de tirer l'équivalent de 227.2917 millions de DTS (soit environ 314.4 millions de dollars), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 454.5837 millions de DTS (soit environ 628.8 millions de dollars).

L'accord de quatre ans au titre du MEDC d'un montant de 2.045625 milliards de DTS (soit environ 2.83milliards de dollars et 375 % de la quote-part de la Tunisie) a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 mai 2016 (voir [communiqué de presse No. 16/238](#)). Les réformes engagées par le gouvernement avec l'appui du MEDC visent à réduire le déficit budgétaire pour stabiliser la dette publique en dessous de 70 % du PIB à l'horizon 2020 tout en augmentant les dépenses d'investissement et les dépenses sociales, et à assouplir davantage le taux de change tout en maintenant l'inflation en dessous de 4 %. Ce programme vise également à assurer la viabilité des retraites et à mieux protéger les ménages vulnérables, tout en accélérant les réformes destinées à améliorer la gouvernance et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé. En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations des autorités à

l'égard de la non-observation de critères de réalisation sur les réserves internationales nettes, les avoirs intérieurs nets et le déficit budgétaire primaire. Le Conseil d'administration a également approuvé la demande des autorités pour rééchelonner l'accès aux ressources en six versements semestriels.

A l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la Tunisie, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général Adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités tunisiennes demeurent fermement résolues à préserver la stabilité macroéconomique et à assurer un relèvement durable de l'emploi et du niveau de vie pour la population du pays. Les autorités vont redoubler d'efforts pour relever les défis d'un ralentissement de la croissance et des retards dans la mise en œuvre des politiques. Leurs plans budgétaires permettront de parvenir à une réduction progressive de la dette et d'assurer une augmentation des dépenses d'investissement et des dépenses sociales. Le resserrement continu de la politique monétaire et l'assouplissement accru du taux de change contribueront à maîtriser l'inflation, à accroître la compétitivité et à préserver les réserves internationales. Les réformes visant à restructurer les banques publiques, renforcer la gouvernance et améliorer le climat des affaires permettront de consolider les bases d'une croissance inclusive et d'une forte création d'emplois.

« Pour parvenir à un rééquilibrage budgétaire propice à la croissance et soucieux de la dimension sociale, il sera essentiel d'adopter et mettre en œuvre les mesures fiscales prévues pour 2018 et rendre la nouvelle Direction des Grandes Entreprises opérationnelle, deux initiatives qui auront pour effet d'accroître les recettes et de renforcer l'équité fiscale. Les autorités entendent appliquer de nouveau le mécanisme d'ajustement des prix des carburants pour éviter les subventions régressives, avancer rapidement dans la réforme de la fonction publique afin d'améliorer la qualité des services et de réduire la masse salariale, et mener de vastes réformes pour assurer la viabilité des retraites et établir un dispositif efficace de protection sociale pour les ménages vulnérables. Il est, en outre, possible d'améliorer la gestion des entreprises publiques.

« La Banque centrale de Tunisie (BCT) a récemment relevé son taux directeur afin de resserrer sa politique monétaire. D'autres augmentations pourraient être envisageables si les tensions inflationnistes persistaient. La mise en œuvre du mécanisme d'adjudications de devises sera de nature à améliorer le fonctionnement et la transparence du marché des changes.

« Les autorités ont enregistré d'importants progrès dans la restructuration des banques publiques. Les prochaines étapes prévues comprennent les modifications des dispositifs réglementaires et juridiques pour accompagner la réduction des créances improductives. Il importera en outre de mettre en œuvre d'autres mesures de supervision bancaire, comme par exemple le démarrage des activités du comité de résolution.

« Les autorités sont déterminées à renforcer la gouvernance et à améliorer le climat des affaires. La mise en place de la haute autorité de lutte contre la corruption, la création de nouvelles institutions comme par exemple le guichet unique prévu pour les investisseurs et la participation de la Tunisie au Pacte pour l’Afrique du G20 contribueront à la réalisation de ces objectifs. Le soutien continue des bailleurs de fonds restera crucial dans le cadre des efforts de reformes en Tunisie ».

Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015-18 1/

	2015	2016		2017		2018
	Prél.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
Production et revenu (pourcentage de variation)						
PIB réel	1,1	2,0	1,0	3,0	2,3	3,0
Déflateur du PIB	3,6	5,1	5,7	3,3	5,3	4,2
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	4,9	3,9	3,7	3,9	4,5	4,4
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	4,1	4,0	4,2	3,9	4,5	4,1
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	12,5	14,1	13,5	15,3	13,6	15,1
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	21,4	21,8	22,5	22,3	22,1	23,2
Administration centrale (pourcentage du PIB, sauf indication contraire) 1/						
Recettes totales (à l'exclusion des dons)	23,2	23,9	22,6	24,1	24,0	24,5
Dépenses totales et prêts nets	28,8	28,5	28,7	28,0	30,2	30,1
Masse salariale 2/	13,6	14,1	14,5	13,8	14,1	14,8
Dépenses sociales 3/	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,9
Solde global de l'administration centrale (dons compris)	-5,3	-4,4	-5,9	-3,5	-5,9	-5,4
Solde budgétaire structurel 4/	-4,6	-4,0	-5,6	-3,3	-6,1	-4,3
Dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	57,2	54,6	62,9	54,5	69,1	72,1
Dettes publiques en devises (pourcentage de la dette totale)	61,7	68,0	64,1	68,6	67,8	70,6
Dettes extérieures totales						
Dettes extérieures (en milliards de dollars)	27,0	29,3	27,0	30,7	29,0	30,6
Dettes extérieures (en pourcentage du PIB)	64,9	69,0	70,0	71,4	76,9	80,7
Ratio du service de la dette (pourcentage des exportations (biens et services non facteurs)	10,1	12,8	12,2	16,7	18,4	16,2
Monnaie et crédit (pourcentage de variation)						
Crédits à l'économie	6,2	7,1	9,7	7,3	7,2	7,4
Monnaie au sens large (M3 du système financier)	5,3	6,5	8,1	6,8	10,0	8,3
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4
Secteur extérieur (pourcentage de variation)						
Exportations de biens, f.à.b. (milliards de dollars)	-15,9	-2,6	-3,6	5,8	-1,5	0,4
Importations de biens, f.à.b. (milliards de dollars)	-18,4	-4,3	-3,8	3,9	-2,6	-0,6
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	-2,8	1,6	0,2	5,5	2,4	6,8
Importations de biens, f.à.b. (volume)	-2,5	3,5	2,3	2,1	4,5	4,8
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-11,7	-10,4	-11,4	-10,1	-11,3	-11,1
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-8,9	-7,7	-9,0	-7,0	-8,5	-8,1
Investissement direct étranger, net (pourcentage du PIB)	2,6	2,1	2,0	2,2	2,4	2,8
Termes de l'échange (- = détérioration)	3,3	3,7	2,3	-1,5	3,1	-0,9
Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	7,4	8,3	5,9	8,5	7,3	8,2
En mois d'importations de biens et services de l'année suivante, c.a.f.	4,1	4,6	3,4	4,5	4,3	4,6
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB à prix courants (millions DT)	84.656	91.658	90.376	97.495	97.397	104.603
PIB à prix courants (milliards de dollars)	43,2	44,0	42,1	44,4	39,9	39,3

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ À l'exclusion des comptes de sécurité sociale, entreprises publiques et administrations locales.

2/ La masse salariale de 2018 comprend un coût de 0,6 % du PIB au titre des indemnités de départ volontaire.

3/ Dépenses publiques en capital des principaux ministères et programmes et transferts sociaux.

4/ À l'exclusion des recettes et coûts ponctuels, et correction du cycle du PIB.



TUNISIE

30 mai 2017

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCÈS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Une économie fragile dans un environnement socio-politique complexe. La Tunisie a avancé dans sa transition politique, mais le mécontentement social demeure élevé. Après deux années de quasi-stagnation en 2015–16, la croissance repartira en 2017 pour atteindre 2,3 %, notamment grâce au tourisme et aux phosphates. L'investissement souffre encore des faiblesses structurelles, d'un taux de change surévalué et de la perte de confiance après les attentats de 2015. Des chocs exogènes et des dérapages des politiques publiques ont contribué à creuser le déficit courant, qui a atteint plus de 10 % du PIB durant le premier trimestre de 2017. Le dinar s'est déprécié de 23 % en termes effectifs nominaux depuis la fin 2015. Couplé à la hausse généralisée des prix, ceci a conduit la Banque centrale à relever son taux directeur de 75 points de base à 5 % au cours du dernier mois afin de contenir l'inflation en-dessous de 5 % en 2017.

Des mesures fortes pour corriger les dérapages contribueront à réaliser les objectifs généraux du programme mené dans le cadre du MEDC. La plupart des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2016 ont été manqués et tous les repères structurels à fin mars 2017 sont retardés. Depuis son entrée en fonctions en août 2016, le gouvernement d'unité nationale a rattrapé du terrain. Son programme, ambitieux mais réaliste, consiste (i) à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici à 2020 pour stabiliser la dette publique en dessous de 70 % du PIB (20 points de pourcentage au-dessus de la cible initiale, en raison d'un ralentissement de la croissance, de la dépréciation plus marquée du dinar et du creusement des déficits), tout en augmentant l'investissement et la dépense sociale; (ii) à accroître la flexibilité du taux de change tout en contenant l'inflation en-dessous de 4 % grâce à l'amélioration des canaux de transmission de la politique monétaire; (iii) à assurer la viabilité du système des pensions et à mieux protéger les plus vulnérables; et (iv) à accélérer les réformes de la gouvernance et favoriser une croissance créatrice d'emplois tirée par le secteur privé. La plupart des repères structurels retardés, notamment ceux qui ont trait à la législation du secteur privé, aux contrats de performance des banques publiques, à la stratégie pour la fonction publique et à la création d'une direction des grandes entreprises, sont maintenant atteints et les autres devraient l'être avant la fin 2017.

Au vu des progrès récents de l'exécution du programme et de la détermination des autorités à prendre des mesures correctives énergiques, les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue du programme appuyé par le MEDC et soutiennent la demande formulée par les autorités pour un rééchelonnement des décaissements et des dérogations pour le non-respect des critères quantitatifs de réalisation à fin décembre concernant les réserves internationales nettes, les avoirs intérieurs nets et le déficit budgétaire primaire.

Approuvé
par
Daniela Gressani
et Vitaliy
Kramarenko

Les échanges se sont tenus à Tunis du 27 octobre au 10 novembre 2016 et du 7 au 18 avril 2017. L'équipe de la mission se composait de Björn Rother (Chef de mission), Gomez Agou, Andrea Gamba, Maria Mendez (Département Moyen-Orient et Asie centrale), Amr Hosny (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et Franck Dupont (Département des marchés monétaires et de capitaux). Robert Blotevogel (Représentant résident), Adnen Lassoued (Économiste local) et Monia Saadaoui (Bureau de l'Administrateur) ont participé aux échanges. Les services du FMI ont rencontré le Chef du Gouvernement, le Gouverneur de la Banque centrale, le Ministre des Finances, le Ministre du Développement et de la coopération internationale, le Ministre de l'Énergie, le Ministre des Affaires sociales, les Ministres chargés des affaires économiques et sociales au sein de la Présidence du gouvernement ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et des représentants des travailleurs, du patronat, du secteur bancaire, de la communauté des bailleurs de fonds et du parlement.

Greg Auclair, Samira Kalla, Ravaka Prevost, et Geraldine Cruz ont prêté leur concours avec la plus grande compétence.

TABLE DES MATIÈRES

DÉSÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE	5
DES PERSPECTIVES FRAGILES	8
RÉFLEXIONS SUR LES POLITIQUES À SUIVRE	9
POLITIQUES DE STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE	9
A. Réduire les déficits budgétaires et améliorer la structure du budget	9
B. Préserver la stabilité monétaire avec un taux de change plus flexible	14
ASSURER UN NIVEAU ADÉQUAT DE PROTECTION SOCIALE	16
A. Rétablir la santé financière de la sécurité sociale	16
B. Mieux cibler l'assistance sociale vers les populations plus vulnérables	17
POLITIQUES POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET INCLUSIVE	17
A. Réformer la fonction publique	17
B. Mieux gérer les entreprises publiques	19
C. Réduire les sources de vulnérabilité du secteur financier	19
D. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires	20

MODALITÉS DU PROGRAMME	21
-------------------------------	-----------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
---	-----------

GRAPHIQUE

1. Évolution économique récente	6
---------------------------------	---

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–18	26
2. Balance des paiements, 2015–22	27
3. Besoins de financement extérieur, 2015–22	28
4. Opérations financières de l'administration centrale, 2015–18	29
5. Opérations financières de l'administration centrale, 2015–22	30
6. Situation monétaire, 2015–18	31
7. Situation de la banque centrale, 2015–18	32
8. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–16	33
9. Scénario de croissance illustratif à moyen terme, 2012–22	34
10. Calendrier des achats au titre du mécanisme élargi de crédit, 2016–20	35
11. Indicateurs de crédit du FMI, 2015–22	36

ANNEXES

I. Analyse de viabilité de la dette publique	37
II. Analyse de viabilité de la dette extérieure	45
III. Quel est le coût économique de l'instabilité en Tunisie ?	48
IV. Matrice d'évaluation du risque	49
V. La conférence sur l'investissement Tunisia 2020	50
VI. Comprendre les interventions de la BCT sur le marché	51
VII. Taux de change et balance commerciale	54

APPENDIX

I. Lettre d'Intention	55
Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières	58
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	78

DÉSÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

1. L'avancement des réformes a pâti d'un environnement socio-politique fragile. Le rythme des réformes s'est ralenti et des dérapages budgétaires sont apparus en 2016, avant l'arrivée d'un nouveau gouvernement d'unité nationale en août 2016. Bien que les autorités aient commencé avec une ambitieuse stratégie économique et un vaste soutien parlementaire (Pacte de Carthage), les limites de leur marge de manœuvre sont devenues patentées en décembre 2016, quand la décision de différer les hausses des salaires et d'augmenter la fiscalité des professions libérales s'est heurtée à une vive opposition (Annexe III). Grèves et manifestations se sont poursuivies et intensifiées jusqu'en 2017, notamment dans les régions de l'intérieur caractérisées par un chômage élevé. La sécurité reste menacée par les conflits régionaux du Moyen-Orient.

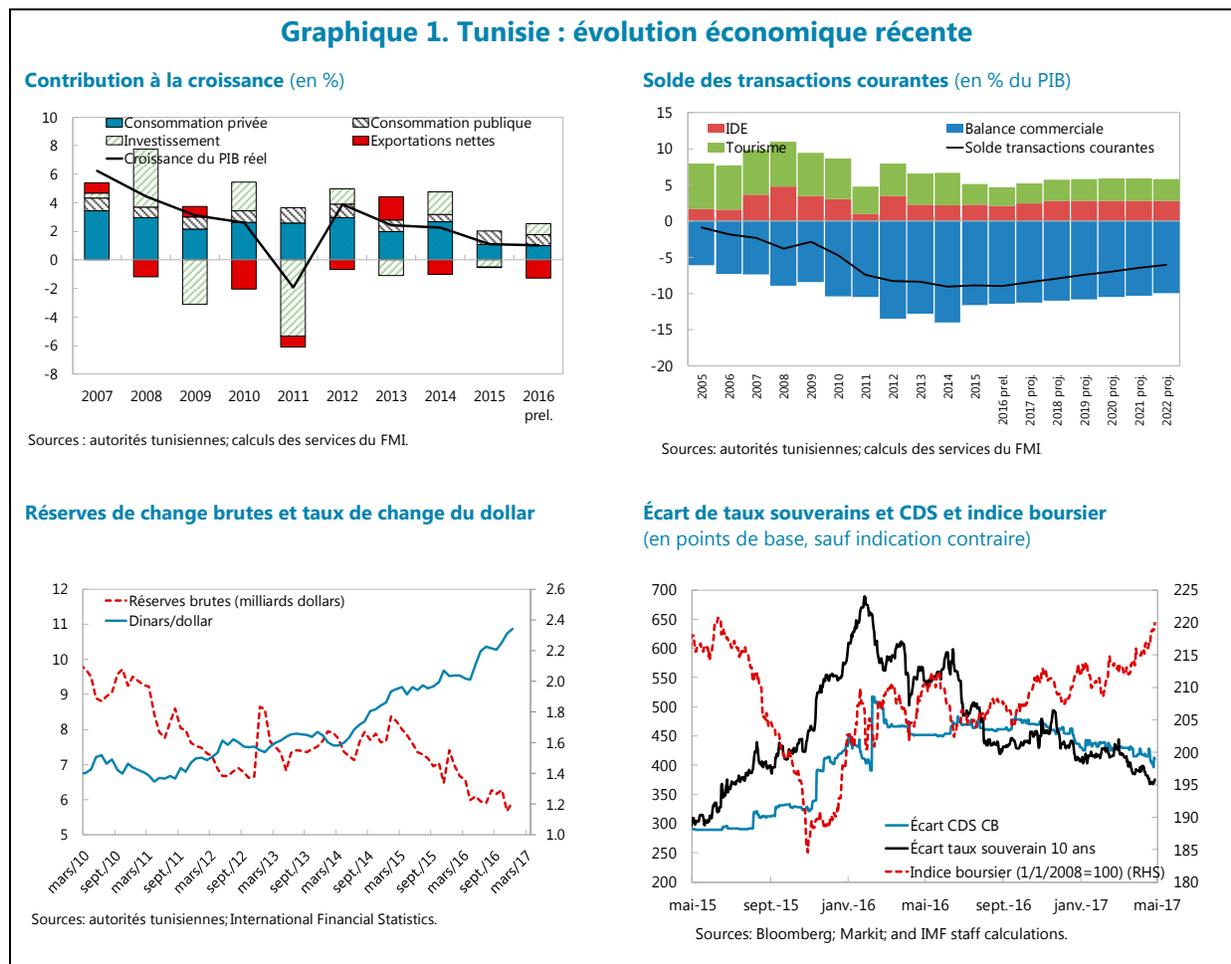
2. L'économie est restée faible en 2016 et début 2017 (graphique 1).

- La croissance a encore été en deçà des attentes en 2016, après une année 2015 déjà faible. Elle a amorcé un redressement à 2,1 % au premier trimestre 2017, tirée par le tourisme et les phosphates. L'investissement direct étranger (IDE) a atteint une nouvelle sous-performance à 2 % du PIB en 2016, le chômage global est resté élevé, à 15 % en mars 2017 (proportion deux fois plus élevée chez les jeunes et les femmes), et l'économie informelle a représenté environ la moitié de l'activité totale¹.
- L'inflation globale est restée inférieure à 4 % en 2016 en raison du peu de dynamisme de l'économie et de bonnes récoltes dans d'importants secteurs agricole. L'inflation sous-jacente était supérieure à 5 % en mars 2017, tirée par la dépréciation du taux de change, les hausses de salaires et la croissance du crédit, qui a atteint 10 % à la fin 2016, essentiellement pour financer les fonds de roulement et la consommation.
- Le déficit des transactions courantes s'est encore creusé, dépassant le niveau annualisé de 10 % du PIB au cours du premier trimestre 2017. Les réserves internationales brutes ont baissé s'établissant à 5,8 milliards de dollars à fin mars, soit 3,4 mois d'importations.
- Le dinar s'est déprécié de 18 % en termes effectifs nominaux entre mai 2016 (approbation du programme) et avril 2017. Les périodes de grande volatilité se sont produites en juin 2016 et à partir d'avril 2017, avec un gel du marché interbancaire dû aux incertitudes politiques et à la forte demande de devises liée aux importations d'énergie.
- Le niveau en deçà des attentes de la croissance et les dérapages en matière de conduite de politique budgétaire ont contribué à un creusement du déficit budgétaire qui a atteint 5.9 % du

¹ *The Informal Sector Challenges in the Middle East*, Banque Mondiale (2011).

PIB en 2016, contre 5,3 % du PIB en 2015. La dette publique s'est établie à 63 % du PIB à la fin 2016, contre une projection de 55 % au démarrage du programme².

- Les marchés financiers sont restés calmes. Grâce à une amélioration sur le plan sécuritaire, les écarts de rendement observés sur les obligations souveraines se sont resserrés et l'indice boursier est resté globalement stable depuis mai 2016.



3. Après une année 2016 en deca les résultats enregistrés récemment dans le cadre du programme connaissent une amélioration.

- **Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre ont été manqués, à une exception près.** Les réserves internationales nettes (RIN) n'ont pas atteint l'objectif visé car la BCT a vendu plus de devises que prévu. La forte dépendance des banques commerciales à l'égard des liquidités de la BCT, en partie pour financer le creusement du déficit budgétaire, a entraîné un dépassement du plafond des AIN. Le critère relatif au déficit budgétaire primaire n'a

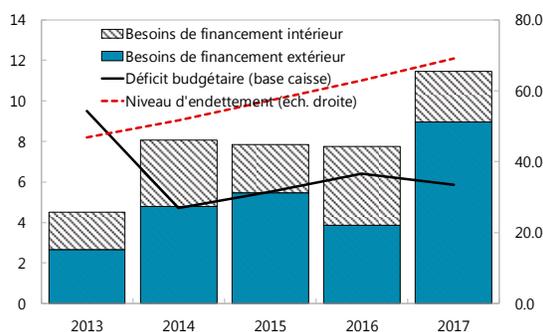
² Cette différence peut s'expliquer par la hausse du déficit (2 % du PIB), la dépréciation du dinar (2 à 3 % du PIB) et la reclassification des dépôts à la poste comme dette de l'administration centrale (4 % du PIB).

pas été observé, avec un écart considérable, en raison du manque à gagner des recettes de TVA et non fiscales. Le plafond des dépenses courantes primaires a été respecté car la réduction des achats de biens et services a compensé le dépassement de la masse salariale. L'objectif indicatif des dépenses sociales est manqué de peu en raison de l'éviction des programmes sociaux par les transferts liés aux pensions.

- **La plupart des repères structurels reports sont maintenant accomplis.** Tous les repères structurels pour juin 2016-mars 2017 avaient été retardés, mais la mise en œuvre des réformes s'est accélérée ces derniers mois (voir MPEF tableau 2). Les repères structurels restants seront respectés avant la fin 2017, y compris la loi sur les taux d'intérêt excessifs des crédits, les inspections bancaires, les contrats de performance des cinq plus grandes entreprises publiques, les revues fonctionnelles des principaux départements ministériels, la loi organique du budget, la haute autorité anti-corruption et la banque de données sur les ménages vulnérables.

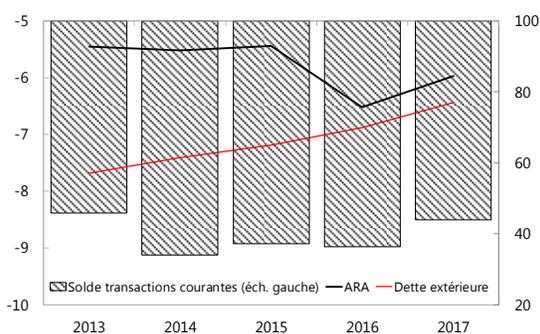
4. Les facteurs de vulnérabilité économique sont élevés, mais la correction progressive est encore possible. D'importants besoins de financement extérieur, un niveau chroniquement faible de liquidités en devises et les interventions de la BCT ont fait légèrement baisser la couverture des réserves. Des déficits budgétaires et extérieurs élevés, conjugués à une faible croissance et à une dépréciation accélérée du taux de change ont quant à eux entraîné une rapide dégradation des ratios d'endettement public tant locale qu'extérieur. Les analyses de viabilité de la dette figurant dans les annexes I et II indiquent une forte vulnérabilité des stocks de la dette, en particulier en cas de nouvelle dépréciation du taux de change. Toutefois, la relative fermeture du compte de capital et la position de réserves, encore confortable, réduisent le risque d'une correction brutale du taux de change. Les solides perspectives de financement de l'administration centrale pour les 12 prochains mois permettront un assainissement budgétaire progressif pour amorcer une réduction de la dette; les faibles engagements en devises des banques, des entreprises et des ménages réduisent l'impact qu'aurait une dépréciation du taux de change sur les bilans en dehors du secteur public.

Indicateurs de vulnérabilité budgétaire
(en pourcentage du PIB)



Source : calculs des services du FMI

Indicateurs de vulnérabilité extérieure
(en pourcentage du PIB)



Source : calculs des services du FMI

DES PERSPECTIVES FRAGILES

5. La croissance reprendra progressivement. Les projections, révisées à la baisse, s'établissent à 2,3 % en 2017 (contre 3,0 % au démarrage du programme) et 3,0 % en 2018 (contre 3,7 %), en raison de retards dans l'exécution des réformes structurelles et d'un niveau d'investissement privé encore faible malgré une amélioration de l'environnement extérieur. L'impact des mesures fiscales et du resserrement de la politique monétaire serait mitigé en raison de la reprise dans les secteurs des phosphates et du tourisme, une augmentation de l'investissement public et à l'augmentation salariales. A terme, une reprise de l'investissement alimentée par des entrées de capitaux permettra au PIB de progresser vers son potentiel (annexe V).

6. L'inflation demeurera modérée grâce à un resserrement progressif de la politique monétaire et à la persistance d'un écart de production négatif en 2017–18. L'amélioration des opérations monétaires (paragraphe 20), le faible niveau de prix des matières premières et la modération salariale devraient contribuer à maintenir l'inflation en-dessous de 4 % à moyen terme.

Tunisie : principaux indicateurs économiques, 2105-22								
	Est.		Prél.		Proj.			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.1	1.0	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3
Indice des prix à la cons. (IPC), (moyenne période, %)	4.9	3.7	4.5	4.4	4.0	3.8	3.6	3.5
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-8.9	-9.0	-8.5	-8.1	-7.5	-7.1	-6.5	-6.1
Réserves off. brutes (milliards de dollars, fin de période)	7.4	5.9	7.3	8.2	8.5	9.1	9.5	9.8
Réserves off. brutes (mois d'imp. année suivante)	4.1	3.4	4.3	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

7. La position extérieure devrait s'améliorer progressivement. La reprise des phosphates et du tourisme et la stimulation donnée aux exportations de produits manufacturés par un dinar plus compétitif, devraient permettre un redressement progressif des exportations (annexe VII). La demande de biens de consommation et d'équipement importés devrait s'adapter à l'augmentation des prix dans l'intervalle de 6 à 12 mois.

8. Des risques considérables subsistent (annexe IV). Sur le plan intérieur, la fragilité de l'environnement socio-politique, en particulier dans la période précédant les élections locales prévues en décembre 2017, et la perception provoquée par l'augmentation des prix des produits importés et le resserrement des politiques monétaire et budgétaire, continueront de pénaliser la confiance et la réalisation des réformes. D'importants risques sécuritaires subsistent en dépit des progrès récents. Sur le plan extérieur, un ralentissement de la croissance en Europe et un durcissement des conditions financières mondiales pourraient exacerber les vulnérabilités extérieures et budgétaires. Les conflits qui perdurent au Moyen-Orient pourraient déborder sur la Tunisie : flux d'immigration, crises de confiance ou détérioration de la cohésion sociale.

RÉFLEXIONS SUR LES POLITIQUES À SUIVRE

9. Assurer la stabilité macroéconomique et une croissance inclusive. Les autorités et les services du FMI s'accordent à penser que la transition de l'économie tunisienne nécessite de passer du secteur public à un secteur privé compétitif en sa qualité de principal moteur de croissance et de création d'emplois. Dans le même temps, le pays se heurte à un niveau élevé et grandissant de déficits jumeaux et d'endettement auquel s'ajoutent des tensions inflationnistes, autant de facteurs qui pénalisent de façon disproportionnée la partie de la population la plus vulnérables : les marges de manœuvre nécessaires aux investissements porteurs de croissance et aux programmes sociaux s'amenuisent, l'inflation croissante érode le pouvoir d'achat des plus pauvres, et la dépendance excessive aux importations pèse sur la création d'emplois dans le pays.

10. Les autorités entendent relever ce défi par une stratégie à trois piliers. Premièrement, elles conduiront des actions macroéconomiques correctives fortes pour mettre un terme aux dérapages et diminuer les déficits budgétaires, stabiliser la dette et améliorer la structure du budget. Une plus grande flexibilité du taux de change et un resserrement de la politique monétaire devraient permettre d'améliorer le déficit courant, d'apaiser les tensions inflationnistes et d'accroître le taux de couverture des réserves internationales. Deuxièmement, des mesures de renforcement de la situation financière des caisses de sécurité sociale et un meilleur ciblage des dispositifs sociaux permettront d'assurer une protection sociale adéquate. Enfin, l'accélération de la mise en œuvre de vastes réformes structurelles favorisera une croissance plus forte et plus inclusive.

POLITIQUES DE STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

A. Réduire les déficits budgétaires et améliorer la structure du budget

Contexte

11. Un manque à gagner de 1,4 % du PIB a fortement creusé le déficit en 2016 (MPEF, ¶15). Cette contre-performance est la conséquence, à parts égales, au recul de la croissance, et a des faiblesses dans le recouvrement des recettes. Le niveau des salaires, plus élevé que prévu (0,2 % du PIB), a également contribué au déficit, qui a atteint 5,9 % du PIB, contre une projection de 4,4 % (voir tableaux du texte).

Évolution du budget en 2016 par rapport au programme				Aperçu du budget en 2017 par rapport au programme			
Coûts		Économies		Coûts		Économies	
Perte de recettes	1.3	Biens et services	0.4	Réduction de l'assiette (2016)	1.3	Mesures fiscales (2017)	1.3
Dons	0.1	Autres dépenses courantes	0.4	Dons	0.1	Biens et services	0.5
Masse salariale 1/	0.4			Masse salariale	0.7	Prêts nets	0.1
Charge d'intérêts	0.2			Hausse d'un mois	0.1	Dépenses non allouées	0.1
Dépenses d'équipement	0.3			Effet de base	0.2		
Prêts nets	0.2			Crédit d'impôt sur le revenu	0.3		
				Subventions énergétiques	1.3		
Total partiel	2.4	Total partiel	0.9	Charges d'intérêt	0.2		
Variation du déficit (par rapport au programme)		Variation du déficit (par rapport au programme)	1.6	Transferts de retraites	0.6		
				Dépenses d'équipement	0.1		
				Total partiel	4.2	Total partiel	2
				Variation du déficit (par rapport au programme)		Variation du déficit (par rapport au programme)	2.3

Source : autorités tunisiennes.
1/ Accords bilatéraux avec les forces de sécurité (Ministères de l'intérieur et de la défense) et le Ministère de l'éducation.

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI

12. Le déficit sera inchangé en 2017, en dépit d'une hausse ponctuelle des impôts (MPEF, ¶17). Le déficit programmé s'établira à 5,9 % du PIB, soit nettement plus que les 3,5 % envisagés en mai 2016. Cela s'explique par les hausses de salaires³, le niveau supérieur des subventions énergétiques en raison de la non application du mécanisme d'ajustement des prix des carburants depuis juin 2016, et un transfert, non-anticipé, en faveur des caisses de retraites (voir tableau ci-dessous). Des mesures fortes - et pour l'essentiel exceptionnelles - sur le plan des recettes, et des réductions des dépenses courantes, contribueront à maîtriser ces tensions. En particulier, un prélèvement ponctuel de 7,5 % sur les bénéficiaires des entreprises (plutôt que des mesures conduisant à élargir l'assiette, comme le prévoyait la stratégie fiscale des autorités en mai 2016) devrait rapporter 0,9 % du PIB en 2017.

³ En décembre 2016 et après avoir tenté de reporter à 2019 l'application de l'accord signé en 2015, le nouveau gouvernement s'est entendu avec le syndicat du secteur public, l'UGTT, sur l'étalement des augmentations de salaires de 2017. Cet accord prévoit : (i) le paiement de 50 % des hausses de salaires pour janvier à novembre 2017 sous forme de crédits d'impôts de 2017 (0,4 % du PIB) ; le paiement d'un mois de hausse de salaire en décembre 2017 (0,1 % du PIB) ; le paiement de l'autre moitié des hausses de salaires prendrait la forme de crédits d'impôts au premier trimestre 2018 (0,4 % du PIB) ; et (iv) l'application permanente des hausses de salaires à partir de 2018 (0,4 % du PIB).

Tunisie : principaux indicateurs budgétaires, 2016-22
(En % du PIB)

	2016		2017		2018	2019	2020	2021	2022
	Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Total des recettes et dons	24.1	22.8	24.4	24.3	24.7	24.5	24.6	24.6	24.6
Recettes totales (hors dons)	23.9	22.6	24.1	24.0	24.5	24.3	24.3	24.4	24.4
<i>dont</i> : recettes fiscales	21.7	20.7	22.2	22.2	22.6	22.8	22.8	22.9	22.9
Recettes non fiscales	2.2	1.9	1.9	1.9	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5
Dépenses et prêts nets	28.5	28.7	28.0	30.2	30.1	28.6	27.5	26.6	26.4
<i>dont</i> : dépenses courantes	23.5	23.3	22.3	24.6	24.3	22.8	21.3	20.2	19.7
Traitements et salaires	14.1	14.5	13.8	14.1	14.8	13.1	12.1	11.7	11.7
Biens et services	2.4	1.9	2.0	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3
Transferts et subventions	4.9	4.6	4.5	6.7	5.5	5.5	5.1	4.4	4.2
Dépenses d'équipement	5.0	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	6.2	6.4	6.7
Prêts nets	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : recapitalisation des banques publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit global de l'administration centrale (-) (hors dons)	-4.0	-6.1	-3.9	-6.1	-5.6	-4.4	-3.1	-2.2	-2.0
Déficit global de l'administration centrale (-) (dons inclus)	-4.4	-5.9	-3.5	-5.9	-5.4	-4.1	-2.9	-2.0	-1.8
Paielements en instance et autres écarts statistiques ^{1/}	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire structurel	-3.6	-5.6	-3.2	-6.1	-4.3	-3.9	-2.9	-2.1	-2.0
Dettes de l'administration centrale	54.6	62.9	54.5	69.1	72.1	71.6	70.2	67.8	65.3
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Déficit de l'administ. centrale (-) (hors dons, base caisse, CRQ) ^{2/}	-4.6	-6.6	-3.9	-6.1	-5.6	-4.4	-3.1	-2.2	-2.0
PIB nominal ^{3/}	91,658	90,376	97,495	97,397	104,603	112,404	121,225	130,610	140,721

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

1/ Écart entre données base caisse et droits constatés du déficit global calculé en fin de période. Pour les données effectives, ce poste comprend a les paiements ordonnancés pas encore prélevés sur les comptes du Trésor. Un signe négatif dénote une dépense supérieure à l'ordonnancement (à savoir, besoin de financement supérieur).

2/ Les critères de réalisation quantitatifs du programme (CRQ) correspondent au déficit global base caisse (hors dons). En 2016, s'explique par un déficit plus élevé du fait des dépenses de 2015 ordonnancées durant la période complémentaire normale (1-20 janvier 2016) et les coûts de sécurité autorisés non approuvés dans le budget 2016.

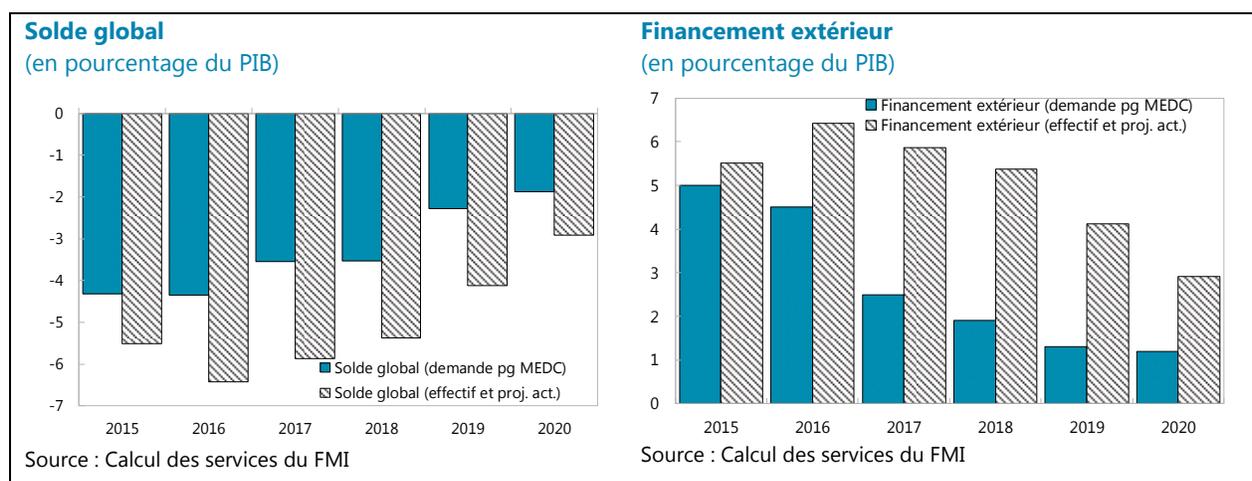
3/ Le PIB nominal a été revu à la baisse par rapport à 2015-16, pour tenir compte des données définitives de la publication des comptes nationaux par l'Institut national de la statistique.

13. Les traitements et pensions de la fonction publique constituent de redoutables défis à moyen terme. La masse salariale est passée de 10,7 % en 2010 à 14,5 % du PIB en 2016 et, en l'absence de mesures efficaces, elle atteindrait 15 % du PIB en 2018. De plus, le déficit consolidé du système de sécurité sociale a atteint 1 % en 2017 et continuerait de se creuser si des réformes ne seront pas menées. Les arriérés de paiement des caisses de retraite à la caisse d'assurance-maladie (qui autrement, pourrait couvrir ses coûts) compromettent la fourniture de services publics de base.

Tunisie : situation des caisses de retraite et d'assurance-maladie (en % du PIB)		
	Besoins de liquidité 2017	Encours d'arriérés à fin 2016
CNRPS (publique)	0,5	1,2
CNSS (privée)	0,5	0,8
CNAM (caisse publique d'assurance maladie)	...	0,5
Sources : autorités tunisiennes; calculs des services du FMI.		

Discussions de politiques

14. Un effort d'ajustement plus marqué et des financements complémentaires seront nécessaires. Compte tenu du fléchissement de la croissance et de la montée des déficits, l'effort d'ajustement devra être plus ambitieux jusqu'en 2020 pour maintenir la stabilité macroéconomique. Les autorités envisagent une amélioration de 3 % du PIB du déficit budgétaire global pendant la période 2017-20 (soit environ 0,5 % du PIB de plus que dans le programme initial). Même dans ce cas, le ratio d'endettement public par rapport au PIB restera nettement supérieur au niveau prévu au début du programme MEDC : en 2020, après avoir culminé à 72 % en 2018, on estime maintenant qu'il s'établira à 70 % (MPEF, ¶15), contre 50 % prévus initialement. Un soutien des bailleurs plus élevé que prévu permettrait de couvrir les besoins supplémentaires de financement (annexe I).



15. Assurer la réalisation des objectifs de déficit en 2017. D'après les résultats budgétaires à fin mars, les objectifs demeurent réalistes. De plus, les autorités ont identifié des mesures d'urgence, notamment une baisse des dépenses de 0,4 % du PIB, pour le cas où il faudrait effectuer des transferts plus importants que prévu aux caisses de retraite (MPEF, ¶17).

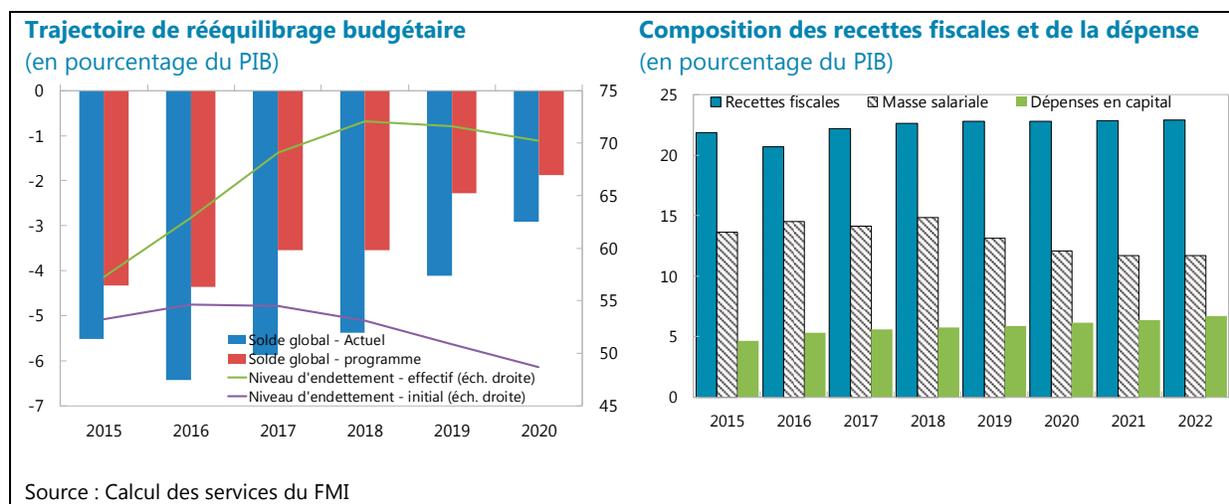
16. Commencer à réduire le déficit dans des proportions soutenables en 2018 (MPEF, ¶18). Un train de mesures rigoureux permettrait de ramener le déficit global à 5,4 % du PIB (contre 5,9 % en 2017), et le déficit structurel sous-jacent à 4,3 % du PIB (contre 6,1 % en 2017).

- **Des mesures pour porter l'effort sur la fiscalité indirecte** (tableau 4 ; MPEF ¶18). Ces initiatives, qui représentent 1,3 % du PIB (tableau du texte) s'inspirent en partie de la stratégie en matière fiscale de mai 2016. Le basculement vers la fiscalité indirecte encourage l'investissement et ralentit la consommation. Le programme va également dans le sens de l'équité puisqu'il élargit l'assiette de l'impôt, augmente la TVA sur les services des professions libérales et relève les impôts indirects sur les biens et services consommés en majorité par des ménages à hauts revenus. Les services du FMI soulignent le besoin de cibler les profits plutôt que les transactions financières, afin d'éviter l'impact négatif de la taxation des activités financières sur le développement financier.

- **Amélioration du recouvrement grâce à un renforcement de l'administration fiscale** (MPEF, ¶118). Les progrès encourageants en matière de recouvrement des arriérés au 1^{er} trimestre 2017 laisse présager d'importants résultats du programme pluriannuel des autorités, estimés à 0,3 % du PIB en 2018. L'entrée en action de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) dans les meilleurs délais sera d'une importance critique.
- **Réduction volontaire des effectifs dans la fonction publique** (MPEF, ¶120). Ces politiques font partie de la stratégie générale de la fonction publique adoptée en avril 2017 (voir paragraphe 28).
- **Réforme générale du système des retraites** (MPEF, ¶121). La mise en œuvre rapide de la réforme permettrait de limiter les transferts à la sécurité sociale à 0,5 % du PIB en 2018 (paragraphe 23).

17. Poursuivre l'assainissement des finances publiques jusqu'en 2020. À terme, les bénéfices des réformes de la fonction publique et de la sécurité sociale pourraient prendre le relais des mesures axées sur les dépenses (MPEF, ¶114). Renforcer la performance des entreprises publiques (paragraphe 31) et, une nouvelle réforme des subventions au cours les dernières années de projections du programme, devraient également, améliorer la situation du budget.

Tunisie : mesures fiscales proposées par les autorités pour 2018		
	Millions de dinars	% du PIB
Impôts indirects	1,1160	1.1
Impôts directs	60	0.1
Autres mesures	138	0.1
Efforts de recouvrement (y compris arriérés d'impôts)	300	0.3
Total	1,666.0	1.6
<i>Poste pour mémoire</i>		
<i>PIB nominal</i>	<i>104,603</i>	
Source : autorités tunisiennes		



B. Préserver la stabilité monétaire avec un taux de change plus flexible

Contexte

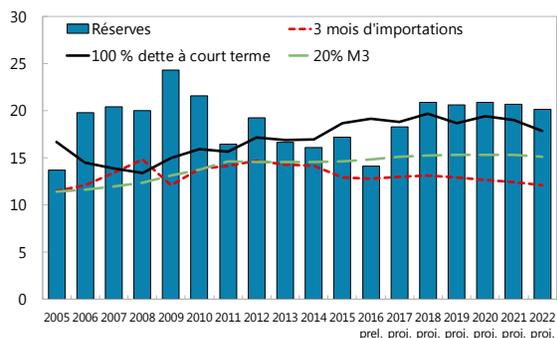
18. Les tensions inflationnistes se sont accrues. L'inflation a déjà commencé à dépasser les 4 %, cible implicite de la BCT depuis quelques années. La montée des prix, généralisée, touche aussi les secteurs non marchands, ce qui soulève des inquiétudes quant aux effets de second tour de la dépréciation du taux de change et de la hausse des prix du pétrole et des augmentations salariales passées. D'autres risques pèsent sur l'avenir, du fait de l'effet combiné de la dépréciation du taux de change avec la part importante des importations dans le panier de consommation, les augmentations salariales à venir et les ajustements prospectifs de la TVA et des prix des carburants.

19. Le taux de change réel reste surévalué si l'on se fonde sur le déficit des transactions courantes en 2016. D'après les méthodes EBA (évaluation du solde extérieur) standard d'évaluation du taux de change, la position extérieure était sensiblement moins bonne que celle qui découlait des fondamentaux et des politiques souhaitables en 2016. Cela étant dit, la récente dépréciation du dinar a réduit ce désalignement estimé⁴. Les réserves internationales brutes sont jugées suffisantes d'après les mesures traditionnelles, mais s'établissant à la limite inférieure de la fourchette suggérée par la mesure ARA composite d'évaluation de l'adéquation des réserves⁵. Les autorités s'associent globalement à l'évaluation des services du FMI quant à la position extérieure.

⁴Les modèles EBA standard utilisent des données annuelles et s'intéressent davantage à la cohérence d'un pays à l'autre qu'à la dimension de série temporelle des régressions sous-jacentes.

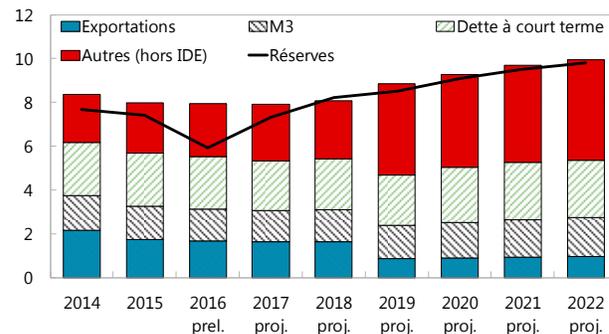
⁵ Les mesures traditionnelles sont par exemple la couverture d'importations en mois, le ratio par rapport à la masse monétaire, et à la dette à court terme. L'indice ARA est une mesure pondérée par les risques de différentes sources potentielles de tension sur la balance des paiements. La fourchette adéquate suggérée est entre 100 et 150 % de l'indice. La libéralisation progressive du compte de capital pendant la période du programme permettrait de maintenir le niveau jugé adéquat de réserve bien que proche de la limite inférieure de la fourchette.

Indices traditionnels de couverture des réserves (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités tunisiennes; calculs des services du FMI.

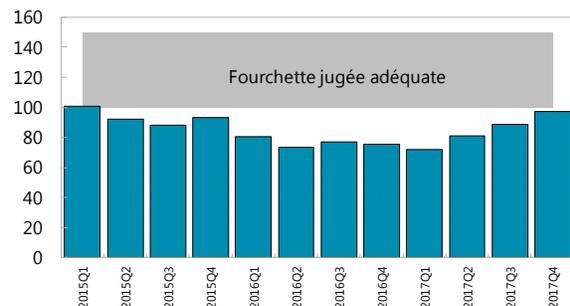
Ventilation de l'indice ARA (ajusté 1/) (en milliards de dollars)



Sources : autorités tunisiennes; calculs des services du FMI.

/1 L'indice ajusté suppose un régime de change flottant et la levée des contrôles de capitaux à partir de 2019.

Adéquation des réserves (ajusté 1/) (en pourcentage de l'indice ARA)



Sources : autorités tunisiennes; calculs des services du FMI.

/1 La mesure ajustée suppose un régime de change flottant et la levée des contrôles de capitaux à partir de 2019.

Évaluation du taux de change par la méthode EBA (en pourcentage)

Compte courant			
CC effectif 2016	-9	Déficit du CC	-7.3
Norme du CC	-2.6	Contribution des lacunes recensées	1.4
CC ajusté	-4	Résiduel non expliqué	-8.4
Désalignement TCER 1/	16.7		
Viabilité extérieure			
AEN/PIB 2016	-117.8	CC/PIB à moyen terme ajusté	-6.1
		CC/PIB stabilisant les AEN au niveau de référence	-2.2
AEN/PIB de référence	-32.8	Écart CC/PIB	-3.9
Désalignement TCER 1/	10.7		

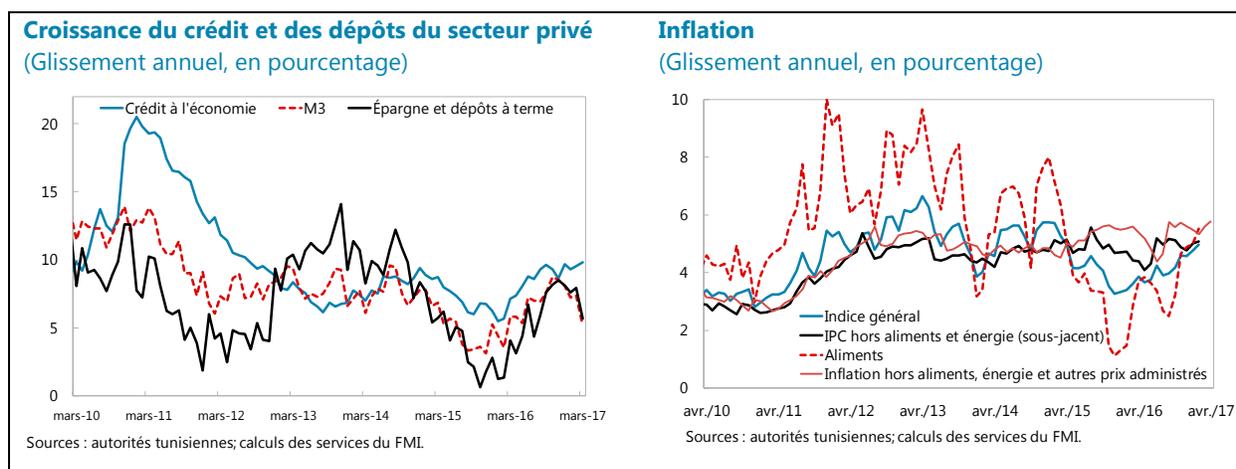
1/ Surévaluation (+); sous-évaluation (-)

Discussions de politiques

20. Maîtrise de l'inflation (MPEF, ¶126, ¶129). Les autorités ont resserré la politique monétaire et relevé le taux directeur d'un total de 75 points de base en avril et mai, pour l'établir à 5 %. Les autorités se sont engagées à durcir davantage la politique monétaire si les tensions inflationnistes perdurent ou si les réserves s'écartent de la trajectoire programmée. Les autorités entendent également limiter l'offre de liquidité à leur guichet de prêt afin d'amplifier l'effet taux d'intérêt. À moyen terme, elles conviennent avec le FMI que l'amélioration des opérations de politique monétaire est essentielle pour une meilleure transmission de la politique monétaire à l'économie réelle.

21. Un mécanisme d'adjudication pour accompagner une plus grande flexibilité du taux de change (MPEF, ¶127-28). La BCT a réactivé le mécanisme d'adjudication de devises en mai tout en réaffirmant sa détermination à respecter la limite budget d'intervention pour 2017. L'application régulière du mécanisme (nouveau repère structurel, août 2017) devrait accroître la transparence et intensifier la concurrence sur le marché des changes interbancaire, réduire le risque d'évolution

désordonné du marché et faciliter la correction progressive de la surévaluation résiduelle du dinar en termes effectifs réels (voir aussi annexe VI).



ASSURER UN NIVEAU ADÉQUAT DE PROTECTION SOCIALE

A. Rétablir la santé financière de la sécurité sociale

Contexte

22. Le système de retraites est structurellement sous-financé. Le régime généreux de prestations définies (jusqu'à 80 % du salaire) n'est financièrement pas viable aux niveaux actuels de cotisations, avec l'augmentation de l'espérance de vie. Une tentative de repousser l'âge de la retraite des fonctionnaires a été abandonnée en 2016 devant la résistance des partenaires sociaux. Le besoin de liquidité est exacerbé par les problèmes chroniques de paiement des entreprises publiques en difficultés (paragraphe 30).

Discussions de politiques

23. Engager une vaste réforme des caisses de retraite publiques et privées (MPEF, ¶21). Les autorités et les partenaires sociaux ont engagé un dialogue sur la réforme des retraites; des recommandations spécifiques sont attendues pour l'été 2017. Sur cette base, le gouvernement envisage de déposer au parlement une loi de réforme de tous les fonds de pension pour septembre 2017 (nouveau repère structurel). Cela permettrait aux premières réformes d'entrer en application dès le 1^{er} janvier 2018 (0,2 % du PIB d'économies attendues actuellement pour la CNRPS). Les services du FMI recommandent l'adoption d'un ensemble cohérent et de réformes du paramétrage, à élaborer en concertation avec la Banque mondiale et d'autres partenaires. Le système des retraites ne doit pas être subventionné par la fiscalité générale, comme par exemple en affectant une partie des recettes de la TVA.

B. Mieux cibler l'assistance sociale vers les populations plus vulnérables

Contexte

24. Les politiques sociales pourraient être beaucoup mieux ciblées. La pauvreté et le chômage restent élevés depuis la révolution, et d'importantes disparités subsistent d'une région et d'une catégorie de la population à l'autre. Les programmes de soutien existants tendent à profiter de façon disproportionnée aux plus favorisés et excluent une part importante des pauvres, des travailleurs du secteur informel ou des habitants des régions intérieures⁶.

Discussions de politiques

25. Améliorer le ciblage de l'aide sociale. Les autorités ont engagé une refonte du cadre d'assistance sociale avec le concours de l'OIT. Les services du FMI encouragent vivement les autorités à accélérer le processus afin de disposer d'un cadre permettant de mieux cibler l'assistance sociale, notamment grâce à une base de données sur les foyers vulnérables (repère structurel reprogrammé, décembre 2017), et en y intégrant les données sur les bénéficiaires actuels. Cela facilitera un déploiement rapide de l'identifiant social unique et des cartes électroniques afin de toucher une plus grande proportion des plus déshérités (MPEF ¶138).

26. Poursuivre la réforme des subventions. Les autorités entendent appliquer le mécanisme automatique d'ajustement mensuel pour les trois principaux carburants à compter de juillet 2017 (MPEF, ¶17). Il pourrait aussi être progressivement étendu aux autres catégories d'énergie. Les services du FMI saluent la révision des tarifs de l'électricité en 2017, y compris le maintien des anciens tarifs de base pour les ménages à faible revenu, et suggèrent d'appliquer de nouvelles augmentations afin d'avancer vers le recouvrement des coûts.

POLITIQUES POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET INCLUSIVE

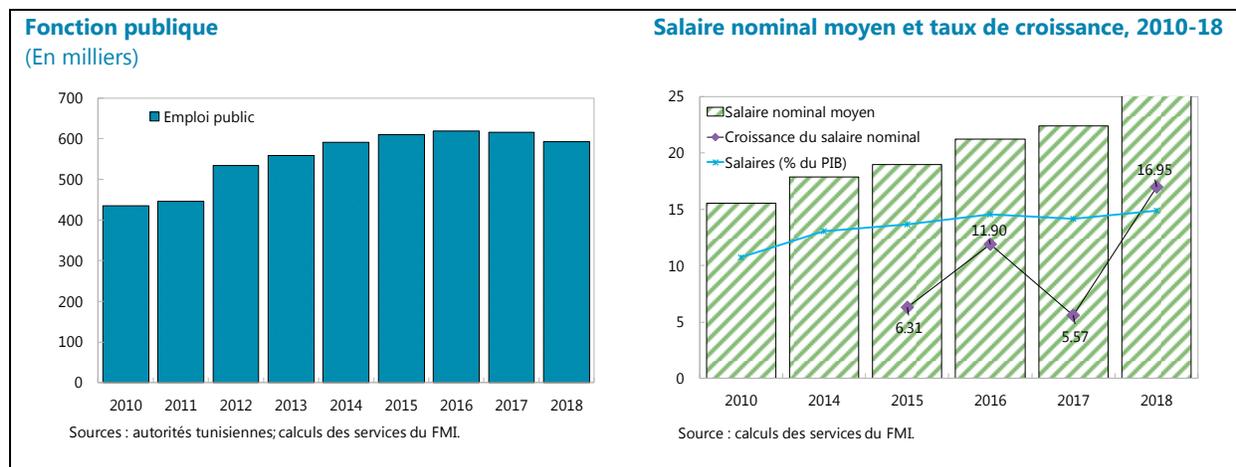
A. Réformer la fonction publique

Contexte

27. La masse salariale de la fonction publique est trop élevée et la provision de services publics reste inégale d'une région à l'autre. Des accords salariaux décentralisés, des recrutements non maîtrisés et des hausses généralisées ont porté la masse salariale à des niveaux insoutenables. En 2016, elle représentait environ la moitié de la dépense totale, deux tiers des recettes fiscales, et

⁶ Par exemple, les subventions énergétiques profitent jusqu'à 30 fois plus aux ménages riches qu'aux ménages pauvres; les programmes de transferts monétaires et de santé qui s'adressent aux familles à faible revenu ne couvrent qu'environ 12 % des pauvres dans le pays.

environ trois fois le montant de l'investissement public. Rapportée au PIB, la masse salariale est parmi les plus élevées au monde. Pourtant, l'efficacité du service public laisse à désirer en raison d'une gestion des performances déficiente et des règles rigides d'affectation qui empêchent de renforcer les services publics en particulier dans les régions de l'intérieur.

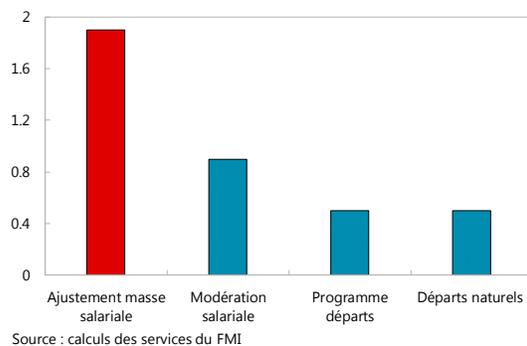


Discussions de politiques

28. Engager les réformes de la fonction publique (MPEF, 120). La stratégie ambitieuse

adoptée par le Conseil des ministres en mai 2017 vise à améliorer la gestion des recrutements et des performances, notamment dans la haute fonction publique, et de moderniser l'infrastructure informatique. Les programmes de départs volontaires, les limites strictes sur les recrutements, et le gel des augmentations non encore consenties permettraient de stabiliser le ratio masse salariale-PIB à 14 % en 2018, et de le ramener à 12 % en 2020. Les revues fonctionnelles des quatre plus grands départements ministériels, qui ont été repoussées à fin septembre 2017, permettront de comprendre les besoins de redéploiement.

Réforme de la masse salariale



29. Assurer une solide application des réformes pour minimiser les risques. Les autorités ont souligné que dans les prochaines années, les augmentations de salaires ne pourraient être envisagées que si le PIB croissait plus que prévue dans le scénario de base. Elles ont commencé à travailler avec les partenaires sociaux sur une formule salariale qui servira de guide aux négociations futures, en fonction de l'évolution de l'inflation, de la productivité et de la croissance. Elles travailleront avec la Banque mondiale pour calibrer les indemnités de départ (en privilégiant les départs volontaires et non les retraites anticipées pour éviter de compromettre la réforme des retraites) et pour encadrer soigneusement les règles d'éligibilité afin de limiter l'impact des départs sur la qualité du service public. En outre, les autorités ont renforcé le contrôle des qualifications pour

les recrutements dans la fonction publique au Cabinet du Chef du gouvernement, fixé des limites de recrutement pour 2017 et 2018, calées sur un nouveau repère structurel (octobre 2017) et travaillent à la rédaction de réglementations pour faciliter les redéploiements.

B. Mieux gérer les entreprises publiques

Contexte

30. Les entreprises publiques représentent un important risque budgétaire. On estime à plus de 12 % du PIB les engagements conditionnels de l'administration centrale en liaison avec les entreprises publiques. Cela représente un risque budgétaire important, exacerbé par une performance déficiente et des transferts budgétaires fréquents pour combler les déficits de liquidité. Le suivi de la performance par le Ministère des finances (MdF) et les ministères sectoriels reste toutefois insuffisant.

Discussions de politiques

31. Améliorer le suivi et la gestion des entreprises publiques (MPEF, ¶122). Les services du FMI saluent les contrats de performance conclus avec quatre grandes entreprises d'État et le contrat provisoire avec Tunisair, et encouragent les autorités à terminer rapidement ce travail (repère structurel reporté, juillet 2017). De plus, le MdF adoptera un système de suivi plus efficace pour les 20 plus grandes entreprises d'État. Une coopération plus étroite entre les fonctions de surveillance des entreprises d'État et de gestion de la dette devrait améliorer la maîtrise des garanties publiques.

C. Réduire les sources de vulnérabilité du secteur financier

Contexte

32. Les réformes du secteur financier ont progressé mais demeurent incomplètes (MPEF, ¶131). Suite à la recapitalisation et au renouvellement des équipes dirigeantes de trois banques publiques, la viabilité de leurs plans de restructuration repose maintenant sur l'amélioration de leur capacité à gérer leurs créances improductives, mais les changements législatifs nécessaires pour cela ont beaucoup de retard. Les créances improductives notamment dans les banques publiques, restent à un niveau élevé malgré une légère baisse de leur part dans l'encours total, passée de 16,5 % en 2015 à 15,6 % en 2016. Cela contribue à rendre plus difficile l'accès à la finance, problème qui continue de représenter une grave contrainte pour la croissance.⁷

Discussions de politiques

33. Améliorer le cadre de résolution des créances improductives (MPEF, ¶133). Les services du FMI encouragent les autorités à prendre des mesures attendues depuis longtemps pour mettre fin à la discrimination dont souffrent les banques publiques dans la gestion de leur portefeuille de

⁷ Voir Document sur les questions générales, Rapport du FMI 16/47.

créances improductives (nouveau repère structurel, octobre 2017). Les autorités reconnaissent les retards mais réaffirment leur engagement à réformer la législation et les processus judiciaires de manière à faciliter la résolution des prêts improductifs.

34. Renforcer à nouveau résolution et de la supervision bancaires. La Commission de résolution commencera ses travaux en juin 2017, avec la liquidation ordonnée tant attendue de la Banque franco-tunisienne (BFT). Le fonds de garantie des dépôts deviendra opérationnel en septembre 2017 (MPEF, ¶135). Plusieurs faits nouveaux sont à noter en matière de supervision bancaire : cinq inspections sur un total de sept ont été effectuées, et indiquent un niveau suffisant de provisions. Dorénavant, grâce à de meilleurs outils de notation et de score, les régimes de contrôle des risques de crédit des banques commerciales pourront être mieux évalués (MPEF, ¶136).

35. Vers des marchés financiers plus profonds et plus inclusifs. La nouvelle commission de réforme du secteur financier permettra une meilleure coordination de la réforme entre les parties prenantes (MPEF, ¶¶32-33). De plus, une nouvelle stratégie pour l'inclusion financière est en cours d'élaboration; elle vise à accélérer le développement de la microfinance, des technologies financières numériques et du crédit aux PME, notamment en autorisant la création de crédit bureau. Les services du FMI ont déploré le retard dans la révision du taux d'intérêt excessif⁸ (repère structurel reporté, septembre 2017; MPEF, ¶41), mais saluent le processus de mise en place d'une courbe des taux pour accompagner le développement des marchés financiers (MPEF, ¶26). Au vu du coût élevé de la récente recapitalisation de la Tunisian Foreign Bank (TFB), la participation de l'État au capital des banques devrait être réexaminée.

D. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires

Contexte

36. La législation du climat des affaires a été améliorée mais il reste beaucoup à faire. Les services du FMI saluent l'approbation des lois et des décrets d'application sur la concurrence, les partenariats public-privé et le code des investissements. Mais le classement de la Tunisie en matière de climat des affaires et de gouvernance demeure non satisfaisants⁹.

Discussions de politiques

37. Poursuite des efforts pour renforcer la gouvernance et la transparence. Le projet de loi portant création d'une autorité anti-corruption a été soumis au parlement en mars 2017 et les autorités se sont engagées à ce que cet organe soit opérationnel dès début 2018. Cela suppose l'adoption de décrets d'application et la désignation du chef de l'institution, ainsi que la dotation en ressources suffisantes dans la loi de finances de 2018 (nouveau repère structurel, novembre 2017;

⁸Le taux d'intérêt du crédit ne peut pas dépasser de plus de 20 % la moyenne du guichet de prêt. Les autorités prévoient de remonter le plafond à 33 %, et à terme de le supprimer totalement, à commencer par les prêts aux entreprises.

⁹ *World Economic Forum, Global Competitiveness Report (2017)*.

MPEF, ¶139). Le Parlement a également adopté en Avril 2017 une loi pour protéger les dénonciateurs. Le renforcement du cadre de LBC/FT pour le rendre conforme aux normes internationales et son application effective soutiendrait significativement les efforts de lutte contre la corruption. Les retards dans l'approbation de la loi organique du budget (repère structurel reporté, septembre 2017) vont repousser jusqu'en 2019 l'application d'une budgétisation basée sur les résultats, essentielle pour une meilleure responsabilisation dans les services publics (MPEF, ¶123).

38. Renforcer le climat des affaires en Tunisie pour en faire une plaque tournante des affaires (MPEF, ¶140, ¶142). Dans le prolongement des récentes réformes de la législation et de la réglementation, les prochaines étapes pour améliorer le climat des affaires consisteront notamment à créer les organes d'exécution prévus dans le code de l'investissement, à adopter la loi d'urgence économique, qui vise à accélérer l'approbation et l'application de projets d'investissement importants, et à conduire une évaluation de la gestion des investissements publics.

MODALITÉS DU PROGRAMME

39. Les autorités demandent que l'accès aux ressources soit réaménagé afin de l'adapter aux besoins du Budget. Au vu du retard dans l'achèvement de la première revue, les autorités demandent que le nombre de revues soit réduit et que les dates des décaissements restants soient reprogrammées afin d'aligner les rachats avec l'avancement des réformes à compter de 2018 (tableau 10). Étant donné l'importance des besoins de financement du budget, les services du FMI sont favorables à ce que la totalité des fonds puissent être affectés à l'appui budgétaire.

40. Les services du FMI approuve la demande de dérogation pour manquement aux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre, compte tenu des mesures correctives adoptées. Les autorités ont pris des mesures correctives appropriées pour (i) améliorer l'accumulation de RIN et accroître la flexibilité du taux de change en organisant des adjudications de devises régulières, ce qui permettra dorénavant de réduire les interventions; (ii) resserrer la politique monétaire et l'accès à la liquidité afin de limiter les AIN; et (iii) mener à bien un rééquilibrage budgétaire énergique qui remplacera les mesures temporaires peu efficaces par des mesures permanentes et de qualité.

41. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels soutiennent les principaux objectifs des autorités. (MPEF, tableaux 1 et 2)

- Les nouveaux critères de réalisation quantitatifs fixés pour juin 2017 et décembre 2017 visent un niveau adéquat de couverture des réserves à travers des objectifs ambitieux de RIN, la maîtrise des tensions inflationnistes à travers des objectifs d'AIN compatibles avec un ralentissement de la croissance de la base monétaire, et la stabilisation du déficit budgétaire en 2017 à travers des objectifs de solde primaire et de dépenses courantes. L'objectif indicatif de dépenses sociales assurera un niveau suffisant de dépenses dans les secteurs tels que la santé et l'éducation, et contribuera à protéger les foyers vulnérables. Les définitions des critères de réalisation quantitatifs demeureront inchangées.

- Cinq nouveaux repères structurels viendront compléter les réformes déjà engagées, notamment l'amélioration du cadre de résolution des créances improductives pour les banques publiques, l'entrée en fonction de la Direction des Grandes Entreprises et de la haute instance de lutte contre la corruption, la poursuite de la réforme de la fonction publique, et le rétablissement du mécanisme de tarification des carburants. Un repère structurel consiste à créer un mécanisme d'intervention plus transparent de la BCT sur le marché des changes. Un autre repère structurel concerne la réforme des retraites, domaine où les autorités entendent faire porter leurs efforts. Les repères non encore atteints ont été reprogrammés.

42. Le programme est totalement financé. Outre l'émission de 850 millions d'euros d'euro-obligations en février, le récent prêt de refinancement du Qatar et les engagements fermes de dons, les rachats dans le cadre de la première revue assureront un financement suffisant pour les 12 mois à venir (tableau du texte). Les perspectives de maintien d'un niveau adéquat de financement pendant toute la période du programme sont bonnes. Les autorités envisagent une nouvelle émission d'obligations internationales début 2018.

Tunisie : financement extérieur du budget, 2016-18 (en millions de dollars)											
	2016		2017				2018				
	Année	Année	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4
Total dons et prêts	1,807	3,781	1,003	1,490	852	437	2,933	1,369	600	370	594
Dons	60	108	-	-	48	59	100	25	25	25	25
Prêts	1,747	3,674	1,003	1,490	803	378	2,833	1,344	575	345	569
Bilatéraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Multilatéraux	835	1,438	-	415	715	308	1,416	233	475	233	475
BAD	478	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FMI (appui budgétaire)	316	615	-	308	-	308	737	-	369	-	369
Groupe de la Banque mondiale	42	500	-	-	500	-	466	233	-	233	-
UE	-	323	-	108	215	-	213	-	107	-	107
Autres et financements sur les marchés	912	2,236	1,003	1,075	88	70	1,417	1,111	100	112	94
Émission obligataire avec garantie de États-Unis	497	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aide projet (sans ventilation par donateur)	301	256	64	64	64	64	350	88	88	88	88
Sukuk et autres financements sur les marchés	-	1,913	915	998	-	-	1,000	1,000	-	-	-
Transferts de prêts aux entr. publ.	114	67	24	13	24	6	67	24	13	24	6
<i>Postes pour mémoire :</i>											
<i>Détails sur les dons :</i>											
UE	51	108	-	-	48	59	100	25	25	25	25
Autres	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : calculs des services du FMI

43. La Tunisie a la capacité de rembourser le FMI, mais des risques notables existent.

L'encours de crédit au FMI devrait culminer à 372 % de la quote-part en 2020 avant d'amorcer la baisse. Les engagements envers le FMI culmineraient à 1,4 % du PIB en 2018, soit 7 % des réserves internationales brutes.

44. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes a été effectuée en mai 2016. La BCT a renforcé son cadre de sauvegardes, avec notamment l'entrée en vigueur de son Comité d'audit. L'adoption de la nouvelle loi sur la BCT en avril 2016 a accru l'indépendance de la banque centrale

et instauré un mécanisme de prêteur de dernier ressort (PDR), mais il reste des écarts par rapport aux bonnes pratiques internationales. Parmi les recommandations, figurent l'adoption de pratiques plus transparentes en matière d'information financière la mise en œuvre du dispositif de PDR. Depuis l'évaluation, la BCT a amélioré la communication de ses états financiers pour l'exercice 2016. D'autres points restent à résoudre, notamment l'opérationnalisation du dispositif de PDR (attendue en septembre 2017, MPEF ¶30).

45. D'importants risques pèsent sur l'exécution du programme, comme expliqué au paragraphe 8 et dans l'annexe IV. L'appui énergique et continu des donateurs est essentiel pour aider la Tunisie à compléter sa transition politique par une transition économique réussie.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

46. La démocratie tunisienne a montré sa résilience face à une multitude de défis, mais la transition économique se fait attendre. Améliorer durablement l'emploi et le niveau de vie de la jeune population tunisienne ne sera possible qu'au prix d'une profonde réforme du modèle économique. Actuellement, ce modèle se caractérise par un niveau non viable de dépenses publiques—notamment salaires et subventions— et des cadres législatifs et réglementaires inefficients qui brident la concurrence et exercent un effet dissuasif sur l'activité du secteur privé. Dans cette transition, le maintien de la stabilité macroéconomique revêt une importance cruciale. Il faudra pour cela redoubler d'efforts afin de compenser les chocs exogènes ainsi que les retards et dérapages survenus au moment du changement de gouvernement l'an dernier. En dépit de l'intensification des efforts, certains des objectifs initiaux du MEDC ont dû être redéfinis compte tenu de l'ampleur des divergences par rapport aux hypothèses initiales du programme. Le programme recalibré reste suffisamment ambitieux et bénéficie de l'engagement renouvelé à mener les réformes structurelles vitales et de politiques macroéconomiques cohérente.

47. Les ambitieux objectifs à moyen terme ne pourront être atteints qu'à l'aide d'un puissant dosage macroéconomique. Les autorités ont déjà agi pour limiter le déficit budgétaire en 2016 (quoiqu'à un niveau élevé) et à maîtriser son creusement en 2017. Malgré la faiblesse de la croissance, un resserrement de la politique monétaire est maintenant nécessaire car les déficiences structurelles, la dépréciation du taux de change et la montée des prix administrés et des impôts accroissent les risques inflationnistes. Pour réduire progressivement l'endettement et créer l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement et aux politiques sociales, il est important de garder le cap des réformes structurelles dans des domaines essentiels tels que la fonction publique, les retraites et les entreprises d'État. La réussite de la prochaine phase de restructuration des banques publiques devra passer par des mesures plus résolues pour aider les banques à réduire leur considérable portefeuille de prêts improductifs. Des réformes de la gouvernance et du climat des affaires seront essentielles pour le développement du secteur privé et la croissance de l'emploi. Cette stratégie ambitieuse, qui s'étend sur plusieurs années et maintient les grands objectifs stratégiques du MEDC, se heurtera à l'opposition de certains intérêts particuliers et mettra à rude épreuve les capacités administratives. Elle nécessitera un niveau élevé d'appropriation, qui pourra s'appuyer sur la détermination affichée durant ces derniers mois, et doit être mise en œuvre sans plus tarder.

48. Le rééquilibrage des finances publiques peut se faire sans nuire à la croissance et dans le respect de la dimension sociale. Les services du FMI soutiennent les mesures prises par les autorités pour 2017–18 et au-delà. Celles-ci sont ambitieuses mais elles réalisent un bon équilibre entre ce qui est faisable et ce qui est souhaitable dans un environnement socio-politique difficile. Les mesures fiscales permanentes pour la loi de finances de 2018 vont opérer un basculement de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte et offriront une plus grande équité. La progressivité aurait toutefois pu être accentuée. La création de la Direction des Grandes Entreprises et d'autres mesures visant à renforcer l'administration de l'impôt permettront plus d'efficacité dans le recouvrement des arriérés de paiement d'impôts et des droits de douane, qui représentent un montant considérable (6 % du PIB au total). Les améliorations attendues des politiques de dépenses publiques sont crédibles à condition que les réformes évoquées aux paragraphes 50 à 52 soient appliquées et que le mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants soit rétabli.

49. Les services du FMI appuient une plus grande flexibilité du taux de change et un resserrement de la politique monétaire. Pour rétablir la compétitivité et accroître les réserves, il est essentiel que le taux de change suive l'évolution des fondamentaux. Le mécanisme d'adjudication de devises pour les interventions de la BCT est une décision positive majeure qui permettra de lisser la volatilité journalière du marché interbancaire et de mieux laisser s'exprimer les forces du marché. Les services du FMI se réjouissent également des relèvements récents du taux directeur de la BCT et encouragent cette dernière à procéder à d'autres augmentations durant les mois à venir si les tensions inflationnistes persistent.

50. Une profonde réforme de la fonction publique améliorera la qualité des services et permettra de créer une marge de manœuvre budgétaire. Le FMI salue particulièrement les efforts des autorités pour réduire la masse salariale publique, l'une des plus volumineuses du monde.¹⁰ Pour cela, il faudra éviter toute nouvelle augmentation salariale jusqu'à la fin 2020, ainsi qu'un programme de départs volontaires combiné avec le maintien d'un strict contrôle des recrutements. Le soutien des donateurs à cette stratégie faciliterait la tâche de la Tunisie pour assumer l'investissement initial.

51. Pour une transition réussie, il est crucial de maintenir un niveau adéquat de protection sociale. Les services du FMI saluent les mesures prises récemment pour assurer le financement adéquat à court terme de la sécurité sociale et encouragent les autorités et les partenaires sociaux à engager rapidement des réformes équitables et viables du système des retraites. Il est essentiel de finaliser la base de données sur les ménages vulnérables de manière à répondre aux besoins des pauvres et des populations vulnérables en faisant le meilleur usage possible des ressources.

52. Des progrès restent à faire dans la gestion des risques conditionnels liés aux entreprises publiques. Les contrats de performance des entreprises publiques nécessiteront une forte appropriation de la part des autorités pour être opérants. Il est également important

¹⁰ La masse salariale tunisienne est la troisième parmi les pays émergents (14 % du PIB, contre une moyenne de 8 % du PIB).

d'améliorer l'information financière et de renforcer la capacité du Ministère des finances à contrôler les performances et à appliquer les sanctions.

53. Les réformes du secteur financier doivent être accélérées. Les plans de restructuration et les contrats de performance des banques publiques représentent des étapes importantes vers le renforcement du secteur financier et l'amélioration de l'accès au crédit dans l'économie. Leur mise en œuvre effective nécessite une refonte du dispositif de gestion des créances improductives, qui sera déterminante pour mener à terme la deuxième revue. La liquidation de la BFT, dont les pertes continuent de s'accumuler, devrait être engagée à l'automne 2017. Le travail de développement des marchés financiers devrait s'accélérer.

54. De nouvelles réformes de la gouvernance et du climat des affaires aideront le secteur privé. Les services du FMI engagent les autorités à faire en sorte que la haute instance de lutte contre la corruption soit pleinement opérationnelle avant la fin 2017, comme programmé. Pour faire de la Tunisie une destination d'investissement plus attractive et appuyer les efforts engagés dans le contexte de la Conférence « Tunisia 2020 » et de l'initiative du G20 Pacte pour l'Afrique, il est important d'avoir un cadre réglementaire et législatif clair et prévisible pour le développement du secteur privé.

55. Les risques pesant sur le programme demeurent élevés. L'expérience récente a montré qu'il est difficile de maintenir le cap du programme macroéconomique et des réformes structurelles en présence d'une croissance faible et d'importants chocs exogènes (notamment les violents attentats de 2015 et les retombées des conflits régionaux). Pour faire face à ces défis, il faudra continuer d'assurer un suivi rapproché du programme et des cadres de politique économique suffisamment flexibles pour réagir aux événements sans perdre de vue les objectifs fondamentaux de croissance plus forte génératrice d'emplois et de réduction des déficits. Des perspectives de croissance relativement favorables chez les partenaires commerciaux européens de la Tunisie, un taux de change plus flexible conjugué à des niveaux encore confortables de réserves internationales et une marge adéquate de financement de l'administration centrale devraient permettre à la Tunisie de maîtriser ces risques, avec un financement extérieur soutenu et une assistance technique des partenaires extérieurs, dont le FMI.

56. Compte tenu des efforts récemment consentis par la Tunisie pour renforcer l'exécution du programme et du vaste ensemble de mesures correctives qu'elle a adoptées, les services du FMI appuient la demande des autorités pour que soit achevée la première revue. Les services du FMI donnent leur appui : (i) au rééchelonnement de l'accès aux ressources pour le caler sur l'exécution des réformes; (ii) aux dérogations pour non-observation des critères de réalisation quantitatifs, au vu des mesures correctives sur les avoirs intérieurs nets, les réserves internationales nettes et le solde budgétaire primaire; et (iii) à l'établissement de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2017. Les services du FMI sont favorables à ce que la totalité des fonds mis à disposition soit consacrée à l'appui budgétaire.

Tableau 1. Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–18 1/

	2015		2016		2017		2018
	Prél.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	
Production et revenu (variation en pourcentage)							
PIB réel	1.1	2.0	1.0	3.0	2.3	3.0	
Déflateur du PIB	3.6	5.1	5.7	3.3	5.3	4.2	
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	4.9	3.9	3.7	3.9	4.5	4.4	
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	4.1	4.0	4.2	3.9	4.5	4.1	
Épargne nationale brute (en % du PIB)	12.5	14.1	13.5	15.3	13.6	15.1	
Investissement brut (en % du PIB)	21.4	21.8	22.5	22.3	22.1	23.2	
Administration centrale (% du PIB, sauf indication contraire) 1/							
Total des recettes (hors dons)	23.2	23.9	22.6	24.1	24.0	24.5	
Total des dépenses et prêts nets	28.8	28.5	28.7	28.0	30.2	30.1	
Masse salariale 2/	13.6	14.1	14.5	13.8	14.1	14.8	
Dépenses sociales 3/	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.9	
Solde global de l'administration centrale (hors dons)	-5.6	-4.6	-6.1	-3.9	-6.1	-5.6	
Solde global de l'administration centrale (dons compris)	-5.3	-4.4	-5.9	-3.5	-5.9	-5.4	
Solde global de l'administration centrale (dons compris, base caisse)	-5.5	-4.4	-6.4	-3.5	-5.9	-5.4	
Solde budgétaire structurel 4/	-4.6	-4.0	-5.6	-3.3	-6.1	-4.3	
Dette de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	57.2	54.6	62.9	54.5	69.1	72.1	
Dette publique en devises (% du total de la dette)	61.7	68.0	64.1	68.6	67.8	70.6	
Total dette extérieure							
Dette extérieure (milliards de dollars)	27.0	29.3	27.0	30.7	29.0	30.6	
Dette extérieure (% du PIB)	64.9	69.0	70.0	71.4	76.9	80.7	
Ratio du service de la dette (% des exportations de BSNF)	10.1	12.8	12.2	16.7	18.4	16.2	
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)							
Crédit à l'économie	6.2	7.1	9.7	7.3	7.2	7.4	
Monnaie au sens large (M3 du système financier)	5.3	6.5	8.1	6.8	10.0	8.3	
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1.4	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	
Secteur extérieur (variation en %)							
Exportations de biens, f.à.b. (milliards de dollars)	-15.9	-2.6	-3.6	5.8	-1.5	0.4	
Importations de biens, f.à.b. (milliards de dollars)	-18.4	-4.3	-3.8	3.9	-2.6	-0.6	
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	-2.8	1.6	0.2	5.5	2.4	6.8	
Importations de biens, f.à.b. (volume)	-2.5	3.5	2.3	2.1	4.5	4.8	
Balance commerciale (en % du PIB)	-11.7	-10.4	-11.4	-10.1	-11.3	-11.1	
Solde transactions courantes (en % du PIB)	-8.9	-7.7	-9.0	-7.0	-8.5	-8.1	
Investissement direct étranger, net (en % du PIB)	2.6	2.1	2.0	2.2	2.4	2.8	
Termes de l'échange (détérioration = -)	3.3	3.7	2.3	-1.5	3.1	-0.9	
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	7.4	8.3	5.9	8.5	7.3	8.2	
En mois d'imp. de biens et de services de l'année suivante, c.a.f.	4.1	4.6	3.4	4.5	4.3	4.6	
Postes pour mémoire :							
PIB aux prix courants (milliards de dinars)	84,656	91,658	90,376	97,495	97,397	104,603	
PIB aux prix courants (milliards de dollars)	43.2	44.0	42.1	44.4	39.9	39.3	

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors compte de la sécurité sociale, entreprises publiques et collectivités locales.

2/ La masse salariale de 2018 comprend des dépenses au titre des primes de départs volontaires représentant 0,6% du PIB.

3/ Dépenses publiques d'équipement des principaux ministères et transferts et programmes sociaux.

4/ Hors recettes et dépenses exceptionnelles, et corrigé pour tenir compte du cycle du PIB.

Tableau 2. Tunisie : balance des paiements, 2015–22
(en millions de dollars)

	2015		2016		Projections							2018				2019	2020	2021	2022
	Annuel	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel							
Solde des transactions courantes	-3,849	-3,776	-1,331	-1,073	-688	-303	-3,395	-780	-1,024	-671	-700	-3,176	-3,112	-3,074	-3,018	-2,990			
Balance commerciale	-5,029	-4,806	-1,411	-1,280	-1,284	-554	-4,530	-920	-1,255	-1,226	-968	-4,368	-4,514	-4,615	-4,795	-4,913			
Exportations	14,073	13,568	3,270	3,487	2,966	3,637	13,359	3,397	3,458	3,032	3,523	13,411	13,890	14,462	15,076	15,530			
Énergie	1,013	765	104	176	175	344	799	224	168	180	239	810	814	831	859	872			
Hors énergie	13,061	12,804	3,165	3,311	2,791	3,294	12,561	3,174	3,290	2,852	3,284	12,600	13,076	13,631	14,217	14,659			
<i>Dont</i> : non alimentaires	11,017	11,368	2,791	2,929	2,531	2,967	11,217	2,781	2,896	2,581	2,946	11,204	11,616	12,092	12,593	12,970			
Importations	-19,102	-18,374	-4,681	-4,767	-4,250	-4,192	-17,890	-4,317	-4,713	-4,258	-4,491	-17,779	-18,404	-19,077	-19,872	-20,443			
Énergie	-2,742	-2,024	-618	-565	-562	-422	-2,167	-549	-589	-584	-511	-2,232	-2,308	-2,429	-2,583	-2,712			
Hors énergie	-16,361	-16,351	-4,064	-4,202	-3,688	-3,769	-15,722	-3,769	-4,124	-3,674	-3,980	-15,547	-16,096	-16,648	-17,289	-17,731			
<i>Dont</i> : non alimentaires	-14,452	-14,567	-3,557	-3,778	-3,276	-3,371	-13,982	-3,299	-3,706	-3,255	-3,524	-13,783	-14,170	-14,683	-15,280	-15,674			
Services et transferts (net)	1,180	1,030	81	208	596	252	1,135	140	230	555	267	1,192	1,401	1,542	1,777	1,923			
Services hors revenu des facteurs	303	242	-38	32	342	27	365	6	35	287	-5	323	375	418	428	446			
<i>Dont</i> : tourisme	1,231	1,082	155	231	469	223	1,078	192	271	436	258	1,157	1,251	1,353	1,425	1,501			
Services facteurs et transferts (net)	877	788	118	175	253	224	771	134	195	268	272	869	1,027	1,124	1,349	1,477			
<i>Dont</i> : envois de fonds	1,971	1,802	372	402	500	433	1,707	371	398	511	404	1,686	1,732	1,816	1,907	2,002			
Paievements d'intérêts sur la dette extérieure	-556	553	-157	-140	-156	-132	-585	-173	-135	-170	-61	-538	-477	-435	-394	-388			
Compte de capital et d'opérations financières	4,248	3,244	1,216	1,488	1,195	897	4,795	1,762	620	817	877	4,075	3,419	3,661	3,437	3,274			
Compte de capital	225	95	7	-3	46	55	105	-3	-3	43	51	89	89	89	89	89			
Compte d'opérations financières	4,024	3,149	1,209	1,491	1,149	841	4,690	1,764	623	773	825	3,986	3,330	3,572	3,348	3,186			
Investissements directs et de portefeuille (net)	1,118	832	165	249	204	330	955	213	280	255	343	1,094	1,236	1,308	1,385	1,469			
Prêts à moyen et long terme (net)	2,362	963	817	593	499	32	1,942	1,225	-39	98	282	1,567	1,034	919	306	531			
Décaissements	3,572	2,442	1,089	1,573	923	498	4,084	1,443	673	441	664	3,220	2,847	2,386	2,336	2,538			
Amortissement	-1,210	-1,479	-272	-980	-424	-466	-2,142	-218	-711	-343	-381	-1,653	-1,813	-1,467	-2,031	-2,007			
Capitaux à court terme	543	1,353	227	302	349	314	1,192	224	275	326	37	862	893	1,189	1,517	1,044			
<i>Dont</i> : variation des AEN des banques commerciales	158	461	14	210	59	76	359	56	51	48	73	229	82	75	64	62			
Variations de valeur	...	0	0	347	97	158	601	103	106	94	160	463	167	156	140	141			
Erreurs et omissions 1/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Solde global	399	-532	-115	415	507	594	1,400	981	-404	146	176	899	307	587	419	284			
<i>Postes pour mémoire :</i>																			
Solde transactions courantes/PIB (%)	-8.9	-9.0	-3.3	-2.7	-1.7	-0.8	-8.5	-2.0	-2.6	-1.7	-1.8	-8.1	-7.5	-7.1	-6.5	-6.1			
Réserves (milliards de dollars)	7.4	5.9	5.8	6.3	6.8	7.3	7.3	8.3	7.9	8.0	8.2	8.2	8.5	9.1	9.5	9.8			
Réserves en mois d'importations de biens et services 2/	4.1	3.4	3.4	3.6	3.9	4.3	4.3	4.7	4.4	4.5	4.6	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7			
Réserves/dette extérieure à court terme totale (%) 3/	112.7	100.5	96.6	107.5	115.6	125.4	125.2	141.2	133.3	134.7	138.7	138.5	136.6	141.9	141.5	146.2			
Dette extérieure à moyen long terme (milliards de dollars)	20.5	21.1	22.1	22.7	23.2	23.2	23.2	24.4	24.4	24.5	24.7	24.7	25.9	26.9	27.1	27.5			
Dette extérieure à moyen et long terme/PIB (%)	49.2	54.7	53.1	57.9	60.1	61.4	61.4	61.1	61.9	63.0	65.1	65.1	64.8	63.7	60.7	58.1			
Dette extérieure à court terme (milliards de dollars)	6.6	5.9	6.0	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	6.0	5.9	5.9	6.2	6.4	6.7	6.7			
Dette extérieure à court terme/PIB (%)	15.8	15.3	14.5	14.8	15.1	15.5	15.5	14.7	15.0	15.3	15.6	15.6	15.6	15.2	15.1	14.2			
Ratio du service de la dette (% des exp. de BS FMI compris)	10.1	12.2	10.8	26.5	14.5	12.7	18.4	9.6	20.1	12.7	9.2	16.2	15.5	11.6	13.5	13.5			
Importations (% du PIB)	44.3	43.7	44.3	47.1	43.6	43.9	44.8	42.9	47.6	43.6	46.8	45.2	44.6	43.8	43.1	41.9			
Exportations (% du PIB)	32.6	32.2	30.9	34.5	30.4	38.1	33.5	33.8	34.9	31.0	36.7	34.1	33.6	33.2	32.7	31.8			
PIB national en dollars	43,156	42,074	10,570	10,119	9,747	9,551	39,927	10,055	9,910	9,776	9,604	39,336	41,284	43,579	46,078	48,797			

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FN

1/ Différent de zéro pendant l'année en cours et les années futures en raison des effets d'évaluation des stocks.

2/ Réserves en fin d'année rapportées aux importations de l'année suivante.

3/ Court terme = échéance résiduelle d'un an ou moins.

Tableau 3. Tunisie : besoins de financement extérieur, 2015–22
(en millions de dollars)

	Projections															
	2015	2016	2017					2018				2019	2020	2021	2022	
	Année	Année	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année	Année	Année	Année	
Total des besoins de financement	11,904	11,832	8,192	8,458	7,456	6,675	11,444	7,045	7,555	6,860	6,919	10,667	10,852	10,774	11,462	11,726
Déficit des transactions courantes	3,849	3,776	1,331	1,073	688	303	3,395	780	1,024	671	700	3,176	3,112	3,074	3,018	2,990
Amortissements	1,209	1,492	272	980	424	463	2,139	218	711	343	380	1,653	1,813	1,467	2,031	2,007
Administration centrale 1/	599	640	139	713	309	277	1,438	106	558	248	223	1,135	1,401	1,093	1,682	1,664
Banque centrale 2/	85	375	24	30	20	28	101	19	17	4	3	42	4	0	0	0
Entreprises 3/	525	477	109	238	96	158	601	94	136	91	155	476	408	374	348	342
Dette à court terme 4/	6,846	6,565	6,589	6,405	6,344	5,909	5,909	6,046	5,819	5,847	5,838	5,838	5,926	6,233	6,413	6,729
Total des sources de financement	11,904	11,833	8,192	8,458	7,456	6,675	11,444	7,045	7,555	6,860	6,918	10,667	10,852	10,774	11,462	11,726
Investissements directs et de portefeuille (net)	1,118	832	165	249	204	330	955	213	280	255	343	1,094	1,236	1,308	1,385	1,469
Décassements	3,558	2,396	1,089	1,573	923	534	4,119	1,443	673	441	682	3,220	2,847	2,386	2,336	2,538
Administration centrale 1/	2,771	1,766	1,003	1,490	803	416	3,712	1,344	575	345	587	2,833	2,455	1,987	1,928	2,119
Banque centrale 2/	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises 3/	762	629	87	83	120	118	408	99	98	96	95	387	392	399	409	419
Dette à court terme	6,565	5,909	6,046	5,819	5,847	5,838	5,838	5,871	5,914	5,960	5,926	5,926	6,233	6,413	6,729	6,708
Autres flux nets (dont recours aux AEN des banques commerciales)	1,063	2,163	776	1,232	988	567	1,932	499	284	350	143	1,326	843	1,254	1,429	1,296
Recours aux réserves brutes	-399	532	115	-415	-507	-594	-1,400	-981	404	-146	-176	-899	-307	-587	-419	-284
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont : multilatérales (hors FMI), bilatérales et dons budgétaires	1,370	577	0	108	764	55	927	233	107	279	159	779	850	1,300	1,300	1,300
Accès aux marchés financiers et autres	88	611	939	1,011	24	6	1,980	1,024	13	24	6	1,417	968	418	419	919
Crédits du FMI, net 5/	301	282	-17	235	-97	186	308	-133	235	-117	252	238	366	198	-77	-184
Achats	301	316	0	308	0	307	615	0	369	0	369	737	737	369	0	0
Rachats	0	34	17	72	97	121	307	133	133	117	117	499	371	171	77	184
<i>Postes pour mémoire :</i>																
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	7,401	5,941	5,838	6,254	6,760	7,320	7,308	8,289	7,885	8,030	8,220	8,207	8,513	9,100	9,519	9,803
Taux de refinancement de l'État (en %)	467	276	721	209	260	150	258	1,271	103	139	263	250	175	182	115	127
Taux de refinancement des entreprises (en %)	145	132	79	35	125	75	68	106	72	106	61	81	96	107	117	122

Sources : autorités tunisiennes; projections des services du FMI.

1/ L'administration centrale comprend les concours du FMI allant aux appuis budgétaires.

2/ La banque centrale comprend les concours du FMI allant aux appuis à la BDP.

3/ Entreprises publiques et privées.

4/ Stock de l'encours de la dette à court terme à la fin de l'année précédente.

5/ Selon le calendrier proposé d'achats durant l'accord MEDC.

Tableau 4. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2015–18
(en millions de dinars)

	2015	2016	2017				2018					
	Annuel Est.	Annuel Prél.	Annuel	T1 Proj.	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2 Proj.	T3	T4
Total des recettes et des dons	19,945	20,568	23,671	5,418	6,022	6,112	6,119	25,852	5,966	6,525	6,657	6,705
Recettes	19,653	20,438	23,409	5,418	6,022	5,992	5,978	25,586	5,966	6,525	6,534	6,561
Recettes fiscales	18,487	18,702	21,598	5,185	5,489	5,305	5,619	23,683	5,723	5,965	5,812	6,184
Impôts directs	7,816	7,577	9,184	2,054	2,584	2,274	2,273	8,889	1,987	2,501	2,201	2,199
Taxes sur le commerce	825	640	700	172	162	147	219	800	196	185	168	250
TVA	5,057	5,138	5,871	1,433	1,324	1,472	1,642	6,891	1,682	1,555	1,727	1,927
Accises	1,773	2,174	2,418	619	583	607	609	2,874	735	693	721	724
Autres taxes	3,016	3,174	3,425	908	835	805	877	4,229	1,121	1,031	994	1,083
Mesures fiscales à définir	0	0
Recettes non fiscales	1,162	1,725	1,807	230	531	687	359	1,901	242	559	723	378
dont : ETAP et STIR ¹	150	130	335	333
Dons	292	130	262	0	0	121	141	266	0	0	123	143
Total des dépenses et prêts nets	24,395	25,930	29,383	7,277	6,673	6,357	9,076	31,473	8,090	7,170	6,921	9,292
Dépenses totales	23,675	25,839	29,418	7,336	6,684	6,329	9,069	31,460	8,087	7,167	6,918	9,289
Dépenses courantes	19,732	21,040	23,947	6,258	5,383	5,025	7,280	25,416	6,774	5,769	5,496	7,377
Traitements et salaires	11,542	13,117	13,775	4,222	3,277	3,308	2,969	15,525	4,758	3,693	3,728	3,346
dont : coûts ponctuels réforme fonction publique	0	0	0	0	0	0	0	796	199	199	199	199
dont : ministères Défense et Intérieur	2,752	3,100	3,238	3,380
Biens et services	1,682	1,737	1,445	498	212	210	526	1,519	523	223	221	552
Paiements d'intérêts	1,644	1,986	2,190	672	591	472	455	2,576	791	689	564	532
Transferts et subventions	4,864	4,200	6,527	867	1,301	1,032	3,328	5,796	702	1,164	984	2,946
CGC (alimentation)	1,530	1,581	1,720	101	401	430	789	1,670	98	389	418	766
Subventions énergétiques (brutes) ¹	918	197	1,427	0	150	150	1,127	1,276	0	134	134	1,008
Autres (y compris transferts à la CNRPS et la BFT)	2,001	1,989	3,380	766	750	452	1,412	2,370	537	526	317	990
Autres dépenses (non affectées)	0	0	10	0	3	3	3	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	3,943	4,798	5,471	1,077	1,301	1,304	1,789	6,044	1,313	1,398	1,422	1,911
Prêts nets	720	91	-35	-59	-11	28	7	13	3	3	3	3
Dont : recap. et restruct. des banques publiques	647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global de l'administration centrale (hors dons)	-4,743	-5,492	-5,974	-1,859	-651	-365	-3,098	-5,887	-1,832	-642	-360	-3,053
Solde global de l'administration centrale (dons compris)	-4,451	-5,362	-5,712	-1,859	-651	-244	-2,957	-5,621	-1,829	-641	-241	-2,910
Paiements en instance ²	-216	-446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-4,958	-5,938	-5,974	-1,859	-651	-365	-3,098	-5,887	-1,832	-642	-360	-3,053
Solde global de l'administration centrale (dons compris, base caisse)	-4,666	-5,808	-5,712	-1,859	-651	-244	-2,957	-5,621	-1,829	-641	-241	-2,910
Financement, net	4,666	5,808	5,712	1,859	651	244	2,957	5,621	1,829	641	241	2,910
Extérieur	4,285	2,479	5,449	1,989	1,870	1,236	353	4,516	3,220	45	259	992
Utilisation	5,462	3,861	8,962	2,310	3,585	2,007	1,060	7,533	3,495	1,518	922	1,599
Amortissement	1,177	1,382	3,513	320	1,714	771	707	3,017	275	1,472	662	607
Financement intérieur	382	3,329	263	-130	-1,219	-991	2,604	1,104	-1,391	595	-19	1,918
Dettes	590	2,059	1,279	476	208	270	325	484	420	75	-247	236
Utilisation	2,381	3,889	2,490	539	411	1,091	449	2,400	519	396	1,052	433
Amortissement	1,792	1,830	1,211	63	203	821	125	1,916	100	321	1,298	197
Hors dette	-249	1,271	-1,016	-606	-1,427	-1,262	2,279	620	-1,810	520	228	1,682
Dépôts publics (+ = retraits / - = accumulation)	-319	744	-1,216	-606	-1,427	-1,362	2,179	420	-1,810	520	128	1,582
Produit privatisations et vente biens confisqués ³	70	527	200	0	0	100	100	200	0	0	100	100
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Dépenses sociales ⁴	1,335	1,411	1,533	487	255	255	102	2,033	624	368	368	146
Solde primaire de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-3,314	-3,951	-3,784	-1,187	-60	107	-2,643	-3,311	-1,041	48	204	-2,521
Solde budgétaire structurel ⁵	-3,934	-5,078	-5,954	-4,536
Dettes de l'administration centrale ⁶	48,465	56,830	67,316	75,370
PIB nominal	84,656	90,376	97,397	24,349	24,349	24,349	24,349	104,603	26,151	26,151	26,151	26,151

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

¹ Les subventions énergétiques étaient généralement comptabilisées comme dépenses nettes de recettes des sociétés d'utilité publique et énergétiques. La série a été révisée pour présenter les flux bruts de recettes de la commercialisation des produits de l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP) et de l'excédent opérationnel de la Société tunisienne des industries de raffinage (STIR). Les recettes postérieures à 2016 ne sont pas projetées. Un mécanisme de lissage du prix des combustibles devrait entrer en vigueur le 1^{er} mai 2017 pour combler l'écart entre les prix nationaux et internationaux; il ne devrait pas y avoir de dividendes excédentaires du fait de ce mécanisme.

² Écart entre données base caisse et droits constatés du déficit global de l'administration centrale calculé en fin de période. Pour les données effectives, ce poste comprend aussi les paiements ordonnés mais non prélevés sur les comptes du Trésor. Un signe négatif dénote une dépense supérieure à l'ordonnement (à savoir, besoin de financement supérieur).

³ Concerne essentiellement la vente d'avoirs confisqués.

⁴ Dépenses publiques d'équipement des principaux ministères et transferts et programmes sociaux.

⁵ Hors recettes et dépenses exceptionnelles, et corrigé pour tenir compte du cycle du PIB.

⁶ Dette brute.

Tableau 5. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2015–22
(en pourcentage du PIB)

	2015		2016		2017		2018	2019	2020	2021	2022
	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.			Proj.			
Total des recettes et des dons	23.6	24.1	22.8	24.4	24.3	24.7	24.5	24.6	24.6	24.6	24.6
Recettes	23.2	23.9	22.6	24.1	24.0	24.5	24.3	24.3	24.4	24.4	24.4
Recettes fiscales	21.8	21.7	20.7	22.2	22.2	22.6	22.8	22.8	22.9	22.9	22.9
Impôts directs	9.2	8.9	8.4	9.1	9.4	8.5	8.5	8.6	8.6	8.6	8.6
Taxes sur le commerce	1.0	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
TVA	6.0	6.2	5.7	6.5	6.0	6.6	6.4	6.4	6.5	6.5	6.6
Accises	2.1	2.5	2.4	2.6	2.5	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Autres taxes	3.6	3.5	3.5	3.2	3.5	4.0	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1
Mesures fiscales à définir	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes non fiscales	1.4	2.2	1.9	1.9	1.9	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
dont : ETAP et STIR ¹	0.2	0.5
Dons	0.3	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total des dépenses et prêts nets	28.8	28.5	28.7	28.0	30.2	30.1	28.6	27.5	26.6	26.4	26.4
Total des dépenses	28.0	28.5	28.6	27.8	30.2	30.1	28.6	27.5	26.6	26.4	26.4
Dépenses courantes	23.3	23.5	23.3	22.3	24.6	24.3	22.8	21.3	20.2	19.7	19.7
Traitements et salaires	13.6	14.1	14.5	13.8	14.1	14.8	13.1	12.1	11.7	11.7	11.7
dont : coûts ponctuels des réformes de la fonction publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : ministères de la Défense et de l'Intérieur	3.3	3.4	3.4	3.3	3.3	3.2	3.1	3.0	2.9	2.8	2.8
Biens et services	2.0	2.4	1.9	2.0	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
Paievements d'intérêts	1.9	2.0	2.2	2.1	2.2	2.5	2.5	2.5	2.6	2.5	2.5
Transferts et subventions	5.7	4.9	4.6	4.5	6.7	5.5	5.5	5.1	4.4	4.2	4.2
CGC (alimentation)	1.8	1.7	1.7	1.7	1.8	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2
Subventions énergétiques (brutes) ¹	1.1	0.2	0.2	0.2	1.5	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1
Autres (y compris transferts à la CNRPS et la BFT)	2.4	3.0	2.2	2.6	3.5	2.3	2.4	2.1	1.5	1.5	1.5
Autres dépenses (non affectées)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
Dépenses d'équipement	4.7	5.0	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	6.2	6.4	6.7	6.7
Prêts nets	0.9	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont : recap. et restruct. des banques publiques	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons)	-5.6	-4.6	-6.1	-3.9	-6.1	-5.6	-4.4	-3.1	-2.2	-2.0	-2.0
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris)	-5.3	-4.4	-5.9	-3.5	-5.9	-5.4	-4.1	-2.9	-2.0	-1.8	-1.8
Paievements en instance ²	-0.3	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons, base caisse)	-5.9	-4.6	-6.6	-3.9	-6.1	-5.6	-4.4	-3.1	-2.2	-2.0	-2.0
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris, base caisse)	-5.5	-4.4	-6.4	-3.5	-5.9	-5.4	-4.1	-2.9	-2.0	-1.8	-1.8
Financement, net	5.5	4.4	6.4	3.5	5.9	5.4	4.1	2.9	2.0	1.8	1.8
Extérieur	5.1	4.5	2.7	2.5	5.6	4.3	2.6	2.1	0.5	0.9	0.9
Intérieur	0.5	-0.2	3.7	1.1	0.3	1.1	1.6	0.9	1.5	0.8	0.8
dont : produit privatisations et vente biens confisqués ³	0.1	0.2	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :											
Dépenses sociales ⁴	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.9
Solde primaire de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-3.7	-2.5	-3.9	-1.8	-3.9	-3.2	-1.9	-0.6	0.4	0.5	0.5
Solde budgétaire structurel ⁵	-4.6	-4.0	-5.6	-3.3	-6.1	-4.3	-3.9	-2.9	-2.1	-2.0	-2.0
Variation du solde budgétaire structurel (+ : amélioration)	-0.2	0.3	-1.0	0.7	-0.5	1.8	0.4	1.0	0.8	0.1	0.1
Dettes de l'administration centrale ⁶	57.2	54.6	62.9	54.5	69.1	72.1	71.6	70.2	67.8	65.3	65.3

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

¹ Les subventions énergétiques étaient généralement comptabilisées comme dépenses nettes de recettes des sociétés d'utilité publique et énergétiques. La série a été révisée pour présenter les flux bruts de recettes de la commercialisation des produits de l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP) et de l'excédent opérationnel de la Société tunisienne des industries de raffinage (STIR). Les recettes postérieures à 2016 ne sont pas projetées. Un mécanisme de lissage du prix des combustibles devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2017 pour combler l'écart entre les prix nationaux et internationaux; il ne devrait pas y avoir de dividendes excédentaires du fait de ce mécanisme.

² Écart entre données base caisse et droits constatés du déficit global de l'administration centrale calculé en fin de période. Pour les données effectives, ce poste comprend aussi les paiements ordonnancés mais non prélevés sur les comptes du Trésor. Un signe négatif dénote une dépense supérieure à l'ordonnancement (à savoir, besoin de financement supérieur).

³ Concerne essentiellement la vente d'avoires confisqués.

⁴ Dépenses publiques d'équipement des principaux ministères et transferts et programmes sociaux.

⁵ Hors recettes et dépenses exceptionnelles, et corrigé pour tenir compte du cycle du PIB.

⁶ Dette brute.

Tableau 6. Tunisie : situation monétaire, 2015–18
(en millions de dinars)

	2015		2016		2017				2018
	Annuel		Annuel		T1	T2	T3	T4	Annuel
	Est.				Proj.				Proj.
Avoirs extérieurs nets (AEN)	1,686	-949	-1,276	-1,376	-15	705	705		1,810
Avoirs extérieurs	17,849	16,644	16,110	17,263	18,571	20,063	20,063		22,635
Banque centrale	15,075	13,932	13,666	14,670	15,936	17,362	17,362		19,753
Engagements extérieurs	-16,162	-17,592	-17,386	-18,639	-18,587	-19,358	-19,358		-20,824
Banque centrale	-5,991	-6,404	-6,434	-7,017	-6,773	-7,254	-7,254		-7,910
Avoirs intérieurs nets (AIN)	60,213	67,832	67,341	69,391	69,833	72,866	72,866		77,888
Crédit intérieur	80,448	91,365	91,510	91,878	92,307	97,800	97,800		106,222
Crédit à l'État (net)	14,355	18,892	17,283	16,727	16,015	20,080	20,080		22,712
Crédit net de la banque centrale	688	3,992	2,206	1,540	179	4,560	4,560		6,975
Banques commerciales	7,199	8,649	8,846	8,955	9,604	9,288	9,288		9,506
Autres	6,468	6,251	6,231	6,231	6,231	6,231	6,231		6,231
Crédit à l'économie	66,093	72,472	74,227	75,151	76,292	77,720	77,720		83,510
Autres postes (net)	-20,235	-23,533	-24,168	-22,487	-22,473	-24,934	-24,934		-28,334
Monnaie plus quasi-monnaie (M2)	58,828	63,660	62,792	63,717	66,713	69,709	69,709		75,515
Monnaie (M1)	24,444	26,409	26,130	26,219	27,676	28,919	28,919		31,327
Devises	8,418	9,749	9,726	10,002	10,216	10,675	10,675		11,564
Dépôts à vue	16,026	16,661	16,404	16,218	17,460	18,244	18,244		19,763
Quasi-monnaie	34,384	37,251	36,662	37,498	39,038	40,791	40,791		44,188
Dépôts à long terme (M3-M2)	3,071	3,223	3,273	4,297	3,105	3,862	3,862		4,183
Monnaie au sens large (M3)	61,899	66,883	66,065	68,015	69,818	73,571	73,571		79,699
	(Taux annuel d'évolution en %)								
Avoirs extérieurs nets	-22.4	-156.3	-2,628.7	-3.0	-98.4	-174.3	-174.3		156.9
Avoirs intérieurs nets	6.3	12.7	7.3	6.7	6.8	7.4	7.4		6.9
Crédit intérieur	7.5	13.6	8.9	5.0	4.0	7.0	7.0		8.6
Crédit à l'État (net)	13.8	31.6	5.0	-5.4	-11.7	6.3	6.3		13.1
Crédit à l'économie	6.2	9.7	9.8	7.7	8.1	7.2	7.2		7.4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	5.2	8.2	5.1	5.5	8.8	9.5	9.5		8.3
Monnaie au sens large (M3)	5.3	8.1	5.1	7.0	8.4	10.0	10.0		8.3
	(Taux de croissance annuelle, en % de la monnaie au sens large)								
Avoirs extérieurs nets	-0.8	-4.3	-2.1	0.1	1.5	2.5	2.5		1.5
Avoirs intérieurs nets	6.1	12.3	7.3	6.9	6.9	7.5	7.5		6.8
Crédit intérieur	9.6	17.6	11.9	6.9	5.5	9.6	9.6		11.4
Crédit à l'État (net)	3.0	7.3	1.3	-1.5	-3.3	1.8	1.8		3.6
Crédit à l'économie	6.6	10.3	10.6	8.4	8.9	7.8	7.8		7.9
Autres postes (net)	-3.5	7.8	4.9	5.2	8.4	9.0	9.0		-4.6
<i>Postes pour mémoire :</i>									
PIB (millions de dinars)	84,656	90,376				97,397	104,603		

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Tunisie : situation de la banque centrale, 2015–18

(en millions de dinars)

	2015	2016	2017				2018	
	Annuel	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	
Avoirs extérieurs nets	9,084	7,528	7,232	7,653	9,163	10,108	10,108	11,844
Avoirs	15,075	13,932	13,666	14,670	15,936	17,362	17,362	19,753
dont : produit des swaps de devises	606	524	524	524	524	524	524	524
Engagements	5,991	6,404	6,434	7,017	6,773	7,254	7,254	7,910
Avoirs intérieurs nets	1,924	5,094	5,351	5,550	4,337	3,834	3,834	3,412
Crédit intérieur (net)	4,897	9,483	9,692	9,909	8,193	8,261	8,261	8,926
Crédit net à l'État ¹	688	3,993	2,206	1,541	180	3,152	3,152	5,567
Crédit aux banques	4,209	5,490	7,486	8,367	8,014	5,109	5,109	3,359
Autres postes (net)	-2,973	-4,389	-4,341	-4,359	-3,856	-4,427	-4,427	-5,514
Base monétaire ²	11,009	12,622	12,583	13,203	13,500	13,942	13,942	15,256
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Opérations de swap de devises	606	524	524	524	524	524	524	524
Total refinancement des banques par la BCT (hors opérations open market)	4,815	6,014	8,010	8,891	8,538	5,633	5,633	3,883

Sources : Banque centrale de Tunisie; estimations des services du FMI.

¹ Comprend la souscription FMI/FMA.² Ne comprend pas les dépôts des autres établissements financiers, des personnes physiques et des entreprises non financières.

Tableau 8. Tunisie : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–16
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds propres régl./actifs pondérés selon les risques	11.6	11.9	11.8	8.2	9.4	12.0	11.6
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés selon les risques	10.2	10.0	9.5	6.6	7.6	9.3	8.8
Fonds propres/actifs	8.4	8.5	7.8	5.6	6.2	7.8	8.2
Qualité des actifs							
Distribution sectorielle des prêts/total des prêts							
Industrie	30.5	28.6	27.9	27.8	27.2	27.3	26.9
Agriculture	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.6	2.6
Commerce	15.0	16.0	15.4	15.1	15.6	15.8	15.9
BTP	5.9	5.6	5.4	5.5	5.7	6.2	6.2
Tourisme	7.3	7.3	6.9	6.5	6.1	6.2	5.8
Ménages	22.1	23.4	25.4	26.2	26.2	26.6	26.3
Autres	16.3	16.3	16.2	16.0	16.5	15.4	16.3
Prêts en devises/total des prêts	5.3	5.1	4.8	4.8	5.5	5.8	5.7
Crédit au secteur privé en pourcentage du PIB ¹	70.6	67.4	67.7	73.7	73.8	73.5	73.7
Prêts improductifs/total des prêts	13.0	13.3	14.9	16.5	15.8	16.6	15.6
Provisions spécifiques/prêts improductifs	-	48.6	45.7	56.4	58.0	56.9	59.0
Prêts improductifs, nets des provisions/fonds propres de base	60.3	66.2	86.3	111.6	90.3	78.8	68.2
Provisions spécifiques/total des prêts	7.6	7.6	8.0	10.3	10.1	10.5	10.2
Provisions générales/total des prêts	-	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Rentabilité							
Rendement des actifs	0.9	0.6	0.6	0.3	0.9	0.9	-
Rendement des fonds propres	10.2	5.9	7.2	3.0	11.2	10.9	-
Écart moyen de taux d'intérêt (entre prêts et dépôts)	3.5	3.0	3.0	3.3	3.1	3.0	2.9
Rendement des intérêts sur les crédits	6.2	5.7	5.4	5.9	6.4	6.3	6.0
Coût du risque en pourcentage du crédit	1.7	1.2	1.2	1.9	1.1	1.1	0.9
Marge d'intérêt nette/produit net bancaire (PNB)	58.6	57.2	58.1	58.9	57.2	54.6	50.9
Charges d'exploitation/PNB	46.5	51.1	50.3	47.3	48.5	49.2	48.5
Charges d'exportation/total des actifs	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7
Dépenses de personnel/dépenses hors intérêts	59.1	62.6	61.5	60.8	59.3	60.1	58.7
Revenu d'exploitation et autres revenus hors intérêts/PNB	21.8	22.5	20.9	21.6	22.4	24.3	29.5
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs ²	29.8	26.5	28.2	28.4	28.2	5.6	5.6
Actifs liquides/passif à court terme	104.1	89.4	89.2	92.6	96.6	83.8	94.4
Dépôts/prêts	94.6	87.4	89.5	89.6	88.8	87.4	86.8
Dépôts des entreprises publiques/total des dépôts	13.8	12.6	13.2	13.0	11.7	9.5	7.8
Sensibilité au risque de marché							
Position ouverte nette en devises/fonds propres de base	1.35	1.94	2.3	3.1	2.2	3.3	4.9

Source : Banque centrale de Tunisie.

¹ La couverture du crédit au secteur privé peut différer de celle du tableau 6.

² La définition du ratio de liquidité a été modifiée en 2015. Désormais, les actifs liquides ne comprennent que les bons du Trésor et les espèces. Selon la nouvelle définition, le ratio de liquidité de fin décembre 2014 aurait été de 6 %.

Tableau 9. Tunisie : scénario de croissance illustratif à moyen terme, 2012–22

	2012	2013	2014	2015	Proj.							
					2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	(variation en pourcentage)											
Croissance du PIB réel	3.9	2.4	2.3	1.1	1.0	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3	
Consommation totale	4.6	3.3	3.6	2.3	2.0	3.1	1.7	3.0	3.1	4.2	4.3	
Consommation privée	4.4	3.0	4.0	1.6	1.5	4.6	0.2	6.2	4.9	5.2	4.5	
Consommation publique	5.2	4.3	2.6	4.8	3.8	-1.9	7.3	-7.6	-3.7	0.4	3.7	
Investissement	5.3	-5.4	8.5	-2.6	4.0	4.5	5.5	6.3	7.0	7.5	7.5	
Formation brute de capital fixe	6.1	0.2	-2.6	-2.5	4.0	4.5	5.5	6.3	7.0	7.5	7.5	
Exportations de biens et snf ¹	6.8	2.6	4.2	-2.8	0.2	2.4	6.8	4.5	4.7	4.4	4.4	
Importations de biens et snf ¹	8.3	4.9	2.6	-2.5	2.3	4.5	4.8	4.4	4.1	4.9	5.1	
Inflation (moyenne annuelle)	5.1	5.8	4.9	4.9	3.7	4.5	4.4	4.0	3.8	3.6	3.5	
	(en pourcentage du PIB)											
Épargne nationale brute	16.1	14.4	14.0	12.5	13.5	13.6	15.1	16.2	17.3	18.3	19.3	
Administration centrale ²	1.0	-2.4	1.2	0.3	-0.5	-0.3	0.4	1.8	3.3	4.4	5.0	
Reste de l'économie	15.2	16.7	12.8	12.3	14.1	13.9	14.7	14.4	14.0	13.9	14.3	
Investissement brut	24.4	22.7	23.2	21.4	22.5	22.1	23.2	23.7	24.4	24.8	25.4	
Administration centrale	6.7	5.0	4.3	4.7	5.3	5.6	5.8	5.9	6.2	6.4	6.7	
Reste de l'économie	17.8	17.8	18.8	16.8	17.2	16.5	17.4	17.8	18.2	18.4	18.7	
Consommation totale	85.0	86.8	87.8	89.6	89.0	88.9	87.8	87.0	85.9	85.6	85.0	
Consommation privée	66.8	68.1	69.1	70.0	68.3	69.3	67.3	68.7	68.9	69.2	68.7	
Consommation publique	18.2	18.6	18.7	19.6	20.7	19.6	20.5	18.3	17.0	16.4	16.3	
Écart épargne/investissement	-8.3	-8.4	-9.1	-8.9	-9.0	-8.5	-8.1	-7.5	-7.1	-6.5	-6.1	
Administration centrale	-5.7	-7.3	-3.1	-4.4	-5.8	-5.9	-5.4	-4.1	-2.9	-2.0	-1.7	
Reste de l'économie	-2.6	-1.0	-6.0	-4.5	-3.1	-2.6	-2.7	-3.4	-4.2	-4.6	-4.4	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
PIB nominal à prix courants (millions de dinars)	70,354	75,152	80,816	84,656	90,376	97,397	104,603	112,404	121,225	130,610	140,721	
Dette de l'administration centrale en % du PIB	47.7	46.8	51.6	57.2	62.9	69.1	72.1	71.6	70.2	67.8	65.3	
Dette extérieure en % du PIB	53.0	57.0	61.4	64.9	70.0	76.9	80.7	80.4	78.9	75.8	72.3	
Solde de l'administration centrale en % du PIB ³	-5.7	-7.4	-4.4	-5.6	-6.1	-6.1	-5.6	-4.4	-3.1	-2.2	-2.0	
Solde des transactions courantes en % du PIB	-8.3	-8.4	-9.1	-8.9	-9.0	-8.5	-8.1	-7.5	-7.1	-6.5	-6.1	
Crédit à l'économie (croissance gliss. annuel, %)	8.8	6.8	9.4	6.2	9.7	7.2	7.4	7.9	8.2	8.3	8.1	
Dépenses sociales (en % du PIB) ⁴	2.1	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.9	

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

¹ Biens et services non facteurs.² Hors sécurité sociale, entreprises publiques et collectivités locales.³ Dons compris, et hors privatisation.⁴ Dépenses publiques d'équipement des principaux ministères et transferts et programmes sociaux.

Tableau 10. Tunisie : calendrier des achats au titre du mécanisme élargi de crédit, 2016–20

Revue	Date de mise à disposition	Action	Achats		Décaissements
			En millions de DTS	% de la quote-part ¹	Millions de dollars ²
	24 mai 2016 ³	Approbation par le Conseil de l'accord MEDC	227.2920	41.690	315.901
Première revue	30 septembre 2016	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2016, achèvement de la 1 ^{re} revue	227.2917	41.690	307.540
Deuxième revue	30 septembre 2017	Observation des critères de réalisation de fin juin 2017, achèvement de la 2 ^e revue	227.2917	41.690	307.540
Troisième revue	31 mars 2018	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2017, achèvement de la 3 ^e revue	272.7500	50.028	368.608
Quatrième revue	30 septembre 2018	Observation des critères de réalisation de fin juin 2018, achèvement de la 4 ^e revue	272.7500	50.028	368.608
Cinquième revue	31 mars 2019	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2018, achèvement de la 5 ^e revue	272.7500	50.028	368.626
Sixième revue	30 septembre 2019	Observation des critères de réalisation de fin juin 2019, achèvement de la 6 ^e revue	272.7500	50.028	368.626
Septième revue	31 mars 2020	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2019, achèvement de la 7 ^e revue	272.7496	50.028	368.603
Total			2,045.625	375.206	2,774.052

Source : projections des services du FMI.

¹ La quote-part est de 545,2 millions de DTS.

² Montant indicatif basé sur le taux de change du programme.

³ La date d'approbation par le Conseil de l'accord MEDC était le 20 mai 2016. La date du décaissement était le 24 mai 2016.

Tableau 11. Tunisie : indicateurs de crédit du FMI, 2015–22

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits existants et prévisibles du FMI (millions de DTS)								
Décassements	215.0	227.3	454.6	545.5	545.5	272.8	-	-
Encours	1,002.8	1,205.3	1,432.9	1,609.2	1,880.3	2,026.6	1,969.8	1,833.5
Obligations	-	39.0	249.8	401.2	316.8	181.1	118.9	195.0
Rachats	-	24.7	227.0	369.3	274.4	126.4	56.8	136.4
Commissions et majorations	-	14.3	22.8	31.9	42.5	54.8	62.1	58.6
Stock des crédits existants et prévisibles du FMI								
En pourcentage de la quote-part	350.0	221.1	262.8	295.1	344.9	371.7	361.3	336.3
en pourcentage du PIB	3.3	4.0	4.9	5.5	6.2	6.3	5.8	5.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	8.0	9.9	11.7	13.1	14.8	15.3	14.3	12.9
En pourcentage des réserves brutes	19.0	28.2	26.5	26.5	29.8	30.1	27.9	25.2
Obligations envers le FMI résultant d'accords existants et prévisibles								
En pourcentage de la quote-part	-	7.1	45.8	73.6	58.1	33.2	21.8	35.8
en pourcentage du PIB	-	0.1	0.8	1.4	1.0	0.6	0.3	0.5
En pourcentage des exportations de biens et de services	-	0.3	2.0	3.3	2.5	1.4	0.9	1.4
En pourcentage des réserves brutes	-	0.9	4.6	6.6	5.0	2.7	1.7	2.7

Source : estimations des services du FMI.

Annexe I. Analyse de viabilité de la dette publique

La dette publique demeure viable mais augmente à un rythme rapide. L'endettement de l'administration centrale¹ devrait culminer à 72 % du PIB en 2018 (contre 45 % en moyenne en 2010-14) avant de reculer vers la fin du programme suite à un effort soutenu de consolidation budgétaire vigoureux (scénario «de référence»). Les besoins bruts de financement devraient représenter en moyenne 13 % du PIB jusqu'en 2022, en raison du niveau élevé des déficits et, à moyen terme, des besoins de refinancement. Dans le scénario de référence, l'endettement dépasse 70 % du PIB - repère pour les pays émergents - mais la Tunisie continue de bénéficier d'échéances longues et d'une base de créanciers stable, une grande partie de la dette étant détenue par des IFI et des donateurs bilatéraux. Les scénarios prévoyant des tests de résistance confirment la viabilité de la dette, mais pointent aussi à d'importants risques liés aux engagements conditionnels et à la dépréciation du taux de change, surtout en cas de persistance d'une croissance faible².

Scénario de référence et réalisme des projections³

- **Croissance et prix.** La croissance est restée timide depuis les attentats de 2015 et la reprise va pâtir du faible dynamisme du tourisme et du manque de confiance des investisseurs. Les erreurs de prévision révèlent un excès d'optimisme dans les projections de croissance, mais cela est essentiellement dû à des chocs exogènes (révolution en 2011 et attentats terroristes de 2015). Les antécédents de prévision du déflateur sont bons ; grâce au faible niveau des prix des matières premières et à une politique monétaire prudente, l'inflation devrait se maintenir aux alentours de 4 % à moyen terme.
- **Endettement et rééquilibrage budgétaire.** Du fait d'une orientation budgétaire plus souple, d'une croissance plus faible qu'attendu, du changement de classification de certaines composantes de la dette⁴, et surtout de la dépréciation du taux de change, le ratio dette/PIB a grimpé à un niveau estimé à 63 % à fin 2016. En 2017, le déficit budgétaire se stabilisera, et l'effort d'assainissement engagé à partir de 2018 va ramener l'endettement à 65 % en 2022, après un pic de 72 % du PIB en 2018. L'ajustement triennal du solde primaire corrigé des variations cycliques se situe juste dans le quartile supérieur mais son niveau moyen correspond à celui des pays comparables.

Rendement des titres souverains. D'après les projections, le taux d'intérêt effectif de la Tunisie devrait diminuer pour atteindre un point bas dans les trois années à venir en raison d'une forte

¹ Voir la définition de l'administration centrale dans le Protocole d'accord technique (¶17).

² Les garanties de l'État (12 % du PIB) ne sont pas comptabilisées dans l'encours de dette de référence car il est peu probable qu'elles soient invoquées ; le choc correspondant aux engagements conditionnels donne une estimation fiable de l'impact qu'aurait la réalisation simultanée de toutes ces garanties.

³ Le cadre d'AVD est décrit dans le document <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/050913.pdf>

⁴ La reclassification correspond à la déduction des dépôts de l'administration centrale de la dette publique; ils sont désormais inclus dans l'encours de dette, conformément aux bonnes pratiques. L'encours de dette à fin 2015 dans l'AVD précédente était de 53,2 % du PIB (voir *Annexe II. Analyse de viabilité de la dette publique*, EBS/16/33, 05/03/2016).

proportion de prêts concessionnels ou garantis et du remboursement des euro-obligations émises en 2017, malgré la dégradation récente de la notation.⁵ Toutefois, en fin de période, les émissions projetées sur le marché commenceront à faire monter les taux effectifs à moyen terme. Les rendements des emprunts intérieurs augmentent depuis quelques mois et pourraient encore s'élever dans les deux ans à venir, avant de se stabiliser à moyen terme grâce à la diminution de la prime de risque attendue à mesure que les réformes porteront leurs effets.

- **Échéances et refinancement.** La Tunisie bénéficie d'échéances relativement longues sur ses prêts, tant extérieurs qu'intérieurs (plus de 3 ans de moyenne pour la dette intérieure et faibles montants de billets de trésorerie à court terme). Les besoins bruts de financement public atteindront un point culminant après 2021 (un peu moins de 15 % du PIB) en raison de l'arrivée à échéance d'émissions récentes.⁶ Comme une proportion importante de dette publique est libellée en devises, l'endettement est tributaire des fluctuations du taux de change. Le profil d'endettement s'est toutefois amélioré depuis peu, car la Tunisie a davantage privilégié les sources de financement intérieures.

Tests de résistance et carte thermique

La dynamique de la dette publique reste viable dans tous les scénarios, mais les risques s'accroissent et les conditions pourraient fortement se dégrader par rapport au scénario de référence. Le ratio dette/PIB de la Tunisie est supérieur au repère d'endettement applicable aux pays émergents, et les risques liés à ses besoins de financement sont à peu près au même niveau. Cela souligne l'urgente nécessité d'une consolidation budgétaire, comme le montre la carte thermique. La Tunisie est particulièrement vulnérable aux risques liés à la confiance des investisseurs, ainsi qu'aux chocs sur la croissance et le taux de change réel. Les risques liés au profil d'endettement sont moins préoccupants car la dette publique est à maturité généralement longue. Les risques sont importants, mais si l'effort de rééquilibrage budgétaire est engagé conformément au programme, la dynamique de la dette reste viable.

- Les chocs les plus graves pris séparément entraînent un endettement plus élevé mais tout de même viable à moyen terme. La matérialisation ponctuelle d'engagements budgétaires conditionnels totalisant 10 % du PIB, par exemple sous forme de garanties d'État réalisées, exigibles, de renflouement de banques publiques ou d'aides aux entreprises publiques en difficultés, porterait la dette à 86 % du PIB⁷. Dans ce cas, la trajectoire d'endettement demeure viable même si 90 % des engagements conditionnels se concrétisent, bien que les niveaux de dette et les risques de besoin de financement brut soient élevés, comme le montre la carte thermique. Une dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change réel porterait le ratio dette

⁵ Le 3 février 2017, l'agence de notation Fitch a abaissé d'un cran la note de crédit pour les emprunts souverains à long terme de la Tunisie, qui est passée de BB- à B+.

⁶ Plus de détails ici sur la garantie des États-Unis de 2015, 2016, et l'émission d'euro-obligations de 2017.

⁷ Le choc ponctuel de 10 % dû aux engagements conditionnels correspond à 3 % du PIB en coûts de recapitalisation bancaire, et 7 % du PIB en engagements conditionnels liés aux entreprises d'État (lesquelles représentent environ 70 % des engagements conditionnels existants de l'État).

publique/PIB à environ 82 % du PIB, avant un reflux à 74 % en 2022, en raison de la proportion importante de prêts libellés en devises. Dans les autres scénarios, le ratio dette publique/PIB commencerait par se détériorer pour atteindre au maximum entre 72 % et 86 % du PIB, puis redescendrait à 65 à 78 % du PIB en 2022.

- Comme on peut s'y attendre, un choc combiné macro-budgétaire (touchant la croissance réelle et le solde primaire) aurait un impact plus fort qu'un événement isolé et porterait la dette publique à 97 % du PIB en 2019. Les résultats du diagramme en éventail asymétrique (voir plus bas) confirment la nécessité d'un ajustement budgétaire pour éviter que la dette ne s'approche d'un niveau qui ne serait plus considéré comme viable.

Tunisie : Analyse de viabilité de la dette publique (AVD) - Scénario de base

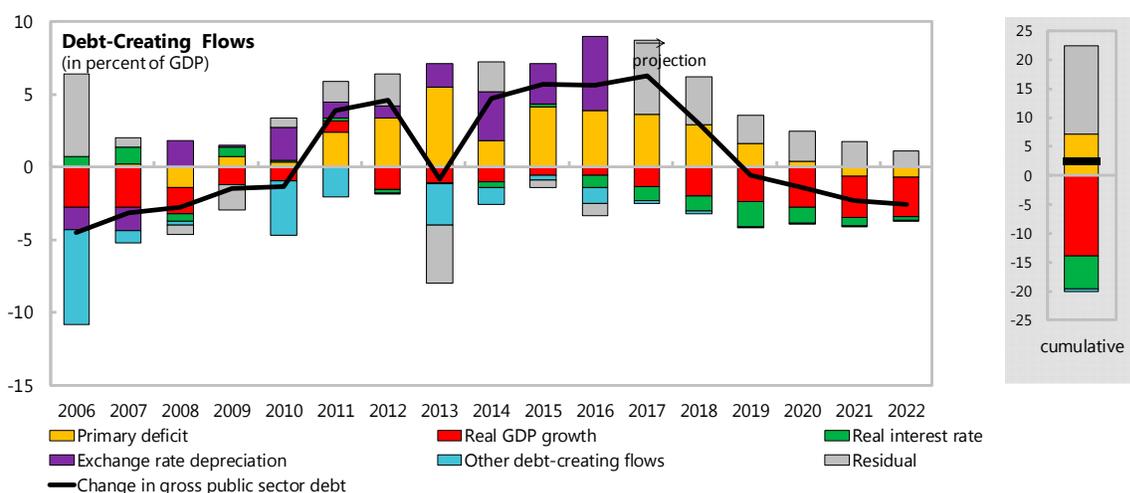
(En % du PIB, sauf indication contraire)

Debt, Economic and Market Indicators ^{1/}

	Actual			Projections						As of April 29, 2017		
	2006-2014 ^{2/}	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Nominal gross public debt	44.9	57.2	62.9	69.1	72.1	71.6	70.2	67.8	65.3	Sovereign Spreads		
Public gross financing needs	4.0	5.4	5.6	10.7	11.0	11.9	11.7	14.9	14.9	EMBIG (bp) 3/ 157		
Real GDP growth (in percent)	3.2	1.1	1.0	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3	5Y CDS (bp) 416		
Inflation (GDP deflator, in percent)	4.3	3.6	5.7	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3	Ratings Foreign Local		
Nominal GDP growth (in percent)	7.6	4.8	6.8	7.8	7.4	7.5	7.8	7.7	7.7	Moody's Ba3 Ba3		
Effective interest rate (in percent) ^{4/}	4.8	3.9	4.1	3.9	2.7	1.4	2.0	2.5	3.1	S&Ps		
										Fitch B+ B+		

Contribution to Changes in Public Debt

	Actual			Projections						cumulative	debt-stabilizing primary balance ^{9/}
	2006-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Change in gross public sector debt	-0.1	5.7	5.6	6.2	3.0	-0.6	-1.4	-2.3	-2.6	2.4	primary
Identified debt-creating flows	-0.8	6.2	6.5	1.1	-0.3	-2.5	-3.5	-4.1	-3.7	-12.9	balance ^{9/}
Primary deficit	1.4	4.2	3.9	3.6	2.9	1.6	0.4	-0.6	-0.7	7.2	-2.9
Primary (noninterest) revenue and grants	23.8	23.6	22.8	24.3	24.7	24.5	24.6	24.6	24.6	147.4	
Primary (noninterest) expenditure	25.3	27.7	26.6	27.9	27.6	26.1	25.0	24.0	23.9	154.6	
Automatic debt dynamics ^{5/}	-0.3	2.4	3.7	-2.3	-3.0	-4.1	-3.9	-3.4	-2.9	-19.6	
Interest rate/growth differential ^{6/}	-1.2	-0.4	-1.4	-2.3	-3.0	-4.1	-3.9	-3.4	-2.9	-19.6	
Of which: real interest rate	0.2	0.1	-0.9	-0.9	-1.1	-1.7	-1.1	-0.6	-0.2	-5.6	
Of which: real GDP growth	-1.4	-0.5	-0.5	-1.4	-2.0	-2.4	-2.7	-2.8	-2.7	-13.9	
Exchange rate depreciation ^{7/}	0.9	2.8	5.1	
Other identified debt-creating flows	-1.9	-0.3	-1.1	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.6	
CG: Privatization Proceeds (negative)	-1.1	-0.1	-0.6	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.6	
Contingent liabilities	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Residual, including asset changes ^{8/}	0.7	-0.5	-0.9	5.1	3.3	2.0	2.1	1.8	1.1	15.3	



Source: IMF staff.

1/ Public sector is defined as central government.

2/ Based on available data.

3/ Long-term bond spread over U.S. bonds.

4/ Defined as interest payments divided by debt stock (excluding guarantees) at the end of previous year.

5/ Derived as $[(r - \pi(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+\pi+gn)]$ times previous period debt ratio, with r = interest rate; π = growth rate of GDP deflator; g = real GDP growth rate; a = share of foreign-currency denominated debt; and e = nominal exchange rate depreciation (measured by increase in local currency value of U.S. dollar).

6/ The real interest rate contribution is derived from the numerator in footnote 5 as $r - \pi(1+g)$ and the real growth contribution as $-g$.

7/ The exchange rate contribution is derived from the numerator in footnote 5 as $ae(1+r)$.

8/ Includes asset changes and interest revenues (if any). For projections, includes exchange rate changes during the projection period.

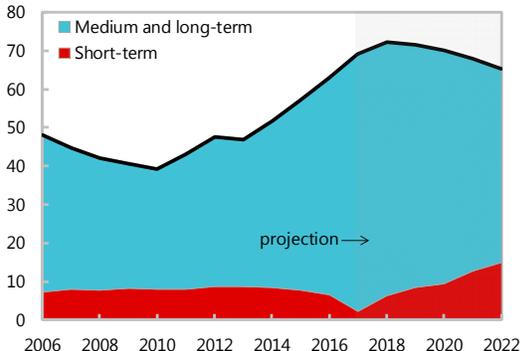
9/ Assumes that key variables (real GDP growth, real interest rate, and other identified debt-creating flows) remain at the level of the last projection year.

Tunisie : AVD publique - Composition de la dette publique et scénarios alternatifs

Composition of Public Debt

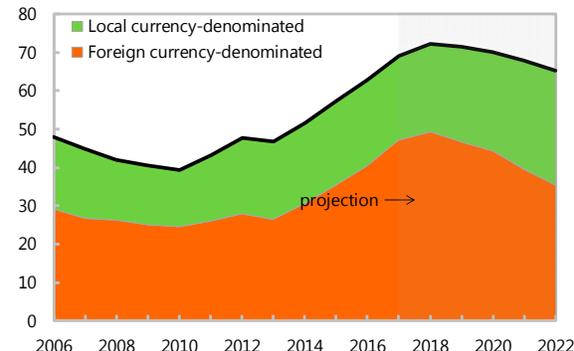
By Maturity

(in percent of GDP)



By Currency

(in percent of GDP)

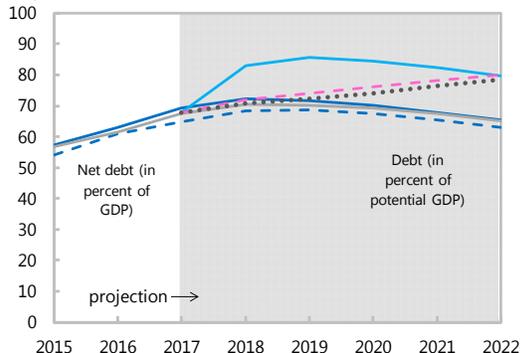


Alternative Scenarios

— Baseline Historical - - - Constant Primary Balance
 — Contingent Liability Shock

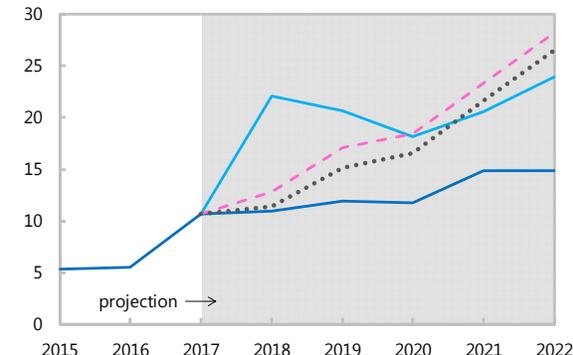
Gross Nominal Public Debt

(in percent of GDP)



Public Gross Financing Needs

(in percent of GDP)



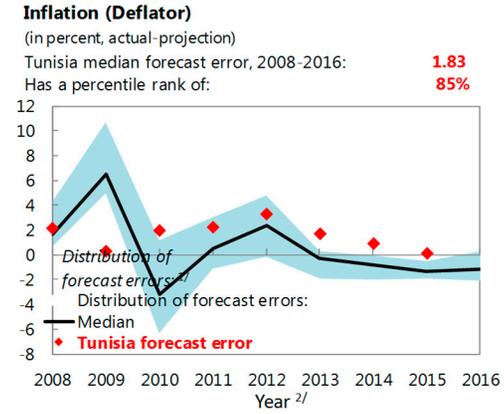
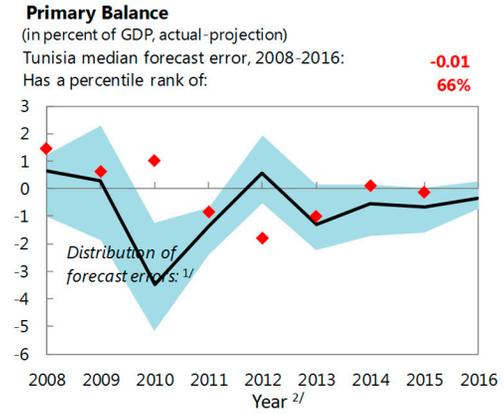
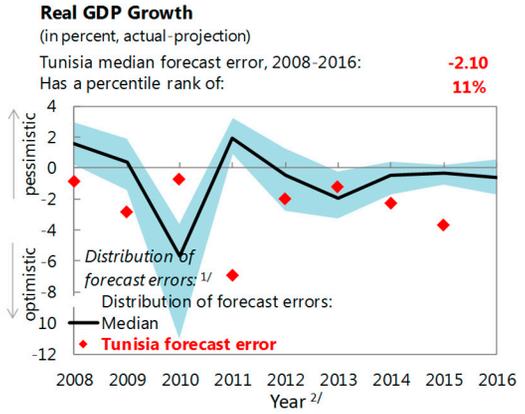
Underlying Assumptions

(in percent)

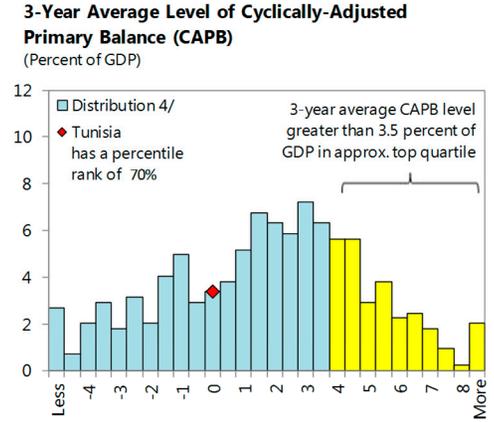
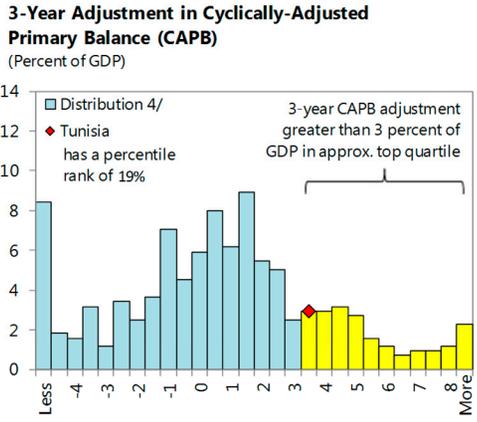
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Baseline Scenario							Historical Scenario						
Real GDP growth	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3	Real GDP growth	2.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Inflation	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3	Inflation	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3
Primary Balance	-3.6	-2.9	-1.6	-0.4	0.6	0.7	Primary Balance	-3.6	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
Effective interest rate	3.9	2.7	1.4	2.0	2.5	3.1	Effective interest rate	3.9	2.7	1.5	2.5	3.2	4.1
Constant Primary Balance Scenario							Contingent Liability Shock						
Real GDP growth	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3	Real GDP growth	2.3	0.8	1.3	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3	Inflation	5.3	3.7	3.2	3.6	3.3	3.3
Primary Balance	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	Primary Balance	-3.6	-12.5	-1.6	-0.4	0.6	0.7
Effective interest rate	3.9	2.7	1.3	2.1	2.7	3.4	Effective interest rate	3.9	2.9	2.4	2.7	3.1	3.6

Source: IMF staff.

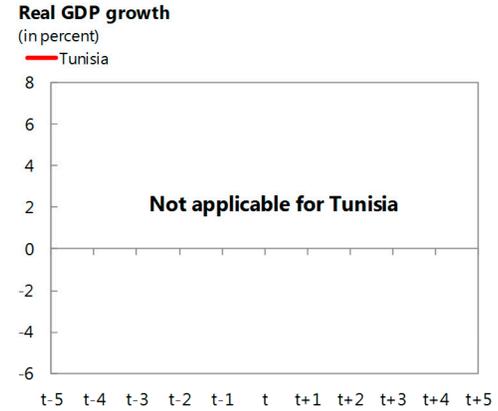
Tunisie : AVD publique - Réalisme des hypothèses de base



Assessing the Realism of Projected Fiscal Adjustment



Boom-Bust Analysis ^{3/}



Source : IMF Staff.

1/ Plotted distribution includes program countries, percentile rank refers to all countries.

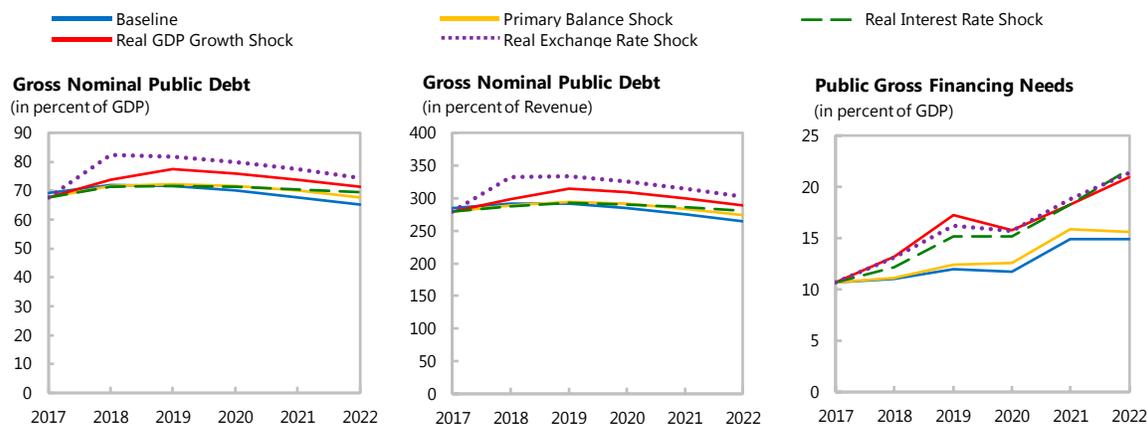
2/ Projections made in the spring WEO vintage of the preceding year.

3/ Not applicable for Tunisia, as it meets neither the positive output gap criterion nor the private credit growth criterion.

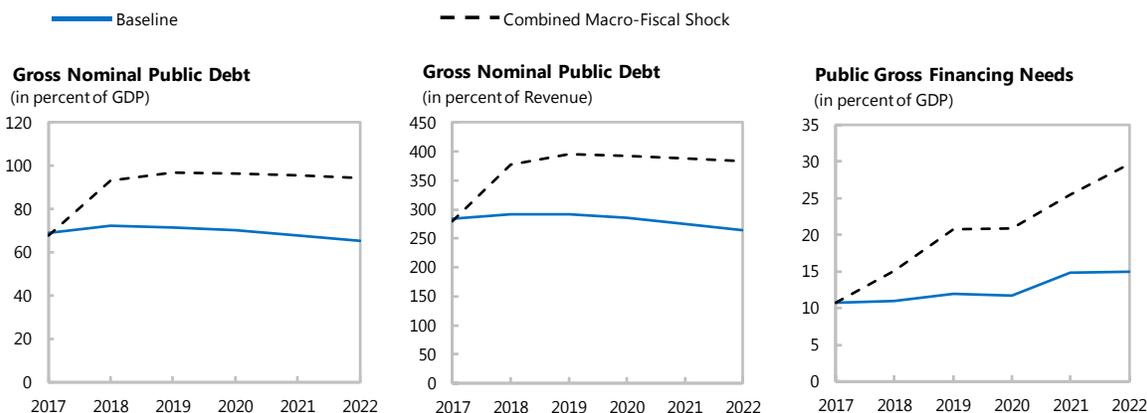
4/ Data cover annual observations from 1990 to 2011 for advanced and emerging economies with debt greater than 60 percent of GDP. Percent of sample on vertical axis.

Tunisie : AVD publique - Tests de résistance

Macro-Fiscal Stress Tests



Additional Stress Tests

Underlying Assumptions
(in percent)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Primary Balance Shock						
Real GDP growth	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3
Primary balance	-3.6	-3.3	-2.3	-1.0	0.1	0.7
Effective interest rate	3.9	2.7	1.4	2.1	2.6	3.3
Real Interest Rate Shock						
Real GDP growth	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	4.2	3.8	3.6	3.3	3.3
Primary balance	-3.6	-2.9	-1.6	-0.4	0.6	0.7
Effective interest rate	3.9	2.7	2.0	3.3	4.3	5.4
Combined Shock						
Real GDP growth	2.3	0.8	1.3	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	3.7	3.2	3.6	3.3	3.3
Primary balance	-3.6	-3.7	-3.1	-1.0	0.1	0.7
Effective interest rate	3.9	3.2	2.0	3.3	4.2	5.4
Real GDP Growth Shock						
Real GDP growth	2.3	0.8	1.3	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	3.7	3.2	3.6	3.3	3.3
Primary balance	-3.6	-3.7	-3.1	-0.4	0.6	0.7
Effective interest rate	3.9	2.7	1.4	2.2	2.6	3.2
Real Exchange Rate Shock						
Real GDP growth	2.3	3.0	3.5	4.1	4.3	4.3
Inflation	5.3	14.2	3.8	3.6	3.3	3.3
Primary balance	-3.6	-2.9	-1.6	-0.4	0.6	0.7
Effective interest rate	3.9	3.2	1.3	1.9	2.4	3.0

Source: IMF staff.

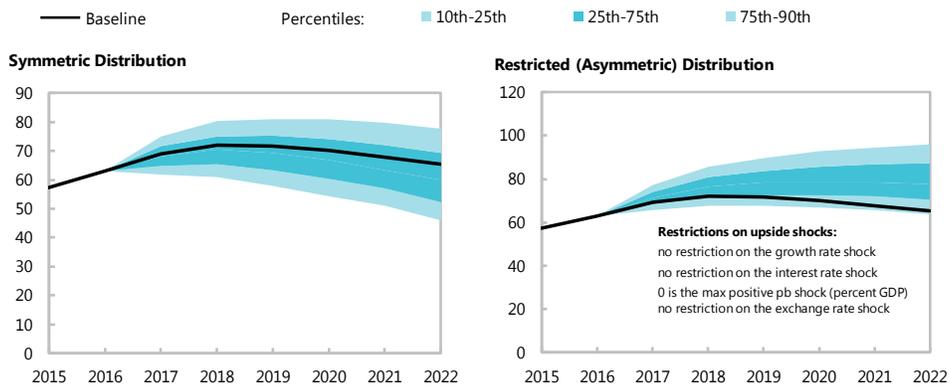
Tunisie : AVD publique - évaluation du risque

Heat Map

Debt level ^{1/}	Real GDP Growth Shock	Primary Balance Shock	Real Interest Rate Shock	Exchange Rate Shock	Contingent Liability Shock
Gross financing needs ^{2/}	Real GDP Growth Shock	Primary Balance Shock	Real Interest Rate Shock	Exchange Rate Shock	Contingent Liability Shock
Debt profile ^{3/}	Market Perception	External Financing Requirements	Change in the Share of Short-Term Debt	Public Debt Held by Non-Residents	Foreign Currency Debt

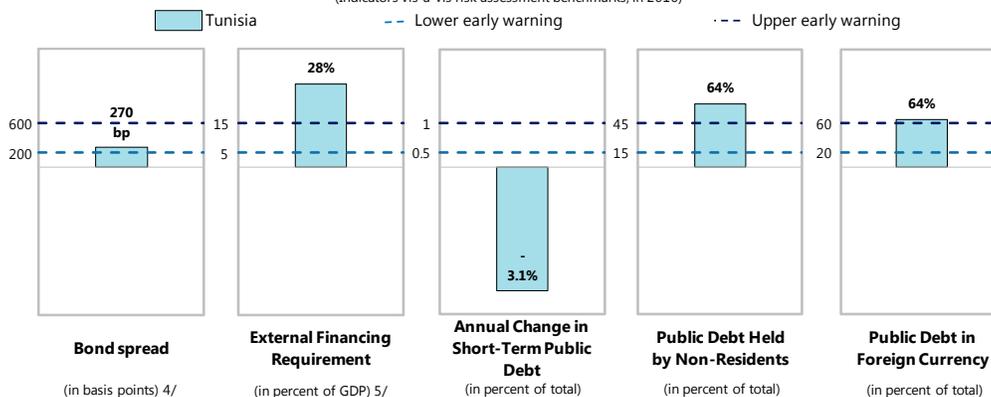
Evolution of Predictive Densities of Gross Nominal Public Debt

(in percent of GDP)



Debt Profile Vulnerabilities

(Indicators vis-à-vis risk assessment benchmarks, in 2016)



Source: IMF staff.

1/ The cell is highlighted in green if debt burden benchmark of 70% is not exceeded under the specific shock or baseline, yellow if exceeded under specific shock but not baseline, red if benchmark is exceeded under baseline, white if stress test is not relevant.

2/ The cell is highlighted in green if gross financing needs benchmark of 15% is not exceeded under the specific shock or baseline, yellow if exceeded under specific shock but not baseline, red if benchmark is exceeded under baseline, white if stress test is not relevant.

3/ The cell is highlighted in green if country value is less than the lower risk-assessment benchmark, red if country value exceeds the upper risk-assessment benchmark, yellow if country value is between the lower and upper risk-assessment benchmarks. If data are unavailable or indicator is not relevant, cell is white. Lower and upper risk-assessment benchmarks are:

200 and 600 basis points for bond spreads; 5 and 15 percent of GDP for external financing requirement; 0.5 and 1 percent for change in the share of short-term debt; 15 and 45 percent for the public debt held by non-residents; and 20 and 60 percent for the share of foreign-currency denominated debt.

4/ Long-term bond spread over U.S. bonds, an average over the last 3 months, 29-Jan-17 through 29-Apr-17.

5/ External financing requirement is defined as the sum of current account deficit, amortization of medium and long-term total external debt, and short-term total external debt at the end of previous period.

Annexe II. Analyse de viabilité de la dette extérieure

La dette extérieure de la Tunisie est en hausse depuis 2011. Pendant quelques années, la dette extérieure avait fortement diminué, passant de 61 % du PIB en 2002 à 49 % du PIB à fin 2010. Cette tendance s'est toutefois inversée depuis la révolution. Le ratio dette extérieure/PIB a fortement augmenté, passant de 51 % en 2011 à 70 % fin 2016, en raison d'un déficit budgétaire et d'un déficit courant en augmentation sous l'effet d'une série de chocs extérieurs et de tensions sociales de plus en plus pressantes. La plupart des nouveaux engagements sont, soit contractés auprès de créanciers publics bilatéraux ou multilatéraux, soit garantis par une tierce partie, à l'exception de deux émissions d'euro-obligations, l'une de 1 milliard de dollars (janvier 2015) et l'autre de 850 millions de dollars (février 2017).

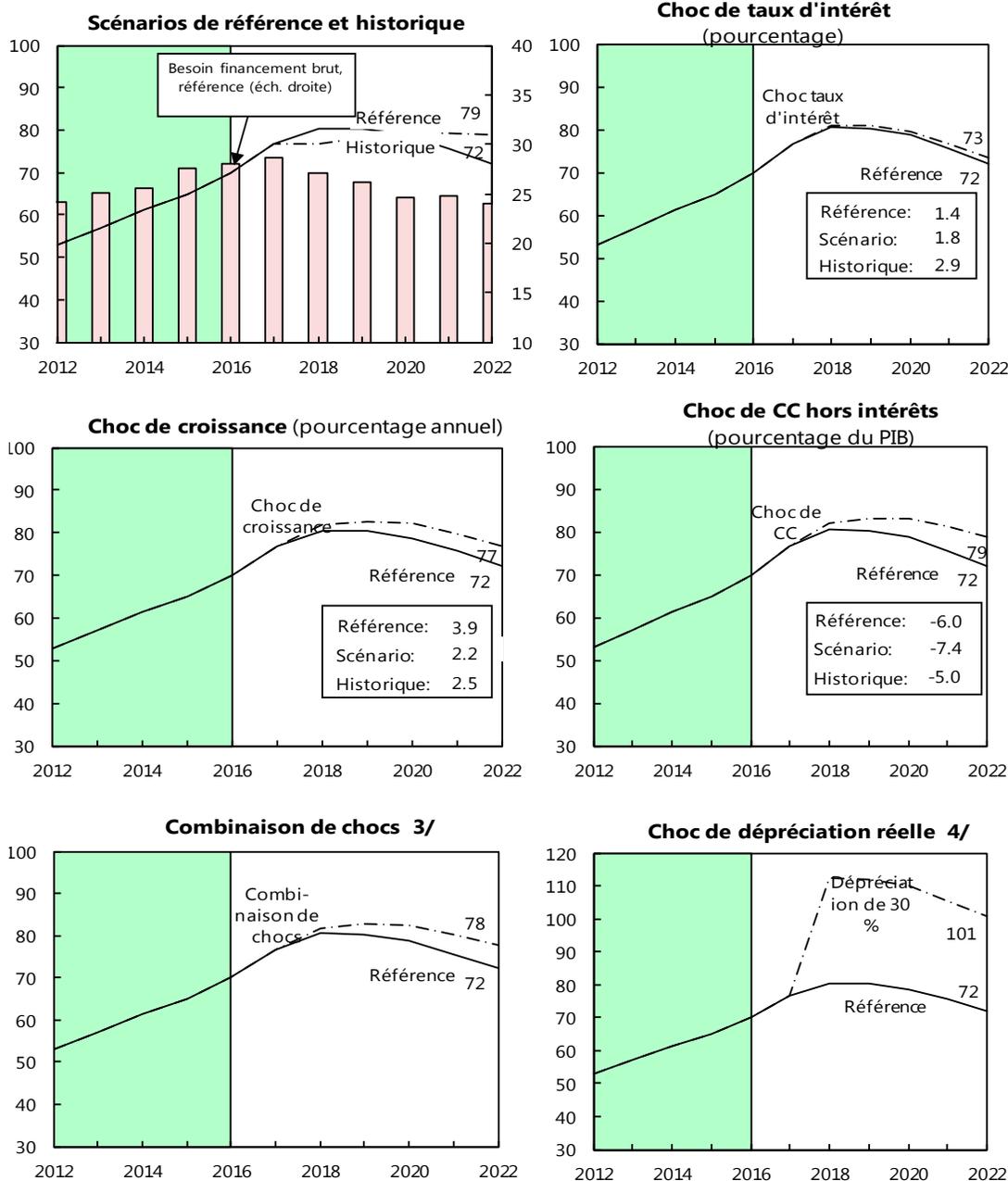
La dette extérieure culminerait à 81 % du PIB en 2018, avant de redescendre

progressivement.¹ Le ratio dette extérieure/PIB devrait augmenter de 70 % en 2016 à 77 % en 2017, suite à l'émission euro-obligataire récente et à la poursuite de financements par les créanciers publics. Il continuera d'augmenter jusqu'en 2018, tiré par les financements multilatéraux - notamment au titre du MEDC du FMI - et les émissions sur les marchés internationaux. L'amélioration de la dynamique du solde des transactions courantes entraînerait ensuite un repli progressif jusqu'à 72 % du PIB à fin 2022 (annexe, tableau 1).

L'endettement extérieur demeurerait résilient aux chocs, sauf à celui d'une dépréciation du taux de change. Grâce au profil de sa dette (taux d'intérêt moyen faible, échéances relativement longues et proportion relativement importante de prêts concessionnels), la Tunisie résisterait à la plupart des chocs, hormis une forte dépréciation du taux de change réel. Il ressort des résultats de l'AVD que le ratio dette extérieure/PIB demeurerait inférieur à 84 % du PIB pendant toute la période de projection dans tous les cas de figure hormis celui d'une dépréciation du taux de change. Par exemple, un choc conjugué du taux d'intérêt réel, de la croissance et du solde des transactions courantes porterait le ratio d'endettement à 78 % du PIB à fin 2022, contre 72 % dans le scénario de référence. En revanche, une forte dépréciation du taux de change réel (dépréciation ponctuelle de 30 % dans la deuxième année de projection) propulserait l'endettement à 113 % du PIB en 2018, ratio qui retomberait ensuite à 101 % à la fin de la période de projection (annexe, graphique 1).

¹ Pour plus de détails, voir FMI (2008) "Staff Guidance Note on Debt Sustainability Analysis for Market Access Countries", IMF Board Paper SM/08/221, (Washington : Fonds monétaire international).

Tunisie : Analyse de viabilité de la dette : Tests des relations de long terme 1/ 2/ (Dette extérieure en % du PIB)

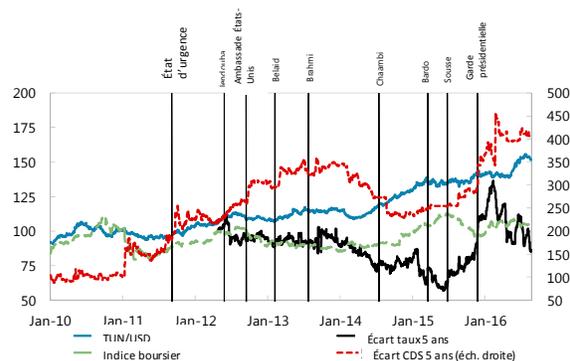


Sources : Fonds monétaire international, données équipe pays, estimations des services du FMI.
 1/ Les zones grisées représentent les données réelles. Les chocs sont des chocs permanents de 1/2 écart type (hormis pour la croissance : 3/4 écart type). Les chiffres des encadrés représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans le scénario de référence et le scénario présentés. Une moyenne historique sur dix ans est indiquée aussi.
 2/ Pour les scénarios historiques, les moyennes historiques sont calculées sur une période de 10 ans et l'information est utilisée pour projeter la dynamique de la dette sur cinq ans.
 3/ Des chocs permanents de 1/4 écart type sont appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.
 4/ Une dépréciation réelle ponctuelle de 30 % se produit en 2018.

Annexe III. Quel est le coût économique de l'instabilité en Tunisie ?

L'instabilité des dernières années a eu de profondes répercussions économiques. L'économie tunisienne a payé un lourd tribut à l'instabilité politique, sociale et sécuritaire, qui a mis à mal le tourisme, découragé l'investissement et sapé la confiance, ralentissant la création d'emplois et exacerbant la vulnérabilité budgétaire et extérieure. La présente annexe vise à mesurer le coût économique de cette instabilité. Une étude d'événement quantifie l'impact des chocs sécuritaires sur les marchés des actions, des obligations et des changes. Au niveau microéconomique, des données recueillies auprès d'entreprises confirment la relation négative entre le niveau perçu d'instabilité politique et les performances des entreprises.

Incidences sur les indicateurs de haute fréquence et sur la sécurité (indice 100 = 1er janvier 2011)



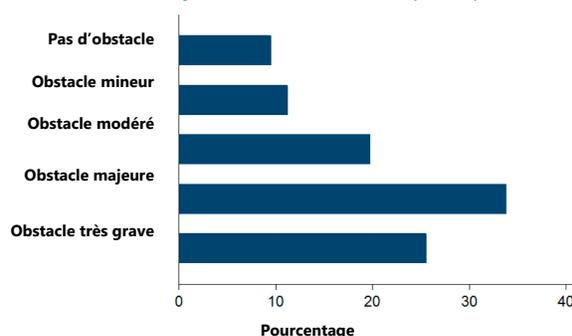
Source : calculs des services du FMI.

L'étude d'événement révèle un impact important sur les marchés financiers. Si l'on compare les fluctuations des cours sur une fenêtre de trois jours avant et après un incident sécuritaire avec d'autres périodes de trois jours entre janvier 2011 et août 2016, on observe un impact cumulé : (i) augmentation de 150 points de base de la prime sur les obligations internationales de la Tunisie ; (ii) baisse de 8 % du principal indice boursier (Tunindex) ; (iii) baisse de 3 % du dinar par rapport au dollar.

Au niveau microéconomique, l'instabilité politique est perçue comme un obstacle important.

Dans une enquête récente BERD/BEI/BM, environ la moitié des 592 entreprises tunisiennes interrogées ont cité l'instabilité politique comme l'obstacle numéro un à leur activité, en particulier les exportateurs et les petites entreprises. L'économie informelle, le niveau de formation de la population active, l'accès au financement et la corruption sont cités ensuite. La corruption et les difficultés d'accès au financement ont une forte corrélation avec les réponses sur l'instabilité politique.

Dans quelle mesure l'instabilité politique gêne-t-elle l'activité des entreprises ? (en %, 592 entreprises privées)



Source : calculs des auteurs à partir de MENA ES.

L'instabilité politique pénalise-t-elle les résultats des entreprises ? D'après des régressions, en moyenne, l'instabilité politique est liée à une croissance nettement moindre du chiffre d'affaires et de l'emploi pendant la période considérée.

Annexe IV. Matrice d'évaluation du risque¹

Source de risque et probabilité relative	Impact attendu et riposte recommandée
<p>Risques intérieurs</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevée</i></p> <p>Retards dans l'exécution des réformes et la formation du consensus, en raison du remaniement ministériel et de la résistance des groupes d'intérêts établis.</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevée</i></p> <p>Détérioration de la situation sécuritaire attribuable aux attentats terroristes et aux effets de contagion ou afflux (croissant) de réfugiés liés à la crise libyenne.</p> <p>Risques extérieurs</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevée</i></p> <p>Incertitudes politiques et géopolitiques dues à (i) incertitudes de politiques et des répercussions mondiales en provenance des Etats Unis ; (ii) incertitudes liées à l'après-Brexit en Europe ; (iii) intensification des risques de fragmentation et de dislocation sécuritaire au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe.</p> <p style="text-align: center;"><i>Moyenne</i></p> <p>Resserrement ou une volatilité croissante des conditions financières mondiales, suite à (i) une forte remontée du dollar ou des taux d'intérêts ; ou (ii) des faillites de banques européennes dans des perspectives de faible rentabilité.</p> <p style="text-align: center;"><i>Moyenne</i></p> <p>Croissance mondiale plus faible qu'attendu en raison de faiblesses structurelles en Europe, et ralentissement chez des grandes économies émergentes en raison d'une plus faible productivité tendancielle.</p> <p style="text-align: center;"><i>Faible</i></p> <p>Baisse des prix de l'énergie, si les baisses de production décidées par l'OPEP et d'autres grands pays producteurs n'étaient pas appliquées, et d'autres sources venaient alimenter l'offre.</p>	<p>Risques intérieurs</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevé</i></p> <p>Les difficultés à bâtir un consensus pourraient compromettre la conduite des réformes conformément au calendrier du MEDC, ce qui retarderait l'aide des donateurs extérieurs, liée au progrès de la prochaine revue. La détérioration de la situation sécuritaire compromettrait les chances de voir aboutir les réformes économiques tant attendues. Il est essentiel de communiquer continuellement pour obtenir une meilleure adhésion de l'opinion publique aux réformes économiques.</p> <p>Risques extérieurs</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevé</i></p> <p>La croissance pourrait pâtir d'une baisse de la confiance et de l'investissement, du manque de coordination internationale, de la hausse des dépenses de sécurité ou d'une nette remontée des prix du pétrole. L'arrivée massive de réfugiés de Libye pèserait sur le budget. Les autorités devraient (i) reconstituer les marges budgétaires et extérieures ; et (ii) accélérer les réformes économiques et structurelles.</p> <p style="text-align: center;"><i>Moyen</i></p> <p>L'activité économique des pays partenaires pourrait être perturbée et les coûts de financement et les tensions sur le compte de capital pourraient s'aggraver. Action recommandée : (i) créer une marge de manœuvre budgétaire grâce à une maîtrise de la masse salariale et une meilleure mobilisation de des revenus budgétaires ; (ii) mener une politique monétaire contra cyclique s'il n'y a pas de tensions inflationnistes ; (iii) achever les réformes bancaires.</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevée</i></p> <p>La croissance serait affectée via les canaux du commerce extérieur, des transferts des travailleurs à l'étranger et de l'investissement, en particulier en relation avec l'Europe. Les autorités devraient accélérer les réformes structurelles pour accroître la productivité et la compétitivité.</p> <p style="text-align: center;"><i>Élevée</i></p> <p>Une baisse des prix de l'énergie atténuerait les tensions extérieures et budgétaires. Les autorités devraient (i) rétablir le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants ; et (ii) épargner les éventuelles plus-values non prévues qui seraient dues à un prix du pétrole plus faible.</p>

¹ La matrice d'évaluation du risque (MER) recense les événements qui pourraient faire sensiblement dévier le scénario de base (le plus probable aux yeux des services du FMI). La probabilité relative est évaluée de manière subjective des services du FMI sur les risques pesant sur le scénario de base (« faible » correspondant à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » entre 10 et 30 % et « élevée » entre 30 et 50 %). La MER représente l'opinion des services du FMI sur les sources de risques et le caractère globalement préoccupant au moment des discussions avec les autorités. Certains risques ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent se produire simultanément.

Annexe V. La conférence sur l'investissement Tunisia 2020

La Conférence des investisseurs organisée en novembre 2016 a fait souffler un vent d'optimisme sur l'économie tunisienne. Elle réunissait des IFI, des donateurs bilatéraux et des acteurs du secteur privé, et la plupart des observateurs considèrent qu'elle a été une réussite.

Elle a suscité des promesses d'engagements à hauteur de 15 milliards de dollars. Deux tiers de cette somme prendraient la forme d'appuis budgétaires ou de financements de projets budgétisés, de la part d'IFI et de donateurs bilatéraux ; le reste serait constitué d'IDE ou de prêts destinés à des entités privées, le plus souvent avec la garantie de donateurs multilatéraux. Compte tenu des engagements antérieurs, ces promesses porteraient le soutien extérieur total sur les cinq prochaines années à environ 17 milliards de dollars.

Les services du FMI usent de prudence pour incorporer ces engagements dans le cadrage macroéconomique. Étant donné les incertitudes qui pèsent sur leurs modalités, le FMI estime que seulement la moitié environ du total des engagements sera effectivement décaissée et que les fonds ne seront perçus qu'à partir de 2018. Cela représenterait tout de même une augmentation conséquente du financement extérieur disponible à moyen terme.

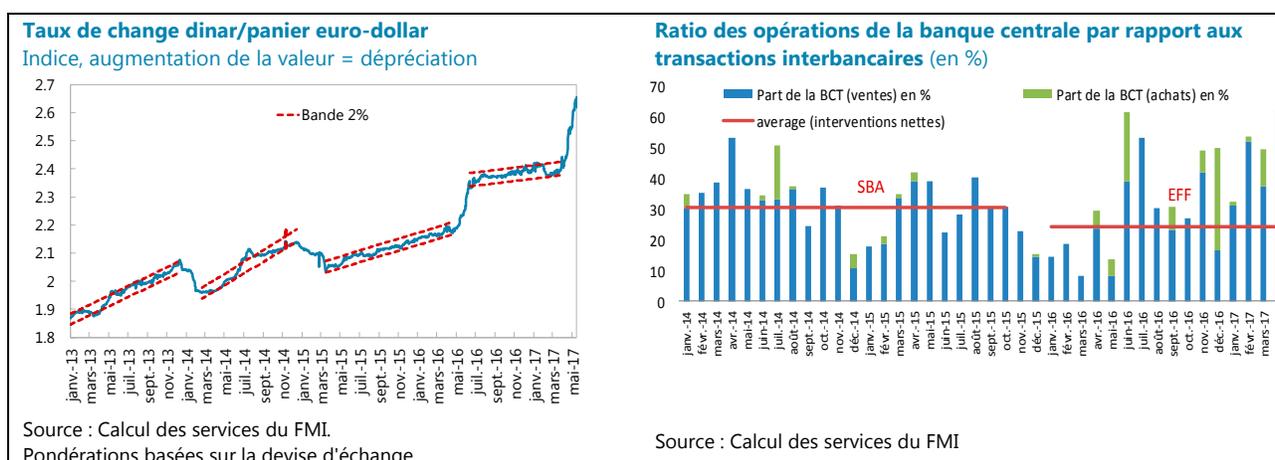
Tunisie. Engagements pris par les donateurs et les investisseurs lors de la Conférence Tunisia 2020
(en millions de dollars)

	Total	2017	2018	2019	2020	2021
Dons	210	100	110	-	-	-
Arabie Saoudite	100	100	-	-	-	-
Suisse	110	-	110	-	-	-
Prêts budgétaires / BCT	7,372	1,426	1,306	1,476	1,332	1,332
Banque africaine de développement	2,099	616	343	476	332	332
Koweït	500	-	-	-	-	-
Banque mondiale	4,560	810	750	1,000	1,000	1,000
Union européenne	213	-	213	-	-	-
Prêts-projets / IDE / prêts privés	9,867	1,973	1,973	1,973	1,973	1,973
France (Agence Française de Développement (AFD))	266	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	575	125	100	125	100	125
Allemagne (KfW)	431	-	-	-	-	-
Italie	595	-	-	-	-	-
Turquie	100	-	-	-	-	-
Fonds arabe de développement économique et social	1,500	-	-	-	-	-
Canada	24	24	-	-	-	-
FADES	1,500	300	300	300	300	300
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	2,657	-	-	-	-	-
SFI	300	-	-	-	-	-
BERD	669	-	-	-	-	-
Qatar (nature à confirmer)	1,250	1,050	50	50	50	50
Total general des contributions	17,449	3,499	3,389	3,449	3,305	3,305

Sources : rapports de presse ; contacts des bailleurs de fonds ; autorités tunisiennes ; et calculs des services du FMI.

Annexe VI. Comprendre les interventions de la BCT sur le marché des devises

La politique de change de la BCT a pour objectif de favoriser l'ajustement extérieur tout en assurant un niveau adéquat de réserves. En règle générale, la BCT intervient sur le marché des changes pour combler les besoins de devises non satisfaits et lisser les fluctuations excessives du taux de change, et ne cible pas une trajectoire ou un niveau spécifique pour le dinar. Cette politique a permis de corriger progressivement la surévaluation en termes réels du dinar, pour mieux tenir compte des fondamentaux macroéconomiques, tout en maintenant un niveau adéquat de réserves internationales. Historiquement, le dinar a suivi une trajectoire de parité glissante avec l'euro et avec le dollar, avec une bande de fluctuation limitée à 2 % sur la durée. Récemment, le dinar a connu deux périodes de dépréciation plus marquée que la normale, en raison de tensions accrues sur le marché des changes.

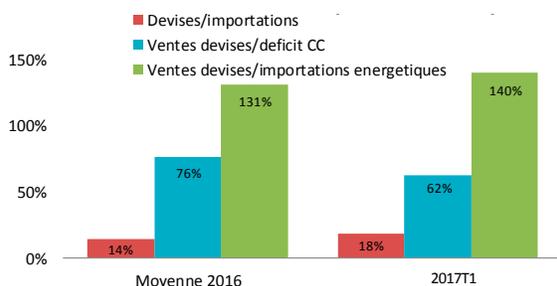


Un volume d'interventions supérieur au niveau habituel au premier trimestre 2017 a maintenu le taux de change à un niveau qui ne reflète pas les fondamentaux. Les interventions de la BCT sur le marché des changes au 1er trimestre 2017 ont été particulièrement importantes en raison du déficit record de la balance commerciale, mais restent comparables à la moyenne pour le 2016 si on les rapporte au volume des importations ou au déficit courant. De plus, au mois d'avril 2017, même si la vente de devises, rapportée au volume des transactions interbancaires, a atteint un niveau record depuis janvier 2014, elle était à son plus bas niveau depuis janvier 2016 (mesurée en ratio des transactions interbancaires) La montée des tensions sur le marché pendant cette période, illustrée par le repli des transactions journalières sur le marché interbancaire et les positions de change courtes de banques commerciales, a poussé la BCT à intervenir sur le marché des changes pour financer au moins les importations essentielles d'énergie et de denrées alimentaires. Cela étant, ces interventions ont artificiellement stabilisé le taux de change en termes effectifs nominaux pendant le premier trimestre 2017. Outre le fait qu'elle n'a pas permis de refléter correctement les tensions sur le marché des changes, cette stratégie discrétionnaire d'interventions a été très couteuse en termes de réserves internationales brutes, lesquelles ne représentaient plus à la fin du

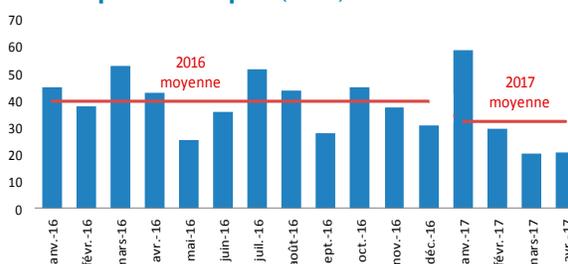
1^{er} trimestre 2017 que 3,3 mois d'importations, soit moins que la couverture à fin 2016 en dépit de l'émission d'euro-obligations en février.

Les interventions de la BCT ont tendance à s'intensifier en période de déficit commercial grandissant ou de turbulences financières ou politiques. Un modèle VAR simple confirme qu'une hausse des déficits commerciaux énergétiques est associée à une augmentation du niveau des interventions nettes sur le marché des changes, elle-même associée au risque pays plus bas et un taux de change plus fort. De plus, une perception plus élevée du risque - mesuré par l'indice composite ICRG, qui incorpore différentes dimensions des risques financiers, politiques et économiques d'un pays – semble être associée à une hausse des interventions de la BCT sur le marché des changes.

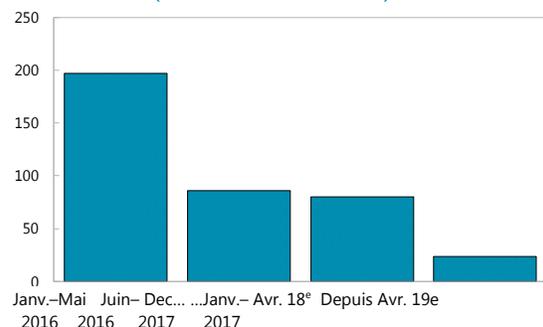
Interventions nettes sur le marché des changes (ventes - achats de devises par la BCT)



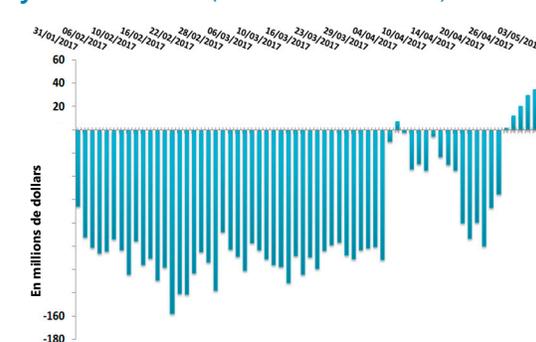
Ratio Ventas de devises par la BCT/demande de devises par les banques (En %)



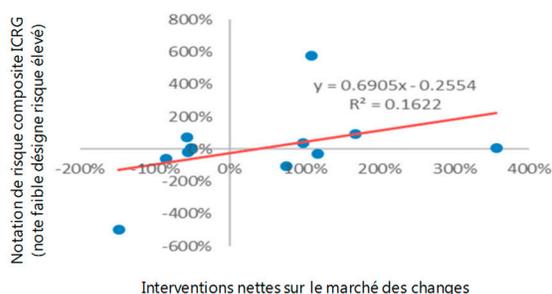
Transactions moyennes journalières sur le marché interbancaire (en millions de dollars)



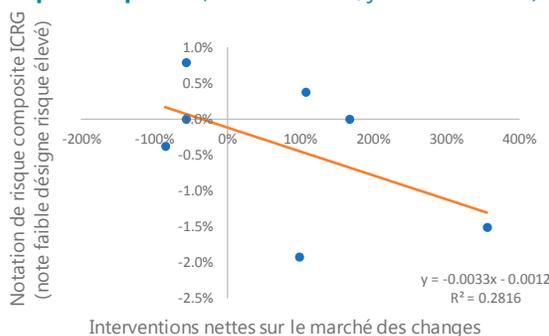
Position agrégée ouverte nette de change du système bancaire (en millions de dollars)



Interventions nettes de change et déficit commercial énergétique (% de variation, janv.-déc. 2016)



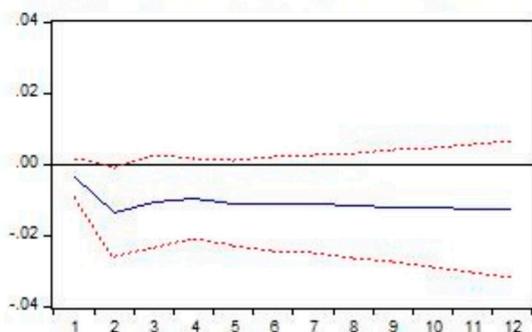
Interventions nettes sur le marché des changes et risque composite (% de variation, janv.-août 2016)



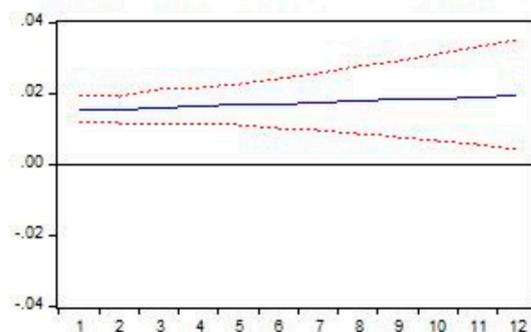
Sources : Autorités tunisiennes, calculs des services du FMI.

Fonctions de réponse impulsionnelle (Cholesky One SD innovations +/- 2 SE)

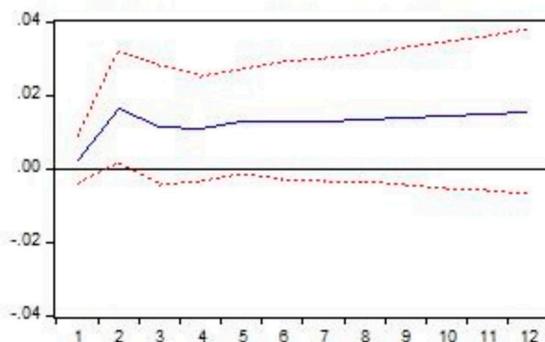
Réponse du taux de change aux interventions sur marché des changes



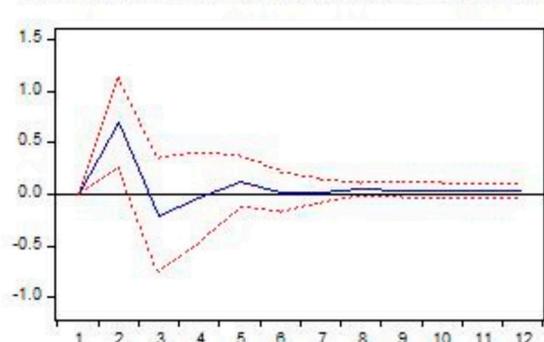
Réponse du taux de change au taux de change



Réponse de l'indice des risques aux interventions sur marché des changes



Réponse des interventions sur marché des changes au déficit énergétique



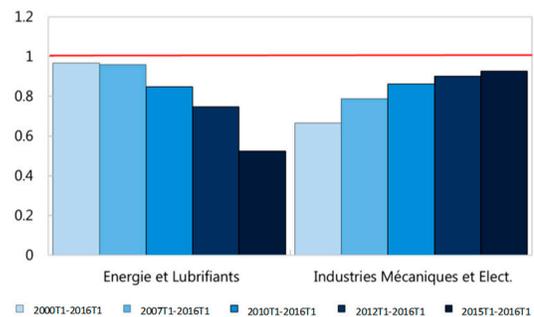
Note : période d'estimation 2014M1-2016M12, avec quatre variables endogènes dans l'ordre suivant : interventions sur marché des changes, taux de change moyen dinar/dollar, déficit commercial énergétique et indice des risques composite ICRG.

Annexe VII. Taux de change et balance commerciale

En utilisant des données sectorielles des exportations et des importations, on constate que plus des trois quarts des industries de biens échangeables en Tunisie bénéficieraient à long terme d'une dépréciation du dinar, en raison de la prédominance de l'effet volume même si, dans un premier temps, la balance commerciale pourrait se détériorer du fait des effets prix.

Au fil du temps, l'avantage comparatif de la Tunisie bascule vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Nous utilisons l'indice de l'avantage comparatif révélé (RCA) de Balassa (1964) : $RCA_i = (X_i / X) / (M_i / M) = (X_i / M_i) / (X / M)$ où X_i représente les exportations dans le secteur i , et M_i les importations dans le secteur i . X est le total des exportations et M celui des importations, tous secteurs confondus. Les secteurs où le pays possède un avantage comparatif ont un indice supérieur à 1. L'avantage comparatif de la Tunisie tend à se déplacer des secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée (énergie) vers les activités manufacturières à forte valeur ajoutée (Industries mécaniques et électriques) plus intenses en technologie et en main d'œuvre.

Évolution des avantages comparatifs (Indice RCA)



Sources : calculs des services du FMI.

Du fait des délais d'ajustement, le solde commercial d'un pays peut d'abord se dégrader à court terme, avant de se redresser à long terme, phénomène illustré par la courbe en J. Les résultats d'un modèle de régression intégrant, entre autres variables, le solde commercial et le taux de change réel, sur la période s'étendant du 1er trimestre 2000 au 4e trimestre 2016 montrent que les secteurs des industries "textiles" et "mécaniques et électriques", qui représentent le gros des échanges de biens de la Tunisie, bénéficieraient d'une dépréciation à long terme, même s'il pourrait y avoir des effets négatifs à court terme sur les exportations nettes du secteur des industries "mécaniques et électriques" durant trois trimestres.

L'approche de la balance des paiements par les élasticités postule qu'une dépréciation du cours d'une monnaie peut avoir un effet favorable sur la balance commerciale d'un pays à long terme si la somme des élasticités-prix de la demande d'importations et de la demande d'exportations est supérieure à 1 ; c'est la condition de Marshall-Lerner (ML). Selon cette méthode, on estime empiriquement les équations de la demande d'importations et d'exportations ; si la somme des élasticités-prix est supérieure à 1, la condition ML est remplie. Pour la Tunisie, il ressort que la condition ML est remplie pour les secteurs des industries "textiles", "mécaniques et électriques" et "autres industries manufacturières", qui représentent plus des 3/4 des échanges de la Tunisie.

Appendice I. Lettre d'Intention

Tunis, le 29 mai 2017

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Madame la Directrice Générale,

1. Un nouveau gouvernement d'union nationale a pris fonction depuis le 27 août 2016. Soutenu par une large frange du spectre politique ainsi que les principaux partenaires sociaux, le gouvernement est fermement déterminé à mettre en œuvre le Pacte de Carthage, le programme de priorités qui a émergé de ce consensus élargi. L'accélération de la croissance, la maîtrise des équilibres budgétaires et une politique sociale plus efficiente sont au cœur de cette feuille de route. De fait, dès sa prise de fonction, le nouveau gouvernement s'est engagé à poursuivre les réformes. Il a également mis à profit ses premiers mois au pouvoir pour déclarer un état d'urgence économique et annoncer un effort budgétaire exceptionnel, y compris pour maîtriser la masse salariale et renforcer les recettes de l'État. La loi de finances 2017 concrétise cette volonté de donner une nouvelle impulsion à l'économie nationale afin de créer plus d'emplois et rehausser le niveau de vie tout en préservant la viabilité des finances publiques.
2. Notre participation à l'initiative du groupe des pays du G20 « Compact with Africa » s'inscrit dans le but de libérer le potentiel considérable de l'économie tunisienne et se place ainsi dans la continuité de la conférence internationale « Tunisia 2020 » que nous avons organisée avec succès en Novembre dernier. Nous élaborons actuellement une nouvelle vision pour l'avenir économique de la Tunisie—un avenir prometteur, prospère et caractérisé par plus d'opportunités pour tous les citoyens. Nous nous réjouissons également du fait qu'en de multiples occasions, tous nos partenaires internationaux ont réaffirmé leur mobilisation indéfectible pour soutenir le programme des réformes découlant du Pacte de Carthage, qui de surcroît est en parfaite cohérence avec notre programme de réformes appuyé par le mécanisme élargi de crédit du FMI. Ces soutiens seront nécessaires pour surmonter une situation économique difficile et s'attaquer aux vulnérabilités structurelles qui fragilisent le tissu économique tunisien.
3. L'approbation par le Conseil d'Administration du FMI, en mai dernier, d'un nouvel arrangement appuyant notre programme de réformes par un mécanisme élargi de crédit (MEDC), a donné un signal fort à notre peuple et à la communauté internationale que nous

sommes déterminés à relever les nombreux défis pour regagner une croissance plus forte et inclusive. Toutefois, la performance dans le cadre du programme l'année dernière a connu quelques retards liés au changement gouvernemental et au temps nécessaire pour opérationnaliser nos priorités à court terme dans un contexte politique national, régional, et international qui reste difficile. Nous sommes maintenant fermement résolus à accélérer le rythme de la mise en œuvre des réformes inscrites dans le MEDC. La performance jusqu'à présent a ainsi été contrastée, compte tenu du fait que la croissance de l'année dernière s'est située en deçà des prévisions, et nous avons pu rattraper certains des retards accumulés dans la poursuite des réformes (cf. MPEF).

4. Au vu des politiques macroéconomiques mises en œuvre pour atteindre les principaux objectifs du programme et la poursuite des réformes structurelles convenues, le gouvernement requiert la conclusion de la première revue du programme appuyé par le mécanisme élargi de crédit ainsi que le décaissement de 227 millions de DTS. Les deuxième et troisième revues prévues dans le programme devraient être conclues, respectivement, le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2018, ou après ces dates. Nous sollicitons également la répartition du reliquat de l'enveloppe globale du programme sur les tranches restantes et ce à partir de la troisième revue. Ceci portera le montant de ces décaissements à 273 millions de DTS. Le gouvernement sollicite par ailleurs une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2016 concernant les Réserves Internationales Nettes (RIN), les Avoirs Intérieurs Nets (AIN), et le solde primaire sur la base des mesures correctrices prises. Le gouvernement souhaiterait également proposer de nouveaux critères de réalisation à fin juin et à fin décembre 2017, ainsi que le nouveau calendrier des actions préalables et repères structurels, tels que décrits dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF, tableaux 1 et 2) et le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joints.

5. La présente lettre d'intention s'appuie sur la lettre d'intention (LI) et le MPEF précédents datés du 2 mai 2016. Le MPEF joint en annexe développe les principaux éléments du programme de réformes et les politiques du gouvernement et de la Banque Centrale de Tunisie, que nous comptons mettre en place au cours de la période 2017-2020. Nous demeurons déterminés à appliquer notre programme avec rigueur, tout en étant conscients des difficultés liées au contexte national, régional et international.

6. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique tel que découlant de l'Accord de Carthage. Par ailleurs, nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, préalablement à toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, et ce, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme, ainsi que pour les missions d'assistance technique sollicitées dans le cadre de notre programme MEDC, seront fournies aux services du FMI dans les délais convenus.

7. Nous autorisons les services du FMI à rendre publics la présente lettre d'intention ainsi que les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1 et 2) et le rapport des services du FMI qui l'accompagneront.

Salutations distinguées,

/s/

Youssef Chahed
Chef du Gouvernement

/s/

Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

Pièce jointe I : Mémoire des Politiques Economiques et Financières

1. Le gouvernement est résolu à mettre la Tunisie sur une trajectoire porteuse de plus d'opportunités économiques et d'emplois. Dès son investiture, le nouveau gouvernement a souligné le potentiel considérable du pays, mais a également tenu un discours de vérité sur la situation difficile dans laquelle se trouve l'économie tunisienne. Nous sommes convaincus qu'une communication franche et claire sur les défis auxquels nous faisons face permettra de bâtir un consensus autour des choix de réformes difficiles et pourtant inévitables, en mettant en avant le fait que toutes les catégories de la société tunisienne contribueront à l'ajustement nécessaire. « L'Accord de Carthage » constitue la feuille de route du gouvernement pour la priorisation des réformes à court terme. Nous avons amorcé une mise en œuvre déterminée de ce programme afin d'envoyer un signal de confiance à la population tunisienne ainsi qu'à la communauté internationale et reprendre ainsi les chemins d'une croissance qui sera plus forte et profitera à toutes et à tous.

2. Notre stratégie économique vise à libérer le potentiel considérable de l'économie tunisienne. A l'occasion de la conférence « Tunisia 2020 », qui s'est tenue avec succès, et de notre participation à l'initiative du groupe des pays du G20 « Compact with Africa », nous avons pu mettre en avant notre stratégie globale de modernisation de l'économie tunisienne que nous avons également reflétée dans le Plan de Développement quinquennal récemment adopté par le Parlement. Cette approche a donné ses premiers fruits avec 15 milliards de dollars EU de financements promis lors de « Tunisia 2020 », soulignant l'attractivité retrouvée de la Tunisie. En même temps, nous sommes conscients que la mobilisation des ressources n'est qu'un élément d'une stratégie plus globale visant à libérer le potentiel considérable de la Tunisie. Le programme de réformes soutenu par un mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI concrétise notre volonté ferme, affichée à ces occasions, de préparer la Tunisie pour renforcer son rôle dans le système économique mondial de demain tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

3. Ce mémoire décrit les éléments principaux de ce programme de réformes qui vise à promouvoir une croissance plus forte et inclusive tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

I. DES DESEQUILIBRES IMPORTANTS DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

4. Une conjoncture délicate. Les estimations préliminaires font ressortir un taux de croissance de 1,0 % en 2016, en deçà des prévisions initiales. Nous sommes pleinement conscients que le niveau de croissance de 2,3 % attendu pour 2017, ainsi que le sentier de moyen terme prévu (3,6 % entre 2018 et 2020 en moyenne) seraient insuffisants pour répondre aux aspirations de la population tunisienne, et plus particulièrement les jeunes. De fait, il faudrait atteindre un taux de croissance plus élevé pour les années à venir afin de créer les emplois

productifs nécessaires à l'absorption du chômage, qui a légèrement baissé de 15,5 % au quatrième trimestre 2016 à 15,3 % au cours du premier trimestre 2017. Après un ralentissement de l'inflation en 2016, des tensions inflationnistes ont resurgi avec un taux d'inflation sous-jacente qui s'est situé au-dessus de 5 % en avril 2017.

5. Les finances publiques en difficulté. Le déficit budgétaire a atteint 6 % du PIB l'année dernière, un niveau exceptionnellement élevé. Cette détérioration est due à une chute des recettes, qui ont souffert d'une faible activité économique et d'une faible discipline de paiements, mais également à une expansion des dépenses courantes, surtout au niveau de la masse salariale. L'accord entre le gouvernement et les partenaires sociaux en décembre de l'année dernière, nécessaire pour maintenir la paix sociale, fait peser un lourd fardeau sur les équilibres budgétaires de 2017 et 2018. La dette publique s'est fortement accrue sur les cinq dernières années, culminant aujourd'hui à 63 % du PIB en 2016. En raison de ces développements, les agences de notation ont récemment baissé la notation du risque souverain de la Tunisie, ce qui s'est répercuté sur le coût de la récente levée de fonds de €850 millions sur le marché européen.

6. Des pressions sur les comptes extérieurs. Conjointement au déficit budgétaire, le déficit du compte courant a enregistré 9 % du PIB l'année dernière, donnant lieu à des déficits jumeaux d'ampleur historique. La faiblesse continue des flux touristiques ainsi qu'une demande excédentaire pour les importations des biens de consommation, tirée par des politiques salariales expansionnistes, expliquent le déficit élevé des comptes extérieurs. Les flux de capitaux sont restés insuffisants pour pouvoir compenser la balance commerciale déficitaire. Sous l'effet de ces déséquilibres, les réserves de change de la BCT ont baissé de \$1,800 millions de dollars depuis le début de 2016.

7. Des incertitudes et risques importants. Une aggravation des tensions socio-politiques pourrait nuire au climat de confiance requis pour engager les réformes structurantes. Des conflits et le terrorisme dans la région continuent également à être un facteur majeur de risques. Sur un autre plan, nous sommes également exposés à un durcissement des conditions de financement résultant d'un resserrement des conditions monétaires et financières dans les pays avancés, notamment les Etats-Unis, et qui rend plus cher le financement extérieur pour les pays émergents.

8. Un agenda de réformes ambitieuses et nécessaires. Face à ces défis, le gouvernement fait appel à toute la société tunisienne pour se mobiliser et participer à l'effort d'ajustement. La suite de ce document présente les mesures d'urgence pour maîtriser les pressions sur les équilibres macroéconomiques (voir section III), notamment le budget. Nous présentons également les mesures dont l'impact se fera seulement sentir à moyen terme (voir section IV), mais qui doivent tout de même être engagées immédiatement pour atteindre une croissance plus forte génératrice de plus emplois, notamment dans les régions, afin de hausser le niveau de vie de tous les tunisiens.

II. REDYNAMISER LE PROGRAMME MEDC

9. La performance dans le cadre du programme a connu des résultats mitigés, notamment dus à un processus de transition démocratique plus difficile que prévu et une croissance plus faible que prévue :

- Les objectifs des **réserves internationales nettes** (RIN) ont été manqués à fin juin et à fin décembre 2016 (critères quantitatifs). Les écarts s'expliquent par la détérioration du déficit commercial et suites aux interventions plus importantes que prévues dans le marché de changes afin de satisfaire une forte demande de devises exprimée par les banques commerciales. La détérioration du déficit commercial—principalement la balance des produits énergétiques— s'est poursuivie pendant le premier trimestre de l'année, pesant sur les positions de change courtes des banques, et l'objectif des RIN a ainsi été manqué à fin mars (critère indicatif).
- L'objectif des **Avoirs Intérieurs Nets** (AIN) à fin décembre (critère quantitatif) n'a pas pu être atteint suite au recours accru et continu des banques commerciales au guichet de refinancement de la BCT, en raison principalement de l'amplification des déficits jumeaux induisant à la fois des interventions de la banque centrale sur le marché des changes pour lisser le taux de change et un volume important d'achats de bons du Trésor par les banques (le critère à fin juin a été respecté).
- Les objectifs du solde **primaire de l'administration centrale** à fin juin et à fin décembre 2016 (critères quantitatifs) n'ont pu être atteints à cause d'un dépassement des dépenses salariales et d'investissement. Le plafond des **dépenses courantes primaires** a été respecté à fin juin et à fin décembre (critères quantitatifs), car des économies sur les biens et services ont pu compenser les dépassements de la masse salariale.
- Les **dépenses sociales** (critère indicatif), cruciales pour assurer un niveau adéquat de services de base, ont été légèrement inférieures en fin juin et fin décembre au montant prévu dans la programmation budgétaire initiale.

10. S'agissant des repères structurels, nous avons rattrapé en bonne partie les retards accusés pendant la deuxième moitié de 2016 :

- **Repères réalisés.** Nous avons rattrapé le retard enregistré dans la réalisation du repère structurel relatif à la finalisation des plans de restructuration des banques publiques, par l'approbation, par les conseils d'administration des banques, des contrats de performance, basés sur ces plans. Également dans le domaine du secteur bancaire, nous avons commencé à appliquer systématiquement le manuel de supervision basé sur les risques et nous avons finalisé les premiers décrets d'application de la loi bancaire, ouvrant la voie à la création d'un fonds de garantie des dépôts et d'un comité de résolution des établissements financiers. De même, pour renforcer les institutions budgétaires, nous avons adopté en Conseil des Ministres en mars une stratégie complète de réforme de la fonction publique et une stratégie

de l'endettement à moyen terme. Nous avons aussi adopté le décret portant sur la création d'une Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sein de la Direction Générale des Impôts, qui regroupe toutes les fonctions de l'administration fiscale (gestion, service, contrôle, et recouvrement), et nous avons arrêté un calendrier de sa mise en œuvre qui sera guidé par un groupe de travail chargé de suivre son exécution. Pour améliorer le climat des affaires, nous avons publié avec un léger retard les décrets d'application relatifs aux lois sur la concurrence, les Partenariats Publics Privés (PPP), et au code d'investissement.

- **Repères reprogrammés.** Les repères structurels retardés seront accomplis dans les meilleurs délais. Malgré des progrès considérables, l'achèvement des 7 inspections dans les plus grandes banques privées de la place sera reprogrammé pour fin-septembre. Le retard est essentiellement dû à un manque d'effectifs au sein de la supervision bancaire que nous résoudrons par le biais d'un recrutement accéléré (voir plus bas section IIIC). La signature des contrats de performance pour les cinq entreprises a été aussi retardée. Cependant, le travail préparatoire est en stade avancé pour quatre d'entre eux ; les cinq contrats seront finalisés en juillet. L'enquête sur terrain visant à identifier les populations vulnérables n'a pas pu être menée dans les délais convenus en raison d'un blocage des opérations par les travailleurs sociaux. Nous œuvrons à résoudre cette situation et nous comptons achever l'enquête d'ici fin décembre 2017, ce qui nous permettra d'établir en décembre la banque de données des ménages cibles. Suite à une demande du gouvernement, les discussions à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) à la loi organique du budget et des lois relatives à la création de la haute instance de lutte contre la corruption, et au relèvement du taux d'intérêt global excessif seront accélérées et nous espérons publier les lois adoptées dans le JORT avant fin septembre. Les revues fonctionnelles que nous conduisons actuellement avec l'appui de l'Union Européenne de quatre ministères clés de l'administration (Finances, Education, Santé et Equipement) ont pris du retard au vu du temps nécessaire pour respecter les procédures de passation de marché. Ces revues seront finalisées d'ici août 2017.

11. Les leçons tirées pour la suite du programme MEDC mettent l'accent sur la coordination et un suivi rapproché. Le rythme accéléré dans la mise en œuvre des réformes ainsi que la réactivation des politiques macroéconomiques que nous avons observés depuis le début de 2017 est le résultat d'une concertation et collaboration rapprochées au sein du gouvernement. La Présidence du Gouvernement et tous les services concernés suivent constamment et méticuleusement l'état d'avancement de tous nos engagements du programme pour pouvoir intervenir convenablement et à temps. La mise en place à la Présidence du Gouvernement de quatre commissions de suivi des réformes majeures dans le domaine de la fonction publique, les entreprises publiques, les caisses sociales et le secteur financier permettra de mieux spécifier et coordonner le contenu des réformes et accélérer leurs mises en œuvre. L'accélération de la mise en place des réformes a aussi bénéficié d'un travail de communication plus claire auprès des signataires de « l'accord de Carthage » par la mise en place de cinq commissions de travail communes avec le gouvernement dans le domaine des réformes majeures. Le gouvernement a engagé aussi un travail de communication auprès de la population tunisienne expliquant la nécessité et surtout les fruits à recueillir des réformes économiques.

Nous sommes convaincus que cette approche doit être maintenue et renforcée pendant la durée restante du programme.

III. PRESERVER LA STABILITE MACROECONOMIQUE DANS UN CONTEXTE DE FAIBLE CROISSANCE

12. Notre politique macroéconomique à court terme vise au maintien des grands équilibres macroéconomiques. Des positions soutenables des déficits fiscaux et externes, ainsi qu'un taux d'inflation bien maîtrisé sont des prérequis pour toute croissance et pour l'attraction de nouveaux investisseurs. La consolidation budgétaire ramènera le déficit budgétaire aux environs de 3 % du PIB d'ici 2020. Cette consolidation, couplée avec la correction graduelle de la surévaluation du dinar, réduira le déficit du compte courant à 6 % du PIB à moyen terme. L'amélioration du compte courant, une reprise des IDE provenant de l'amélioration du climat des affaires et un financement externe important consolideront les réserves de change, qui resteront à plus de 3,5 mois d'importations dès 2017. Pour réduire davantage les vulnérabilités dans le secteur financier, nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures pour résoudre le problème des prêts non-performants.

13. Les grands axes du MEDC demeurent pertinents, tels élaborés dans les sections A–C.

A. Réduire les déficits budgétaires et améliorer la composition du budget

14. Amorcer maintenant un redressement structurel des finances publiques. Les points d'ancrage de notre politique budgétaire à moyen terme sont le renforcement des recettes fiscales qui met l'accent sur plus d'équité fiscale, la maîtrise de la dette publique et une réorientation des dépenses courantes vers l'investissement et les dépenses sociales. Le déficit budgétaire sera ainsi maintenu à 6 % du PIB cette année avant d'entamer en 2018 une tendance baissière. Le déficit structurel (corrigé pour tenir compte des effets du cycle économique et hors coûts ponctuels) verra une consolidation de presque 2 % du PIB en 2018 et de 3 % du PIB d'ici 2020 grâce aux effets des réformes structurelles. Cet ajustement exceptionnel s'avère nécessaire suite à une performance budgétaire moindre en 2016 et 2017. Le gouvernement est fermement déterminé à gérer les risques budgétaires grâce à un suivi attentif de l'exécution des dépenses et la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles, notamment concernant la fonction publique, les caisses sociales et les entreprises publiques.

15. Stabiliser la dette publique. Après 7 ans de fortes augmentations, la dette publique atteindrait son pic de 72 % du PIB à partir du 2018 et avant d'entamer une tendance baissière à partir de 2019. Les besoins importants de financement seront couverts principalement par les appuis des IFI et les financements mobilisés sur les marchés financiers internationaux à des conditions favorables. Notre programme de financement à court terme se base sur des hypothèses conservatrices au vu des risques importants qui pèsent sur l'exécution du budget et sur le calendrier des décaissements des bailleurs des fonds. A moyen terme, et dans le cadre de

l'adoption de la stratégie de la dette, nous nous engageons à améliorer la structure des échéances et des devises et à élaborer des stratégies d'émission plus avantageuses, y compris un recours important aux financements concessionnels. Nous explorerons aussi les opportunités pour approfondir le marché local de la dette intérieure pour trouver le bon dosage entre les emprunts intérieurs et extérieurs, en coordination avec la banque centrale.

16. Un ajustement budgétaire équitable et propice à l'emploi. La relance de l'économie tunisienne vers une économie créatrice de plus emplois passe obligatoirement par une augmentation considérable des dépenses sociales et d'investissements publics, qui reste l'élément phare de notre stratégie budgétaire à moyen terme. Les investissements publics augmenteront d'environ 1 % du PIB pour atteindre 6.2 % du PIB en 2020. Nous nous engageons à poursuivre les réformes structurelles telles que les réformes de la fonction publique et du système de sécurité sociale. La modernisation de la fiscalité tunisienne en vue de réduire les distorsions et d'élargir l'assiette fiscale sera également une pièce maîtresse.

17. Assurer les équilibres budgétaires en 2017. La Loi de Finances 2017 (LF2017) propose des mesures d'urgence qui nécessitent des sacrifices que nous avons voulu équitablement répartis. Grâce à cet effort exceptionnel, le déficit global sera maintenu à 5,9 % du PIB (2,4 points plus élevé que prévu en mai 2016). Les mesures principales envisagées dans la loi de finances et dans notre plan d'actions pour l'année incluent :

- **Renforcer la collecte et le recouvrement.** Sur la base des recommandations de l'assistance technique récente du FMI, nous mettrons en œuvre immédiatement et dans le cours de l'année des mesures rapides pour améliorer la collecte et le recouvrement des arriérés fiscaux qui pèsent lourdement sur les finances publiques. Dans l'immédiat, nous avons engagé le contrôle des plus gros bénéficiaires des avantages fiscaux en relation avec la douane et avons concentré nos efforts sur les créances les plus récentes en matière de recouvrement. Sur la base de ces actions le gouvernement s'engage fermement à récupérer une moyenne de 75-100 DT millions par trimestre cette année en efforts supplémentaires de collecte par rapport au niveau réalisé l'année dernière, y compris les actions sur le recouvrement des arriérés fiscaux accumulés à fin 2016 (2.4 milliards DT des arriérés recouvrables).
- **Contenir la masse salariale.** Les dépassements de 0,2 % du PIB du premier trimestre seront compensés. Ils reflètent la régularisation des avances de trésorerie de primes diverses payées au personnel et qui seront compensées en réduisant d'autres éléments dans la même ligne budgétaire, y compris les allocations alimentaires (0,05 % du PIB), les heures supplémentaires pour certains postes (0,03 % du PIB), et le non-paiement de la moitié des 20 % restants de subventions salariales pour les établissements publics (environ 0,1 % du PIB). Les autorités veilleront également à re-centraliser les décisions de promotion pour les faire approuver par la Présidence du Gouvernement.
- **Réappliquer le mécanisme d'ajustement pour les prix pétroliers** (*nouveau repère structurel, septembre 2017*). Nous allons rétablir la formule d'ajustement trimestriel des prix sur l'essence et le diesel (régulier et 50) et nous passerons à une fréquence d'ajustement

mensuelle à partir de janvier 2018. En outre, pour réduire davantage les subventions, le budget 2017 inclut une augmentation des tarifs de l'électricité (5 %) et du gaz (7 %), qui ont été ajustés sans toucher aux tarifs sociaux.

- **Gérer les pressions provenant des caisses de sécurité sociale.** Le gouvernement a prévu un transfert de 0,5 % du PIB à la CNRPS afin d'assurer ses besoins de liquidité en 2017. Le déficit prévisionnel de la CNSS s'élève à 0,6 % de PIB en 2017 avec le reversement total des cotisations dues à la CNAM. Ce déficit sera comblé par l'apurement des arriérés envers la CNSS du gouvernement central d'environ 0,1 % du PIB, d'autres entités publiques dont la capacité de repayer a été vérifiée (0,2 % du PIB), des entreprises publiques (0,2 % du PIB), et par l'amélioration du recouvrement (0,1 % du PIB). En vue d'assurer une non accumulation de nouveaux arriérés dans le système de sécurité sociale, le gouvernement soumettra à l'ARP d'ici juin 2017 une loi qui garantira le versement direct des cotisations sociales du secteur public, au titre de l'assurance maladie, à la CNAM au lieu de transiter par la CNRPS en premier lieu. Le gouvernement s'engage à élaborer une loi de finance complémentaire qui inscrirait des transferts ou avances à la CNSS au cas où son déficit de liquidité n'est pas comblé pas ou que la CNAM ne soit plus en mesure de faire face à ses obligations envers la pharmacie centrale ou les prestataires de services de santé.

18. Procéder à un ajustement majeur en 2018 tout en protégeant les dépenses

prioritaires. L'objectif le plus important de notre politique budgétaire pour 2018 est de stabiliser la dette publique grâce à un ajustement calibré d'une ampleur de 0,5 % de PIB dans le solde budgétaire globale par rapport à 2017. Cet effort est le résultat d'une combinaison d'actions fortes sur les impôts (politique et administration fiscales), de dépenses courantes mieux maîtrisées, tout en augmentant l'investissement public et les dépenses sociales :

- **Renforcer la fiscalité avec mesures permanentes et plus équitables, qui réduisent les distorsions.** Le gouvernement a préparé un ensemble de mesures fiscales et d'initiatives de politique et d'administration fiscales qui a été adopté par le Conseil des Ministres en avril 2017) et présenté aux signataires du « Pacte de Carthage » le 26 mai 2017 ; *action préalable*). Le paquet vise à remplacer la contribution exceptionnelle de 2017 par les sociétés (de l'ordre de 0,9 % du PIB) avec des mesures plus soutenables qui n'entravent pas l'emploi et l'investissement, qui contribue à l'élargissement de l'assiette imposable et qui vise à rééquilibrer le fardeau fiscal vers moins de fiscalité directe (qui touche l'emploi) et plus de fiscalité indirecte, laquelle agit sur la consommation (un élément nécessaire compte tenu des déséquilibres extérieurs actuels). En outre, à travers ce paquet de mesures, le gouvernement fait appel à la responsabilité de tous les contribuables pour accomplir leur devoir fiscal, y compris les professions libérales (TVA de 12 à 18 %), le capital (augmentation d'impôts sur les dividendes), et la consommation de produits comme le tabac et l'alcool ou les biens de luxe et les voitures de tourisme (Tableau 1). L'ensemble de ces mesures ou toute autre nouvelle mesure qui permettent de renforcer les recettes fiscales seront proposées, après consultations avec les services du FMI, dans le cadre de la loi de finances de 2018 et seront

ajustées vers la hausse ou la baisse en fonction des besoins du cadrage macroéconomiques du programme « MEDC » et de l'équilibre budgétaire de 2018.

- **Moderniser l'administration fiscale.** Nous restons engagés pour la mise en place une administration fiscale moderne, unifiant toutes les fonctions fiscales. Dans ce contexte, le groupe de travail chargé de la réforme de la DGE actualisera notre plan de réformes de l'administration fiscale et élaborera des plans annuels avec des actions concrètes et un calendrier pour rendre compte au Ministre des Finances concernant les réalisations d'ici à juin 2017. Pour relancer la réforme de l'administration fiscale, produit du dialogue intensif tenu dans le contexte des Assises Nationales de la Fiscalité (ANF) de 2014, nous prévoyons les actions suivantes :
 - i. **Rendre opérationnelle d'ici janvier 2018 une Direction des Grandes Entreprises (DGE) conforme aux bonnes pratiques.** Suite au travail préparatoire concernant la DGE (adoption de décret de création, création du groupe de travail et soumission du calendrier de sa mise en œuvre). Nous donnerons une priorité cette année à l'exécution du calendrier arrêté : d'ici à octobre 2017 nous transférerons au sein de la DGE les fonctions de contrôle (vérification approfondie) et gestion des arriérés des grandes entreprises (*nouveau repère structurel*). Nous accompagnerons cette étape par le transfert complet des compétences en matière de recouvrement des impôts des grandes entreprises de la DGCPD à la DGE fin mars 2018.
 - ii. **Renforcer le contrôle et la vérification.** Vu l'importance d'augmenter la taille de l'assiette fiscale, le ministère des finances mènera, avec l'assistance de l'USAID, un exercice systématique et centralisé d'intégrité et de conformité des entreprises qui bénéficient des avantages fiscaux, d'ici mars 2018.

19. Appuyer le redressement budgétaire à partir de 2018 sur d'importantes réformes à moyenne terme. Le gouvernement s'engage à entreprendre des réformes importantes pour assurer la soutenabilité des finances publiques et améliorer la qualité des services publics. L'impact budgétaire de ces réformes sera perceptible à partir de 2018, mais leur plein potentiel sera déployé à le moyenne terme.

Tableau 1 : Tunisie : Mesures de politique fiscale pour 2018	
Politique fiscale	Impact en 2018 (en millions de DT)
Impôts indirects	1,116
Impôts directs	60
Autres mesures pour la mobilisation de ressources supplémentaires	138
Recouvrement	300
Total	1,666

20. **Reformer la fonction publique, y compris par un programme de départs volontaires.**

Le gouvernement a adopté une stratégie de réforme de la fonction publique en mars 2017 ; une version révisée a été produite en avril 2017 et fera l'objet de communication transparente et auprès des acteurs clés de la réforme y compris les syndicats, les fonctionnaires, et la société civile. Cette stratégie visant à améliorer la provision de services publics et à réduire la masse salariale de 14.1 % en 2017 autour de 12.1 % du PIB en 2020. La poursuite de l'objectif de la masse salariale s'appuie sur trois piliers essentiels : i) aucune augmentation salariale additionnelle ne serait accordée sans un surplus substantiel de croissance relativement aux projections de référence (2019-2020) et de façon à ne pas engendrer un dérapage de la trajectoire de redressement du ratio de la masse salariale, ii) une politique de recrutement rationalisée basée sur un taux de remplacement limité des départs à la retraite (25 % à partir de 2018), et (iii) des programmes de départs volontaires qui donneraient la priorité aux départs négociés comparativement aux départs anticipés à la retraite.

- **Améliorer la qualité des services publics** par : l'identification des besoins des administrations publique, le renforcement des capacités, et une allocation efficiente du personnel en fonction des besoins de services publics. Ces mesures sont notamment : les revues fonctionnelles, et la mise en place de la haute fonction publique. Les revues fonctionnelles actuellement en cours dans quatre ministères à effectifs importants (finance, éducation, équipement, santé) s'achèveront à la fin aout 2017 (*repère structurel retardé*). Ces revues seront étendues aux ministères au plus tard à la fin juin 2017. Le gouvernement entend renforcer les capacités managériales et techniques de son administration publique par la création, d'une haute fonction publique qui comportera environ un pour mille de l'effectif de la fonction publique. Ce nouveau corps ne devrait pas générer des coûts budgétaires significatifs en raison du nombre minime de son effectif.
- **Engager les programmes de départs de la fonction publique.** Dans le cadre d'une réforme ambitieuse de la fonction publique, nous entendons rendre effectifs les départs anticipés à la retraite en fin 2017 et les départs négociés à la fin janvier 2018. Nous donnerons la priorité aux départs négociés comparativement aux départs anticipés à la retraite qui inclura un taux de bonification reflétant les années de service non accompli ; le taux de bonification sera précisé dans le décret d'application de la loi sur les départs anticipés à la retraite, avec l'assistance de la banque mondiale. Le programme de départs anticipés à la retraite visera entre 5.000 et 7.000 employés et le programme de départs négociés entre 15.000 et 18.000 employés. Le gouvernement a soumis à l'ARP le projet de loi relatif au programme des départs anticipés à la retraite en avril 2017 pour son adoption attendue au plus tard à la fin juin 2017. Suite à son adoption, une période de trois mois d'inscription des départs sera ouverte au cours du troisième trimestre. Concernant le programme de départs négociés, le gouvernement entend soumettre le projet de loi autorisant son démarrage pour son adoption au plus tard à la fin septembre 2017.
 - i. **Veiller sur les risques des programmes de départs.** Nous veillerons, avec l'assistance de la Banque Mondiale, à réduire les risques relatifs aux programmes de départs. En vue

de préserver la qualité des services publics, nous avons mis en place deux comités d'examen des demandes de départ au niveau ministériel et à la Présidence du Gouvernement. Dans cette optique, nous déterminerons les secteurs vitaux et exclurons des départs des fonctions importantes qui affecteront la qualité des services publics. Aussi, le gouvernement proposera une conception technique optimale de la compensation financière, avec l'assistance de la Banque Mondiale, afin d'atteindre le nombre de départs prévus tout en préservant la soutenabilité budgétaire. Nous engagerons aussi un plaidoyer auprès des partenaires au développement pour le financement du programme.

ii. Limiter strictement les recrutements. Afin de renforcer le processus de supervision du contrôle des recrutements, un décret annulera la délégation de recrutements aux différents ministres d'engager les recrutements uniquement sur la base de la loi de finances et redonnera les compétences à la Présidence du Gouvernement d'examiner et autoriser tout recrutement au sein de l'administration centrale (adoption d'un décret, par le Conseil des Ministres, donnant la compétence au cabinet du Chef du Gouvernement pour l'examen et l'autorisation exclusive des recrutements, et qui établit le nombre maximal de recrutements à 3000 en 2018 tout en réaffirmant le nombre de 7500 en 2017 ; *nouveau repère structurel, octobre 2017*). Par ailleurs, le gouvernement entend réviser le cadre légal de redéploiements afin de faciliter la limitation des recrutements et renforcer la provision de services publics dans les régions de l'intérieur.

- **Gérer les risques relatifs à la stratégie.** Le gouvernement entend prendre toutes les mesures additionnelles et nécessaires pour assurer l'atteinte de la trajectoire de la masse salariale explicitée, en cas de sous performance de la stratégie. Sous un tel scénario, le gouvernement explorera des gains budgétaires additionnelles notamment à travers la rationalisation des salaires et primes dont la simplification sera entamée dans le court terme, la réduction additionnelle des recrutements, l'accélération du redéploiement, ainsi que d'autres mesures. En outre, le gouvernement s'engage à introduire d'ici mi-2018, en consultation avec les partenaires sociaux, un mécanisme pour mieux ancrer les négociations salariales qui assurera une cohérence avec les objectifs gouvernementaux de la soutenabilité de la masse salariale et d'autres équilibres budgétaires.

21. Mettre les caisses sociales sur une trajectoire soutenable. La commission tri partite est chargée, avec l'assistance de la banque mondiale, le BIT et ESCWA, d'examiner et proposer les modifications relatives les paramètres définissant le système de retraite en Tunisie, notamment le taux de contribution, la péréquation, le salaire de référence de calcul de la pension, l'âge de départ à la retraite, le niveau de décote pour les départs anticipés à la retraite font l'objet d'études d'impact afin de déterminer le menu de paramètres et le timing de leurs modifications. Par ailleurs, le gouvernement entend explorer l'instauration d'une TVA sociale, qui sera une ressource fongible du budget et s'ajoutera aux mesures déjà établie (voir tableau 1), afin de diversifier les sources de financement des caisses sociales dans le cadre de la réforme des pensions. Cette TVA sociale fera l'objet de discussions lors de l'adoption de la loi de finance

2018. La commission tripartite entend finaliser le projet de réforme globale des pensions, qui sera adopté par le Conseil des Ministres avant fin septembre 2017 (*nouveau repère structurel*). La mise en œuvre de la réforme des pensions est prévue pour le 1^{er} janvier 2018 afin de prendre en compte les besoins des caisses en 2018 et dans le moyen terme.

22. Mieux gérer les entreprises publiques. Leurs performances devront s'améliorer et elles feront l'objet d'un suivi rapproché :

- **Contrats de performance.** Dans le cadre de nos efforts de limiter les risques budgétaires, nous allons signer des contrats de performance avec cinq entreprises publiques les plus importantes (Tunisair, STEG, STIR, Office des Céréales, Régie des Tabacs ; *repère structurel retardé, juillet 2017*). Le contrat avec Tunisair aura une durée plus courte pour accompagner. Il sera remplacé par un nouveau contrat avec la préparation d'une finalisation du plan de restructuration en cours qui remplacera ce contrat en 2017. Les contrats de performance comportent un ensemble d'indicateurs de performance et seront suivis de près par la Direction des Participations (DGP) au sein du Ministère des Finances. Une évaluation de performance des premiers responsables (PDG ou DG) des cinq entreprises se basera désormais en partie des indicateurs retenus dans les contrats de performance. Cette évaluation servira à la future mise en place d'un système de rémunération variable.
- **Suivi.** La DGP a préparé un tableau de suivi des entreprises publiques incluant des indicateurs financiers de base qui assurera une évaluation des risques budgétaires en temps réel. D'ici septembre 2017, une évaluation préliminaire des performances financières des entreprises sera préparée et partagée avec les ministères de tutelle. Pour ce qui concerne les banques publiques, et afin de renforcer la capacité du Ministère des Finances à jouer son rôle d'actionnaire et à suivre activement les contrats de performance, le Ministère des Finances recrutera plusieurs experts seniors du secteur bancaire au plus tard en fin septembre 2017. Dans le cadre de sa stratégie du gouvernement de désinvestissement de ses participations dans sept établissements financiers non stratégiques, d'ici décembre 2017 une banque d'affaire aura été désignée pour conduire les premières transactions.

23. Améliorer la gestion des finances publiques. La Loi Organique du Budget sera publiée dans le journal officiel en septembre 2017 (*repère structurel retardé*). La Loi, dont la mise en œuvre est attendue pour 2019, permettra une meilleure gestion des dépenses et soutiendra les initiatives liées à la réforme de la fonction publique. De plus, une amélioration de la coordination entre la Direction Générale de la Dette, le Trésor et les autres services du Ministère des Finances sera entreprise afin de mieux gérer la trésorerie de l'Etat et améliorer la transparence du financement de l'Etat. La gestion de la trésorerie sera renforcée par le démarrage du suivi de la partie du Compte Unique du Trésor (CUT) regroupant uniquement tous les comptes du gouvernement central d'ici fin 2017. Les modalités de gestion du Compte suivront les recommandations de l'assistance technique du FMI.

24. Poursuivre les réformes de la fiscalité et de l'administration fiscale entamées en 2018.

- **Continuer la modernisation de l'administration fiscale.** Nous prévoyons, avec l'assistance de l'USAID, de mener une revue approfondie des procédures de gestion de la DGE pour les rendre plus efficaces d'ici décembre 2018. Ces efforts seront accompagnés des procédures de dématérialisation qui sont déjà à un stade bien avancé. Nous explorerons également les moyens de soumettre les entreprises exonérées à un régime déclaratif au moins aussi stricte que celui des entreprises ordinaires pour assurer le respect des règles fiscales.
- **Avancer sur la mise en œuvre de la stratégie de la fiscalité de mai 2016.** En plus, nous continuons le travail sur la base de la stratégie afin de rationaliser l'affectation du budget vers l'intégration des Fonds Spéciaux de Trésor (FST), et la révision des nombreuses taxes, dédiées ou non, en-dehors des FST. Une étude conjointe qui sera élaborée cette année avec l'USAID fournira un meilleur aperçu des aspects financiers et économiques des FST pour les réduire graduellement d'ici 2019.

B. Redynamiser les politiques monétaires et de change

25. Les déficits budgétaires et externes élevés et principalement structurels nécessitent une coordination plus étroite entre la politique monétaire et celle relative au change. Ces déficits jumeaux reflètent une demande importante, en particulier liée à une consommation trop élevée, se traduisant par un accroissement continu des importations qu'une reprise des exportations plus faible qu'attendu n'a pu compenser. Cette situation difficile a conduit les banques commerciales à augmenter leurs recours au guichet de refinancement de la BCT, en parallèle à des interventions importantes de la banque centrale sur le marché de change pour satisfaire les positions de change courtes des banques et lisser les fluctuations du taux de change. Les crédits à l'économie se sont bien tenus avec un taux d'accroissement de 9.8 % à fin mars 2017.

26. Combattre les pressions inflationnistes. Au regard des tensions déjà perceptibles sur les prix domestiques, et celles anticipés au regard d'une politique de change plus flexible, la banque centrale a relevé son taux directeur de 4.25 % en avril 2017 à 4.75 %, soit un relèvement de 50 point de base. Cela a été suivi d'un autre relèvement le 23 mai 2017 de 25 point de base, portant le taux directeur à 5 %. Ces changements (les premiers depuis 2015) devraient atténuer les pressions inflationnistes. Par ailleurs, la BCT se tient prête à utiliser tous les instruments monétaires pour faire face à l'évolution des tensions inflationnistes au cours de 2017.

27. Permettre une plus grande flexibilité du taux de change. La BCT a réussi à réduire ses interventions dans le marché de change au cours du programme EFF (les ventes nettes ont atteint en moyenne 22 % des transactions totales sur le marché), par rapport au programme SBA (une moyenne de 30 %). Nos interventions sont également devenues plus bidirectionnelles, en achetant des devises lorsque possible. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre engagement à limiter strictement en moyenne nos ventes nettes de devises sur les marchés de change au financement des importations critiques au prix du marché interbancaire de change et pour lisser des fluctuations excessives du taux de change. Une telle démarche nous permettra de respecter

le plafond moyen mensuel d'intervention convenu dans le programme, en fonction de la cyclicité des flux entrants de devises. Cela accroîtra également la flexibilité du dinar. De plus, nous sommes engagés à :

- Acheter des devises si les conditions du marché le permettent.
- Poursuivre les opérations de communication claires afin d'aider à aligner les anticipations du marché.
- Consulter immédiatement et étroitement avec le FMI sur les politiques monétaires dans le cas des interventions de devises supérieures au budget convenu pour chaque mois.

28. Réactiver le mécanisme de ventes aux enchères afin de préserver les réserves de change et d'accroître la flexibilité du taux de change. La réforme vise à allouer les devises, dans la limite du budget d'intervention convenu, sur la base des prix proposés de manière concurrentielle. La réactivation du mécanisme, qui a déjà commencé avec plusieurs séances d'adjudication depuis la mi-mai, permet : i) une allocation plus transparente de l'offre de devises par la banque centrale lors des interventions, sur la base du meilleur offrant ; ii) un niveau optimal des interventions de la banque centrale sur la base de la situation de liquidité globale du marché de change conduisant à une gestion optimale des réserves ; iii) la réduction des risques et coûts opérationnels liées aux interventions. A la suite de la phase actuelle, la banque centrale procédera à la mise en œuvre totale du mécanisme d'adjudication de devises basées sur des règles claires d'intervention au plus tard en fin août 2017 (*nouveau repère structurel*).

29. Améliorer la transmission de la politique monétaire. La BCT a (i) mis en place le mécanisme de prêteur de dernier ressort en décembre 2016 pour distinguer les opérations de refinancement courantes des opérations de refinancement pour les banques illiquides, et (ii) adopté le manuel de mise en œuvre de la politique monétaire en mars 2017 avec l'assistance de la Banque de France et du FMI. Pour faire suite à ces actions, la banque centrale entend mettre en place le comité du mécanisme de prêteur en dernier ressort qui sera en charge de i) déterminer les critères d'éligibilité des banques pour accéder au mécanisme, ii) des collatéraux éligibles et des taux d'intérêt, et iii) d'évaluer les business plans pour le redressement de la liquidité et de la durée maximale de redressement de la liquidité des banques (septembre 2017).

30. Réduire les risques sur le bilan de la BCT. Contrairement aux pratiques passées, un taux de décote, comme en vigueur pour les actifs privés, sera appliqué (variant de 0.75 % à 7.5 % en fonction des maturités) sur les bonds de trésor utilisés comme collatéraux dans le cadre du refinancement bancaire, une fois la prise de la décision par le conseil d'administration de la BCT, attendu pour juillet 2017. Par ailleurs, les autorités financières entendent finaliser, avec l'assistance de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la courbe des taux (juin 2017) et la mise en place de la centrale des actifs éligibles afin de faciliter la valorisation des collatéraux éligibles au refinancement. La liste exhaustive des collatéraux éligibles au refinancement et leurs décotes respectives seront publiques sur le site de la banque centrale et en interne à travers la centrale des actifs éligibles (septembre 2017).

C. Réduire les vulnérabilités du secteur financier

31. Nous avons poursuivi les réformes afin de renforcer les banques publiques, la réglementation financière et la supervision. Les plans de restructuration et les contrats de performance des trois banques publiques ont été adoptés et fixent des objectifs financiers et opérationnels annuels concernant notamment le traitement des prêts non performants et l'amélioration du contrôle des risques. La loi bancaire et ses premiers décrets d'application ont été adoptés. La supervision bancaire a été renforcée, avec l'adoption de plusieurs réformes, concernant le risque opérationnel, l'exposition aux parties liées, et l'adoption du manuel de supervision basé sur les risques. La circulaire 2015/12 qui permettait de repousser le déclassement des prêts non performants dans le secteur touristique est parvenue à son terme. Le renouvellement de cette circulaire est à l'étude.

32. Établir un comité de réforme pour accélérer les réformes financières. Nous avons créé un comité des réformes du secteur financier qui se réunit mensuellement depuis avril 2017 pour coordonner et suivre l'avancement des réformes. Ce comité piloté par le Ministère des Finances impliquera la banque centrale, mais aussi d'autres ministères tel que le Ministère de la Justice.

33. Ramener le taux des prêts non-performant des banques publiques aux niveaux prudents. Le taux de prêts non performants dans les banques s'est amélioré, passant de 16,5 % en décembre 2015 à 15,6 % en décembre 2016, avec un taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés lui aussi en amélioration à 65,5 %. Toutefois, ces indicateurs sont nettement plus faibles que des niveaux prudents d'autres pays émergents. Pour remédier à cet obstacle structurel qui empêche les banques d'alimenter en crédit l'économie tunisienne, nous nous engageons à poursuivre avec vigueur nos réformes du secteur financier.

- Concernant les banques publiques et pour leur donner plus de souplesse et la possibilité de renégocier leurs prêts au même titre que les banques privées, nous prendrons les actions suivantes d'ici Octobre 2017 (*nouveau repère structurel*) :
 - i. Adoption d'une loi permettant aux banques publiques d'abandonner des créances au même titre que les banques privées (dans le cadre des procédures collectives aussi bien qu'en dehors de ce cadre) au plus tard en fin octobre 2017. Cette loi permettra aux conseils d'administration l'approbation des politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales et les conventions de réconciliation dont les montants sont fixés par les conseils d'administration.
 - ii. D'ici Juin 2017, dans le cadre des procédures collectives : en application de l'article 474 du Code de Commerce, approbation d'un décret gouvernemental portant création d'une commission permanente pour donner un avis conforme au ministre des finances pour les mesures de règlement concernant les dettes de l'État, des collectivités locales et des établissements publics, qui précisera que les créances des banques publiques seront exclues du champ d'application (non concernées par l'avis de ladite commission);

iii. Les règles de radiation seront simplifiées d'ici juin 2017 afin notamment de ne pas devoir nécessiter un jugement final (d'appel).

- Avec l'assistance technique de la BERD, les autorités travaillent à modifier la loi sur les sociétés de recouvrement pour améliorer leur efficacité de ces sociétés d'ici décembre 2017, en particulier pour permettre aux sociétés de recouvrement de démarcher leurs débiteurs et radier des créances classées.
- Afin de renforcer la compétence des experts judiciaires appuyant les juges, le Ministère de la Justice a revu les conditions nécessaires pour nommer les experts judiciaires. Le Ministère de la Justice prendra avant juin 2017 l'arrêté fixant les délais d'inscription sur les listes d'expert. Cette réforme permettra la nomination d'experts du secteur bancaire à même de faciliter et accélérer le travail des juges dans les cas de conflit impliquant des établissements de crédit. Le Ministère de la Justice, en consultation avec la haute cour de magistrature, évaluera aussi d'ici septembre 2017 la possibilité de former des juges spécialisés dans les conflits bancaires.

34. Finaliser les rapports d'inspection pour 2 banques privées restantes. La BCT finira de conduire des inspections dans les deux grandes banques restantes d'ici septembre 2017, portant en particulier sur le risque de crédit et la politique de provisionnement (*repère structurel retardé*).

35. Finaliser la mise en œuvre du cadre de résolution des établissements de crédit. D'ici juin 2017, le comité de résolution sera mis en œuvre et opérationnel. Dès sa création, il organisera la résolution de la BFT sur la base du rapport de la BCT. D'ici septembre 2017, le fonds de garantie des dépôts sera opérationnel.

36. Poursuivre le renforcement de la supervision bancaire. D'ici juin 2017 nous adopterons deux circulaires définissant les obligations de reporting des établissements financiers (applicables en 2018) et concernant le risque de marché. La banque centrale a aussi commencé le processus de recrutement d'une douzaine de nouveaux superviseurs, qui seront recrutés d'ici juin 2017. D'ici décembre 2017 un guide à destination des superviseurs sur place concernant l'évaluation des dispositifs de gestion des risques axés sur la notation interne sera mise en œuvre. D'ici juin 2018, la banque centrale renforcera son expertise moyennant le recours d'une assistance technique du FMI concernant la mise en place d'outils de notation et de scoring dans les banques, et ce par des formations des équipes des superviseurs. Les besoins de formation seront identifiés, afin que la banque centrale puisse suivre et évaluer la qualité des processus mis en place dans les banques. Dans le cadre de la préparation du secteur financier aux normes IFRS, la banque centrale évaluera d'ici mars 2018 la possibilité de définir une phase de transition concernant la définition des provisions prudentielles, en particulier pour les provisions appliquées sur les garanties en application de la circulaire 2013/15. Nous sommes aussi engagés à préparer la transition vers la supervision consolidée : des annexes spécifiques visant l'évaluation des risques liés aux groupes bancaires ont été déjà préparées et seront intégrées dans le nouveau reporting qui sera publié par une circulaire à fin juin 2017.

IV. VERS UNE CROISSANCE FORTE ET ÉQUITABLE

37. Dans une perspective de moyen terme, nous poursuivons l'objectif principal d'orienter la croissance tirée par le secteur privé pour créer plus d'emplois et favoriser plus d'équité. Dans cette démarche, le gouvernement accorde une attention particulière à la protection des familles vulnérables.

38. Développer une protection sociale mieux ciblée vers les ménages à faibles revenus. Dans le cadre de la réforme de la caisse générale de compensation, l'établissement du nouvel identifiant social unique avec la mise en œuvre de la nouvelle base de données sur les ménages vulnérables (repère structurel retardé, décembre 2017) a connu des retards liés à l'administration de l'enquête sociale nécessaire à l'alimentation du système d'information, bien qu'il ait été enregistré des avancées techniques significatives pour l'intégration des bénéficiaires déjà identifiés à travers les caisses de sécurité sociales. Nous prévoyons que ce dispositif important de protection sociale sera mis en place à fin 2017. Sur cette base, le gouvernement s'engage à accélérer à partir de 2018 les travaux techniques pour le passage du système de subvention universelle vers le ciblage des familles nécessiteuses, par exemple à travers un système de transfert monétaire conditionnel. Nous nous engageons à avoir une stratégie concrète à présenter en juin 2018, laquelle appuiera les efforts d'ajustement budgétaire 2019–20.

39. Combattre la corruption et appuyer la bonne gouvernance. La loi sur la protection des lanceurs d'alerte pour des actes répréhensibles dans le secteur public a été adoptée en avril 2017, nous permettant de créer un cadre légal sécurisant le devoir civique de dénonciation. La loi créant la « haute instance constitutionnelle et indépendante de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption » sera adoptée en septembre 2017 par l'ARP (repère structurel retardé). Cette loi prévoit l'élection des membres de l'instance par l'ARP à l'issue d'un appel public à candidature. L'indépendance de cette haute instance est réaffirmée par loi, la révocation des membres n'étant possible que par un vote des 2/3 des membres de l'ARP. Le Président de l'instance sera désigné par un vote des 2/3 des membres de l'instance. Par ailleurs, elle sera dotée des pouvoirs d'auto saisine et d'investigation sur toutes les questions de corruption et de bonne gouvernance tant dans le secteur public que privé. Des étapes clés sont attendues à l'issue de l'adoption de la loi : i) signature du décret de nomination des membres de la haute instance; ii) signature du décret définissant la rémunération des membres de la haute instance; iii) et soumission du budget de la haute instance dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2018 (nouveau repère structurel, novembre 2017).

40. Dynamiser le climat des affaires et stimuler l'investissement privé. Le projet de loi d'urgence économique adopté par le conseil des ministres en 2016 sera adopté par le parlement d'ici fin 2017 en vue d'accélérer la mise en œuvre des grands projets d'investissements. En attendant, la rationalisation des procédures administratives pour l'amélioration du climat des affaires se poursuit avec la simplification de 372 procédures en 2017 visant de multiples secteurs. Le gouvernement continue de promouvoir le code des investissements comme l'illustre l'organisation du forum de Tunisie dédié à la présentation du nouveau cadre juridique

d'investissement tenu en avril 2017. Cette dynamique entend se poursuivre avec la mise en place des entités de facilitation et d'incitation de l'investissement prévus dans le code des investissements, notamment le one stop shop d'ici décembre 2017. Par ailleurs, le gouvernement entend optimiser les bénéfices de ses relations internationales sur l'investissement, notamment à travers le « Compact with Africa ». L'initiative des pays du groupe du G20 s'inscrit dans la continuité de notre conférence d'investissement « Tunisia 2020 », qui nous a permis de rentrer dans une nouvelle dynamique de partenariat avec tous les pays amis de la Tunisie.

41. Appuyer le développement du secteur financier. Dans le cadre du comité des réformes du secteur financier, nous identifierons d'ici décembre 2017 avec les acteurs concernés (assurances, banques, autorité des marchés financiers, etc.) les actions permettant de développer le marché financier tunisien, et ainsi diversifier les sources de financement domestiques de l'État. Afin de favoriser l'inclusion financière et développer le crédit aux PME, nous poursuivrons le relèvement du taux excessif au moins au niveau de 2009 d'ici septembre 2017 (repère structurel retardé). Il haussera 33 % au-dessus du taux moyen observé, contre 20 % actuellement pour les professionnels, et restera fixé à +20 % pour les particuliers. D'ici juin 2018, nous aurons procédé à une revue complète du taux excessif pour revoir le taux pour les particuliers et pour éventuellement segmenter le taux excessif par type d'entreprise.

42. Mieux cibler l'investissement public. Nous restons fermement engagés à améliorer l'efficacité de notre investissement public et à atteindre le niveau programmé de 7 % du PIB en 2020. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous identifierons des orientations stratégiques qui seront retenues en priorités concrètes dans le cadre d'une Évaluation de la Gestion d'Investissement Public (PIMA) d'ici à fin 2017. Nous renforcerons également le système d'information avec l'appui de la Banque Mondiale pour mieux suivre l'avancement des projets et l'exécution des crédits.

43. Réformer le système de production, de diffusion et d'accès aux données. Les décrets d'application relatifs à la loi organique sur l'accès à l'information ont été finalisés et présentés au tribunal administratif pour consultation avant publication. Par ailleurs, un plan national du « EGov » a été élaboré et détaillé en plan d'action présenté aux différents ministères.

Tableau 1. Tunisie : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs 1/ 2/

	Flux cumulatifs depuis le début de 2015 (sauf contre indication)		Flux cumulatifs depuis le début de 2016 (sauf contre-indication)						Flux cumulatifs depuis le début de 2017 (sauf contre-indication)						
	Dec 2015		Juin 2016		Sept embre 2016		Decembre 2016		Mars 2017	Juin 2017	Septembre 2017	Decembre 2017			
	Réal.	Prog.	Objectif Ajusté	Réal.	Status de l'objectif	Objectif indicatif	Réal.	Prog.	Objectif ajusté	Prel.	Status de l'objectif	Objectif Indicatif	Objectif proposé	Objectif Indicatif	Objectif proposé
Critères de Réalisation (CR) quantitatifs															
1. Plancher du solde primaire de l'administration centrale (Base caisse hors dons) (en millions de dinars)	-3,246	-1,209		-1,832	Non réalisé	-1,699	-2,951	-2,326		-3,951	Non réalisé	-1,187	-1,247	-1,141	-3,784
2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale de Tunisie (stock) (en millions de dinars)	1,924	4,887	5,998	4,633	Réalisé	3,498	5,282	2,191	4,368	5,094	Non réalisé	5,351	5,550	4,337	3,834
3. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque centrale de Tunisie (stock) (en millions de dollars)	4,488	3,599	3,099	3,017	Non réalisé	4,261	3,232	4,762	3,759	3,335	Non réalisé	3,105	2,906	3,311	2,937
4. Plafond sur les dépenses courantes primaires (en millions de dinars)	18,088	9,539		9,658	Non réalisé	14,497	13,798	19,724		19,054	Réalisé	5,586	10,379	14,932	21,757
Critères de Réalisation continus															
5. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale	0	0		0	Réalisé	0	0	0		0	Réalisé	0	0	0	0
Objectifs indicatifs quantitatifs															
6. Plancher des dépenses sociales 3/ (en millions de dinars)	1,335	626		844	Réalisé	926	1,082	1,534		1,411	Non réalisé	487	965	1,226	1,533
7. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0	0		0	Réalisé	0	0	0		0	Réalisé	0	0	0	0
Hypothèses du programme servant au calcul des facteurs d'ajustement en cas d'écart															
Décassement du financement public extérieur sur base cumulée (en millions de dollars) 4/	1,507	341		226		1,388	855		1,431		1,017	2,200	3,007	3,078	
dont : dons budgétaire, bilatéral, et multilatéral (hors FMI)	1,370	159		17		626	17		577		0	108	871	927	
Service de la dette publique (intérêts et amortissement) sur base cumulée (en millions de dollars)	961	487		511		771			930		265	1,055	1,481	1,823	
Recapitalisation bancaire et indemnités de départs volontaires dans la réforme de la fonction publique (en millions de dinars tunisiens)	647	0		0		0	0		0		0	0	0	0	
Produit des privatisations en devise (en millions de dollars)	0	0		0		0	0		0		0	0	0	0	
Depôts de Résidents à la BCT (en millions de dollars) 5/	969	969		660		995			908		960	960	960	960	
Swaps de devises entre la BCT et les banques (en millions de dinars tunisiens) 5/	603	603		499		476			445		453	453	453	453	
Swaps de devises entre la BCT et les banques (en millions de dollars)	299	299		248		237			221		225	225	225	225	
Taux de change du programme (DT/\$)	2	2,01285		2,01285		2,01285			2,01285		2,01285	2,01285	2,01285	2,01285	

1/ Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels sont décrits dans le Protocole d'Accord Technique.

2/ Aux fins du calcul des facteurs d'ajustement du programme, les montants libellés en devises seront convertis au taux de change du programme.

3/ Dépenses de capital dans des secteurs sociaux et des programmes sociaux

4/ Les décaissements incluent les prêts projets et l'accès au marché des capitaux mais excluent les appuis budgétaires du FMI

5/ Au taux de change du programme

Tableau 2. Tunisie : Actions préalables et de repères structurels

Actions préalables	Objectif	Status		
Approbation, par les conseils des banques publiques (STB, BH, BNA), des contrats de performance conformes avec les nouveaux plans de restructuration.	Stabilité du secteur financier	Réalisé		
Adoption, par le Conseil des Ministres, de la stratégie révisée de réforme de la fonction publique.	Viabilité budgétaire et équité	Réalisé		
Adoption, par le Conseil des Ministres, du décret portant création d'une Direction des Grandes Entreprises moderne, qui regroupe toutes les fonctions de l'administration fiscale (gestion, service, contrôle, et recouvrement), élaboration du calendrier de sa mise en œuvre, et création d'un groupe de travail chargé d'en suivre l'exécution. La mise en œuvre sera réalisée conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2017.	Viabilité budgétaire et équité	Réalisé		
Adoption, par le Conseil des Ministres, de la stratégie fiscale 2018 et sa présentation aux signataires du Pacte de Carthage.	Viabilité budgétaire et équité	Réalisé		
Repères structurels	Objectif	Date	Date proposée	Status
I. Réforme du secteur financier				
Approbation par les conseils des banques publiques (STB, BH, BNA) des contrats de performance conformes avec les nouveaux plans de restructuration.	Stabilité du secteur financier	Jun-16		Non réalisé. Transformé en action préalable.
Relèvement du taux d'intérêt excessif à au moins le niveau de 2009.	Stabilité du secteur financier	Dec-16	Sep-17	Non réalisé. Le projet de loi est à l'ARP.
Mise en œuvre systématique par les superviseurs du nouveau manuel de supervision basée sur les risques.	Stabilité du secteur financier	Dec-16		Réalisé
Inspection des sept plus grandes banques privées selon les meilleurs standards et avec une assistance technique des services du FMI telles que convenu avec la BCT.	Stabilité du secteur financier	Mar-17	Sep-17	Non réalisé. L'inspection des cinq banques a été achevée en mai 2017.
Approbation par le conseil d'administration de la STB et de la BNA de plans d'affaires révisés qui assurent le respect de la réglementation durant toute la période de restructuration en conformité avec les principes énoncés dans le MEFP. 1/	Stabilité du secteur financier	Jul-16		Réalisé
Approbation de la législation secondaire visant à traiter certaines des faiblesses de la loi bancaire en ce qui concerne le dispositif de résolution bancaire par (i) l'adoption d'un décret du gouvernement sur la mise en œuvre du Fonds de Garantie qui comprend le principe du moindre coût des résolutions, avec une exception pour les cas systémiques et (ii) l'adoption d'un règlement du collège de résolution prévoyant un délai court pour la détermination des mesures de résolution pour les banques systémiques. 1/	Stabilité du secteur financier	Aug-16		Réalisé
NOUVEAU 1/7: Adoption de: (i) d'une loi permettant aux banques publiques d'abandonner des créances au même titre que les banques privées (dans le cadre des procédures collectives aussi bien qu'en dehors de ce cadre); (ii) un décret portant création d'une commission permanente afin de donner un avis conforme au ministre des finances sur les mesures de règlement concernant les dettes de l'État, des collectivités locales et des établissements publics, qui précisera que les créances des banques publiques seront exclues du champ d'application (non concernées par l'avis de ladite commission); (iii) des règles de radiation plus simples afin notamment de ne pas devoir nécessiter un jugement final d'appel.	Stabilité du secteur financier	Oct-17		
1/ Voir Memorandum supplémentaire de politiques économiques et financières, Rapport du FMI No. 16/138.				

Tableau 2. Tunisie : Actions préalables et de repères structurels (suite et fin)

Repères structurels	Objectif	Date	Date proposée	Status
II. Politique monétaire et de change				
Nouveau 2/7: Pleine mise en oeuvre du mecanisme d'adjudication des devises.	<i>Flexibilité du taux de change et stabilité des prix.</i>	Aug-17		
III. Politique budgétaire et Reformes des Institutions Publiques				
Approbation par le Conseil des Ministres d'une stratégie exhaustive de la réforme de la fonction publique.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Sep-16		Non réalisé. Transformé en action préalable.
Signature des contrats de performance avec les cinq entreprises publiques les plus importantes (Office des Céréales, Régie des Tabacs, STIR, STEG et TUNISAIR).	<i>Meilleur suivi des risques budgétaires</i>	Sep-16	Jul-17	Non réalisé, en stade avance.
Achèvement de la revue fonctionnelle des quatre ministères (Sante, Education, Finance, et Equipement).	<i>Viabilité budgétaire et qualité des service publics</i>	Dec-16	Aug-17	Non réalisé, en stade avance.
Publication au journal officiel de la loi organique du budget.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Dec-16	Sep-17	Non réalisé. Le projet de loi est à l'ARP.
Etablissement de la Direction des Grandes Entreprises incluant la responsabilité formelle pour les principales fonctions d'application de la loi fiscale (gestion, service, et contrôle).	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Dec-16		Non réalisé. Transformé en action préalable.
Adoption d'une stratégie à moyen terme de la dette.	<i>Soutenabilité de la dette et approfondissement des marchés financiers</i>	Dec-16		Réalisé
NOUVEAU 3/7: Transférer au sein de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) les fonctions de contrôle (vérification approfondie) et de gestion des arriérés fiscaux des grandes entreprises et les rendre opérationnelles.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Oct-17		
NOUVEAU 4/7: Adoption du décret, par le Conseil des Ministres, donnant la compétence au cabinet du Premier Ministre pour l' examen et l'autorisation exclusive des recrutements, et qui établit le nombre maximal de recrutements à 3000 en 2018 tout en réaffirmant le nombre de 7500 en 2017.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Oct-17		
NOUVEAU 5/7: Re-application du le mécanisme d'ajustement pour les prix pétroliers.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Sep-17		
NOUVEAU 6/7: Adoption, par le Conseil des Ministres, de la reforme globale du système des pensions en vue d'assurer sa viabilité.	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Sep-17		
IV. Réformes structurelles/développement du secteur privé				
Adoption des décrets d'application de la nouvelle loi sur la concurrence, de la loi sur les PPPs et du nouveau code des investissements.	<i>Promotion de la croissance inclusive et de la création d'emplois</i>	Sep-16		Réalisé
Création d'une haute instance indépendante de lutte contre la corruption.	<i>Promotion de la bonne gouvernance et de l'équité</i>	Dec-16	Sep-17	Non réalisé. Le projet de loi est à l'ARP.
Mise en place d'une banque de données sur les familles nécessiteuses.	<i>Protection sociale et équité</i>	Mar-17	Dec-17	Non réalisé. En cours de realisation.
NOUVEAU 7/7: Signature du décret de nomination des membres de la haute instance; signature du décret définissant la rémunération des membres de la haute instance; et soumission du budget de la haute instance dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2018.	<i>Promotion de la bonne gouvernance et de l'équité</i>	Nov-17		

Pièce jointe II : Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités tunisiennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs dans le cadre du mécanisme élargi de crédit. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
2. Les critères et repères quantitatifs sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 29 mai 2017. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués «aux taux de change du programme», selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir, les taux de change correspondent au taux de référence comptable de la BCT au 31 Décembre 2015 comme décrits au tableau ci-dessous. Pour le DTS, le taux de change programme est 1 DTS = 2.797590 dinars tunisiens.

Cours des devises en dinar tunisien au 31 décembre 2015 (Taux de référence comptable de la BCT)	
Monnaie	Taux de change
AED	0.54802
BHD	5.3373
CAD	1.45005
CHF	2.0322
DKK	0.2947335
DZD	0.01878
EUR	2.1993
GBP	2.9837
JPY	0.0167135
KWD	6.63225
LYD	1.44535
MAD	0.203175
NOK	0.228923
QAR	0.552815
KRW	0.001707098
CNY	0.31020
SAR	0.53634
SEK	0.23918
USD	2.01285

3. Les avoirs en or monétaire seront évalués à la contre valeur en dinar (taux de change du programme) du prix de l'once d'or sur le marché international au 31/12/2015 (fixing de Londres

du matin) soit 2.138,15 TND l'once. Le stock d'or monétaire s'élève à 4,13 tonnes (4.129.806 grammes) d'or fin au 31 décembre 2015.

4. Aux fins de la communication d'informations, le Ministère des Finances, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.

I. DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES REPÈRES INDICATIFS

A. Critères de réalisation et repères indicatifs

5. Les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs spécifiés au tableau 1 du MEFP sont :

Critères de Réalisation

- Un critère de réalisation (**plancher**) sur les réserves internationales nettes de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets (**plafond**) de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation (**plancher**) sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons.
- Un critère de réalisation (**plafond**) sur le montant des dépenses courantes primaires du gouvernement central.
- Un critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs (**plafond zéro**).

Repères Indicatifs

- Un repère indicatif (**plafond**) sur le montant des arriérés intérieurs.
- Un repère indicatif (**plancher**) sur les dépenses de capital en secteurs et programmes sociales prioritaires.

6. **Mesure des critères.** Les critères de réalisation sur les réserves internationales nettes et sur les avoirs intérieurs nets sont mesurés sur base semestrielle sur la base du stock. Les critères de réalisation sur le déficit du gouvernement central et sur les dépenses courantes primaires du gouvernement central sont mesurés sur base semestrielle et sur base cumulative à partir de la

fin de l'année précédente. Les facteurs de réajustement seront aussi appliqués à certains de ces critères. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés extérieurs est mesuré de manière continue. Les repères indicatifs seront suivis de manière trimestrielle.

B. Définition institutionnelle

7. Le **gouvernement central** regroupe tous les ministères et agences qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que suivi dans la loi organique du Budget de l'État. Les administrations régionales ainsi que les municipalités relevant de l'administration budgétaire centrale font partie du gouvernement central.

8. Les autorités s'engagent à avertir les services du Fonds de toute nouvelle entité et tout nouveau programme ou fonds budgétaire spécial ou extrabudgétaire qui pourrait être créé pendant la période d'application du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire. Ces fonds ou nouveaux programmes seront inclus dans la définition du gouvernement central.

C. Plancher sur les réserves internationales nettes de la BCT

9. Les **réserves internationales nettes (RIN)** de la Banque Centrale de Tunisie sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserves de la BCT et les engagements en devise de la BCT envers les non-résidents¹.

10. Les **avoirs de réserve de la BCT** sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCT, tels que définis dans la 5ème édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI. Ceux-ci se composent de l'or, des avoirs en DTS, de la position de réserve au FMI, des devises convertibles, des soldes liquides détenus en dehors de la Tunisie ainsi que des titres et effets étrangers négociables achetés et escomptés.

11. Les **engagements en devises de la BCT** envers les non-résidents incluent tout engagement de vente des devises liées aux transactions des produits dérivés (tels que les swaps, futures, options), toute partie des avoirs de la BCT (par exemple l'or) utilisée comme collatéral,

¹ Les dépôts en devises des résidents (à l'exception du gouvernement) à la BCT sont une forme d'engagement extérieure de la BCT; pour des besoins opérationnels et comptables et en raison des considérations juridiques liées à la régulation des changes, la BCT enregistre les dépôts en devises des résidents dans la base monétaire. Afin de préserver la cohérence comptable des comptes de la BCT et respecter l'esprit de la définition standard des RIN dans le cadre des accords de confirmation avec le FMI, il est convenu (i) de retenir la définition comptable des engagements extérieurs présentée au bilan de la BCT au 31 décembre 2015 et (ii) adopter le principe d'ajuster les RIN (respectivement dans le sens opposé les avoirs intérieurs nets de la BCT) des variations des dépôts en devises des résidents à la BCT par rapport aux valeurs de l'année précédente. Il est en outre convenu que les dépôts en devises des résidents à la Banque Centrale incluent les éléments suivants de la monnaie centrale : Intervention/marché monétaire en devise, devises des intermédiaires agréées, placement en devises non cessibles, et tout autre opérations en devises (y compris dépôts et produits dérivés) créée ou inclus dans la monnaie centrale et se traduisant par un engagement de la Banque Centrale envers les résidents. Au 31 Mars 2017, la valeur du stock des dépôts en devises des résidents à la BCT était de 960.1 millions de dollar au taux programme.

crédits en cours du FMI et du Fonds Monétaire Arabe (FMA), et des dépôts auprès de la BCT d'organisations internationales, gouvernements étrangers et établissements bancaires et non bancaires étrangers. Les dépôts en devises du gouvernement auprès de la BCT sont exclus des engagements ainsi que toute allocation DTS reçue après le 31/03/2017.

12. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État après le 15 mai 2013 seront traités comme des **engagements de la BCT** sauf si les documents d'offre (prospectus) précisent clairement que (i) la BCT agit en tant qu'agent pour exécuter l'émission de tous les instruments de dette souveraine en monnaie étrangère dans les marchés internationaux avec l'objectif de couvrir les besoins généraux du budget de la République Tunisienne; (ii) la dette est un engagement du gouvernement central; et (iii) un protocole entre la BCT et le Ministère des finances prévoit clairement que la BCT est habilitée à acquitter tous les frais et coûts liés à la mise en œuvre de cette émission de même que les intérêts et le principal de la somme émise moyennant une déduction directe du compte courant au Trésor établi dans les livres de la BCT.

13. La valeur des avoirs de réserves et des engagements de la BCT seront calculés en utilisant les taux de change du programme (voir tableau au-dessus). Au 31 Mars 2017, la valeur du stock des réserves internationales nettes était de 3,105.2 millions de dollars US, avec le stock des avoirs de réserve étant égal à 6,197.5 millions de dollars US et le stock des engagements de la BCT égal à 3,092.4 millions de dollars US.

D. Plafond sur les avoirs intérieurs nets

14. **Les avoirs intérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre la **base monétaire** et les **avoirs extérieurs nets de la BCT**.

15. **La base monétaire comprend :** (i) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation moins les encaisses monétaires des banques et du Trésor) ; (ii) les dépôts des banques à la BCT (y compris en devises et la facilité des dépôts) et (iii) les dépôts de tous les autres secteurs à la BCT (créances des autres établissements financiers, dépôts des entreprises et particuliers).

16. **Les avoirs extérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCT, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCT. Les avoirs extérieurs nets sont évalués aux taux de change du programme définis au tableau ci-dessus.

E. Plancher sur la balance primaire du gouvernement central (excluant dons)

17. Aux termes du programme, la **balance budgétaire primaire de l'administration centrale (dons budgétaires non compris, base caisse)** est mesurée sur la base de financement et sera la somme négative du: i) financement extérieur net total; ii) recettes provenant de la privatisation; (iii) financement intérieur net bancaire; (iv) financement intérieur net non bancaire;

plus les (v) intérêts sur la dette intérieure et extérieure payés par le gouvernement central et moins les dons budgétaires extérieurs reçus par le gouvernement central.

18. Le **financement extérieur net total** représente des emprunts extérieurs nets de l'État, c'est-à-dire les nouveaux décaissements de prêts et obligations moins les remboursements du principal. Les prêts projets et budgétaires du gouvernement central sont inclus, y compris toute forme de dette qui aide à financer les opérations du gouvernement central.

19. Les **recettes de privatisation** sont les recettes de l'État qui proviennent de la vente de tout actif de l'État. Ceci inclut les recettes provenant de la vente des participations de l'État dans des entreprises publiques et privées, des ventes d'actifs non financiers, ventes de licences, et la vente des biens confisqués excluant les saisies des comptes bancaires. Pour l'ajustement des RIN (voir ci-dessous), seulement les recettes de privatisation en monnaie étrangères sont incluses.

20. Le **financement intérieur net bancaire du gouvernement central** est la somme de : la variation des emprunts nets du système bancaire envers le gouvernement central (en dinar tunisien et en monnaie étrangère) et la variation des dépôts du gouvernement central à la Banque Centrale de Tunisie (ceci inclut tous les comptes du gouvernement central à la BCT notamment : (i) compte courant du Trésor, excluant les sous-comptes N-bis, des EPA et des collectivités locales ; (ii) compte du Gouvernement Tunisien (comptes divers dinars) ; (iii) comptes des prêts ; (iv) comptes de dons (v) comptes FONAPRA —FOPRODI ; (vi) comptes spéciaux du gouvernement tunisien en devises ; (vii) comptes devises (sous compte : mise à disposition) ; (viii) et tout autre compte éventuel qui serait ouvert pour le gouvernement central auprès de la BCT ou dans les banques. Suite à la consolidation des comptes du Trésor tenus à la BCT ; les comptes du gouvernement à la BCT sont regroupés en deux rubriques (« Compte Central du Gouvernement » et « Comptes Spéciaux du Gouvernement ») au passif du bilan de la BCT.

21. Les **emprunts nets de l'État au système bancaire** se définissent comme étant la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements bancaires et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements bancaires, déduction faite des remboursements.

22. Le **financement intérieur net non bancaire** inclut : la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements non bancaires (y compris les caisses de sécurité sociale) et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements non bancaires, déduction faite des remboursements. Le total des bons du Trésor et des autres instruments de dette publique à prendre en considération est calculé à la valeur nominale/faciale qui figure dans le bilan des institutions et ne comprend pas les intérêts courus. En particulier, toute utilisation de monnaie provenant des institutions non-bancaires (y compris La Poste) pour alimenter le Trésor serait considérée comme un financement non-bancaire intérieur.

F. Plafond sur les dépenses courantes primaires du gouvernement central (excluant les paiements d'intérêts sur la dette publique)

23. Aux termes du programme, les **dépenses courantes primaires du gouvernement central** sont définis comme étant la somme des dépenses du gouvernement central en : i) salaires et traitement du personnel; ii) biens et services; (iii) transferts et subventions; (iv) les autres dépenses courantes non-allouées.²

G. Plafond sur l'accumulation des arriérés extérieurs

24. Les **arriérés de paiement au titre de la dette extérieure** sont définis comme étant les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure ou garantie³ par le gouvernement central ou la BCT après la date due ou à l'expiration de la période de grâce applicable.

H. Plafond indicatif sur l'accumulation des arriérés intérieurs

25. Pour les besoins du programme, les **arriérés de paiement au titre de la dette intérieure** sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs financiers et commerciaux, qui sont en retard de 90 jours ou plus par rapport à une date d'échéance précise (ou telle que définie dans la période de grâce contractuelle éventuelle). Si aucune date d'échéance n'est précisée, les arriérés sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs qui sont restés impayés au-delà de 90 jours ou plus par rapport à la date de signature du contrat ou réception de la facture.

² Les méthodologies appliquées pour mesurer les rubriques des dépenses courantes du gouvernement central sont celles utilisées pour concevoir le tableau des opérations financières du gouvernement central présenté dans le cadrage macroéconomique.

³ La définition de la dette donnée dans les Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. .

I. Plancher indicatif des dépenses sociales

26. Les **dépenses sociales** sont définies comme les dépenses de capital (dépenses de développement) en éducation et santé, les transferts aux familles nécessiteuses, le programme de formation emplois AMEL (et bourses universitaires), l'indemnité UTSS, les allocations familiales, les dépenses de développement du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et celui des Affaires Sociales; ainsi que tous nouveaux transferts sociaux pour soutenir les catégories vulnérables, en sont exclus toutes dépenses courantes (de gestion) des secteurs et programmes ci-dessus nommés ainsi que les dépenses liées aux subventions alimentaires et aux produits énergétiques.

J. Facteurs de réajustement des critères de réalisation du programme

27. Les objectifs afférents **aux RIN** sont ajustés à la hausse (baisse) si la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central, la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devise des résidents à la BCT, y compris le swap de change, s'avèrent plus (moins) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous. Les objectifs afférents **aux RIN** sont aussi ajustés à la hausse (baisse) si le montant total des paiements comptant au titre du service de la dette extérieure du gouvernement s'avère moins (plus) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous.

28. Les objectifs afférents aux **AIN** seront ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central, la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devises des résidents à la BCT s'avèrent moins (plus) importante que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectifs afférents aux **AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où le montant total des paiements comptant au titre du service de la dette extérieure s'avère plus (moins) important que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectives afférents aux **AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction des variations à la baisse (hausse) du stock de « swap » en devise entre les banques et la BCT par rapport au niveau du 31 Mars 2017 (225.3 million de dollars, équivalent au taux de change du programme à 453.4 million de dinar tunisiennes). Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en dinar tunisien au taux de change du programme.

Hypothèses sur les facteurs de réajustement des critères de réalisation (En millions des dollars US)

	2017					2018				
	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année
Financement extérieur du gouvernement	1016.5	1491.4	806.8	378.0	3692.7	1344.1	577.9	344.6	571.8	2838.4
Prêts projets	64.0	64.0	64.0	64.0	256.1	87.5	87.5	87.5	87.5	350.0
Financement multilatéral	0.0	416.8	718.5	307.5	1442.9	232.9	477.9	232.9	477.9	1421.6
FMA (Fond Monétaire Arabe)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (Appui budgétaire)	0.0	307.5	0.0	307.5	615.1	0.0	368.6	0.0	368.6	737.2
Banque Africaine de Développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Groupe Banque Mondiale	0.0	0.0	500.0	0.0	500.0	232.9	0.0	232.9	0.0	465.8
Union Européenne	0.0	109.3	218.5	0.0	327.8	0.0	109.3	0.0	109.3	218.5
Financement bilatéral	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Marché financiers et autres	952.5	1010.6	24.3	6.5	1993.8	1023.7	12.5	24.2	6.4	1066.8
Sukuk et autres marchés financiers	928.7	998.0	0.0	0.0	1926.7	1000.0	0.0	0.0	0.0	1000.0
Emissions avec garantie Japonaise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.	n.a.	n.a.	0.0
Emissions avec garantie du Trésor Américain	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts retrocedés aux entreprises publiques	23.8	12.6	24.3	6.5	67.1	23.7	12.5	24.2	6.4	66.8
Dons budgétaires	0.0	27.3	49.2	38.2	114.7	25.0	25.0	25.0	25.0	100.0
Recettes de privatisation prévus en devises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette extérieure du gouvernement	264.8	790.5	426.0	341.9	1823.2	242.8	645.4	382.3	297.4	1568.0
Principal	139.0	712.5	308.8	277.3	1437.6	105.8	558.0	247.7	223.0	1134.4
Intérêts	125.8	78.0	117.2	64.7	385.6	137.0	87.5	134.6	74.5	433.6
Recapitalisation des banques publiques et couts ponctuels de la réforme de la fonction publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Swaps de change entre la BCT et le banques	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3	225.3
Swaps de change entre la BCT et le banques (en millions de dinar tunisiennes)	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4	453.4
Dépôts en devise des résidents à la BCT (y compris les swaps)	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185	1,185

Sources: Autorités tunisiennes et FMI.

29. Les plafonds fixés pour les **AINs** de la BCT seront aussi ajustés à la baisse ou à la hausse du montant des réserves de la BCT libérées/mobilisées en raison d'une diminution/augmentation éventuelle du coefficient de réserves obligatoires.

30. Le plancher fixé sur **la balance primaire du gouvernement central**, excluant les dons, sera ajusté à la hausse/baisse en fonction du montant utilisé pour recapitaliser et restructurer les banques publiques et tout montant pour financer les indemnités de départs volontaires qui pourraient éventuellement faire partie de la réforme de la fonction publique.

K. Suivi et obligations de communication des informations

31. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à l'aide de données fournies au FMI par les autorités tunisiennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités transmettront dans les plus brefs délais ces données ainsi que toute révision des données antérieurement communiquées au bureau du représentant résident du FMI en Tunisie.

Informations à communiquer dans le cadre du programme

Type de Données et Description	Périodicité Quotidienne (q) Hebdomadaire(h) Mensuelle(m) Trimestrielle(t)	Délai en jours	Service responsable
PIB : Du côté de l'offre et de la demande au prix courant, constant et de l'année précédente, incluant les indices sectorielles	<i>t</i>	45	INS
Inflation : Incluant l'inflation sous-jacente, des prix libres et non-libres	<i>m</i>	14	INS
Secteur Budgétaire			
Recettes Fiscales et Non fiscales de l'administration centrale éclatées par principaux type d'impôts et de recettes non fiscales	<i>m</i>	30	MdF
Dépenses totales : courantes et en capital, Transferts et les subventions.	<i>m</i>	30	MdF
Dépenses de capital : par type de financement : domestique et externes (différences entre prêts et dons). Et par principaux secteurs et projets (agriculture, social, infrastructure).	<i>m</i>	45	MdF
Dépenses courantes : par type de dépenses : salaires, biens et services, transfert.	m	30	MdF
Dépenses sociales	t	45	MdF
Dettes Externe et Intérieure			MdF
Encours de la dette externe et intérieure : de l'administration centrale par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale).	<i>t</i>	30	MdF
Encours des arriérés intérieurs comme défini par le protocole d'accord technique, ainsi que l'encours des engagements et paiements ordonnancés plus de 90 jours auparavant (par type de dépenses)	<i>t</i>	45	MdF
Décaissement des prêts externes : Éclatés entre prêts projets et prêts budgétaires par principaux bailleurs des fonds en identifiant les plus importants projets à financer dans la monnaie d'origine et son équivalent en dinars tunisiens convertis au taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.	<i>m</i>	30	MdF
Emprunts intérieurs auprès des banques et des établissements non bancaires : incluant les obligations, les bons du Trésor et les autres émissions de titres.			MdF

Dettes garanties par l'État ventilées : par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale)	<i>m</i>	60	<i>MdF</i>
Service de la dette externe et intérieure : amortissement et intérêts			<i>MdF</i>
Arriérés des paiements externes : dette extérieure contractée et garantie par l'État	<i>t</i>	30	<i>MdF/BCT</i>
Rééchelonnement de dette : rééchelonnement éventuel des dettes contractées et garanties par l'État, convenu avec les créanciers.	<i>t</i>	45	<i>MdF</i>
Encours des comptes consolidés du gouvernement central à la BCT : Encours des dépôts notifiés sera décomposé de la façon suivante : (i) Compte courant du Trésor, détaillé par sous-comptes afférents au gouvernement central, N-BIS (dépôts, poste et impayées), EPA et collectivité locales ; (ii) compte spécial gouvernement tunisien en devises et son équivalent en dinar ; (iii) comptes divers dinars ; (iv) comptes des prêts ; (v) comptes des dons ; (vi) comptes FONAPRA-FOPRODI ; ; et (vii) comptes de devises en attente de dinarisation (à disposition).	<i>m</i>	30	<i>BCT.</i> <i>Sous-comptes : MdF/TGT</i>
Secteur Externe			
Importation des Produits Pétroliers : prix moyen à l'importation et volumes des principaux produits pétroliers	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Dépôts : Stock des dépôts en devises, selon la résidence du détenteur	<i>m</i>	14	<i>BCT</i>
Dettes externes: Service de la dette extérieure (amortissement et intérêt) des agents institutionnels par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar) Encours global des décaissements de la dette extérieure des agents institutionnels par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar) Encours brut de la dette extérieure en dinars et en devise Position globale extérieure nette de la Tunisie (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>t</i>	30	<i>BCT</i>
	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
	<i>t</i>	90	<i>BCT</i>
	<i>t</i>	90	<i>BCT</i>
	<i>a</i>	180	<i>BCT</i>
Balance de paiements : Préparé par la BCT	<i>t</i>	30	<i>BCT</i>
Secteur Monétaire et Financier			
Comptes de la BCT au taux de change courant : Tableau détaillé incluant le système monétaire	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Comptes de la BCT aux taux de change du programme : Incluant les réserves internationales nettes	<i>M</i>	30	<i>BCT</i>
	<i>h</i>	1	<i>BCT</i>
Opérations du Marché de Change, Marché interbancaire, marché de détail et transferts télégraphiques pour les achats			

<p>de la BCT sur le marché de détail : interventions (ventes et achats) de la BCT sur les marchés des changes en MDT (et l'équivalent en millions de dollars) y compris le montant globale des transactions sur le marché, les ventes de devises aux entreprises du secteur de l'énergie et tous les taux afférant à toutes ces transactions, le volume globale des demandes des banques, le volume globale des positions en devises des banques, encours des opérations de swap de change de la BCT (fournir les informations détaillées sur les montants, sens des opérations, taux de change de référence au comptant, taux d'intérêt de la devise de contrepartie), information sur toute autres opérations d'échange et ventes fermes à terme, y compris les opérations d'échanges et les ventes fermes à terme du dinar. Les conditions des nouvelles transactions éventuelles (y compris reconduction/renouvellement des conditions existantes) seront aussi fournies.</p> <p>Réserves de change de la BCT, détails sur leur composition par devises et par instruments.</p>			
<p>Comptes du FMI a la BCT : Etats financiers des comptes du FMI No. 1, 2, et compte des sécurités.</p>	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
<p>Ratios de solidité des banques : Indicateurs de solidité financière et des ratios de fonds propres réglementaires des différentes banques, y compris sur la qualité des actifs, profitabilité des banques. La désignation des différentes banques est facultative.</p>	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
<p>Refinancement direct des banques commerciales par la BCT : Détails par banque</p>	<i>m</i>	14	<i>BCT</i>
<p>Créances douteuses : Stock des créances douteuses du secteur bancaire, et ventilation par banques commerciales.</p>	<i>t</i>	60	<i>BCT</i>
<p>Bilan des banques commerciales, y compris les états détaillés des profits et des pertes, conformément aux « Uniform Bank Performance Reporting » convenus avec les Services du FMI.</p>	<i>t</i>	60	<i>BCT</i>
Autres Informations à communiquer			
<p>Informations sur la Politique Budgétaire, Monétaire et Financière : Arrêtés ou circulaires nouvellement adoptés ou révisés concernant des modifications de la politique fiscale, l'administration fiscale, la réglementation des marchés des changes et la réglementation bancaire. Une copie des avis officiels de modification des tarifs de gaz et d'électricité et de toute autre surtaxe (automatique ou structurelle).</p>	<i>q</i>	3	<i>BCT/MdF</i>
<p>La structure des prix des produits pétroliers et les données utiles à suivre le mécanisme d'ajustement automatique (formule et chiffres).</p>	<i>q</i>	15	<i>Min. Energie/MdF</i>

**Déclaration de M. Jaffar Mojarrad, Administrateur pour la Tunisie,
M. Abedlali Jbili, Conseiller principal, et Mme Monia Saadaoui, Conseillère
12 juin 2017**

Au nom de nos autorités tunisiennes, nous remercions M. Rother et son équipe des entretiens constructifs et utiles qui ont eu lieu dans le cadre de la première revue de l'accord de quatre ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Les autorités souscrivent à l'analyse et aux recommandations des services du FMI. Elles souhaitent également exprimer leur gratitude pour l'assistance technique fournie.

Aperçu général

La mise en œuvre du programme s'est heurtée à des difficultés provoquées par une croissance anémique chez les principaux partenaires européens de la Tunisie, des problèmes de sécurité et de terrorisme, ainsi que les effets de l'instabilité politique que connaît la région. Ces facteurs, conjugués à une transition politique plus difficile, ont entravé la reprise du secteur clé du tourisme, sapé l'investissement et la croissance et aggravé les déséquilibres macroéconomiques.

Le nouveau gouvernement d'union nationale qui a pris fonctions en septembre 2016 est fermement résolu à venir à bout des difficultés économiques et sociales croissantes suivant la feuille de route et les priorités de réforme définies dans « l'Initiative de Carthage », qui a été adoptée en accord avec les principaux partis politiques et les partenaires sociaux. Cette feuille de route, qui est également conforme au programme appuyé par le FMI au titre du MEDC, ainsi qu'aux engagements récemment pris par la Tunisie au titre du « Pacte pour l'Afrique » du G-20, vise à libérer le potentiel de la Tunisie pour réaliser une croissance dynamique et génératrice d'emplois et renforcer la stabilité macroéconomique et financière. À peine quelques mois après son entrée en fonction, le nouveau gouvernement a pris des mesures pour faire avancer le processus de transformation, tout en tendant la main aux partenaires sociaux et à la population dans son ensemble afin d'obtenir leur adhésion à des réformes plus approfondies et de dégager un consensus politique élargi.

Même si la plupart des objectifs quantitatifs fixés pour fin décembre 2016 n'ont pas été réalisés et les repères structurels ont été mis en œuvre avec un retard ou reportés, des mesures correctives ont été prises et les quatre mesures préalables à la revue ont été accomplies. En outre, les autorités ont réitéré leur engagement à mettre en œuvre leur programme de réformes tel reconfiguré pour le restant de la durée de l'accord au titre du MEDC. Elles demandent le Conseil d'administration d'approuver les dérogations pour non-respect des critères de réalisation, la réduction du nombre de revues et la reprogrammation des achats restants à partir de 2018 pour qu'ils soient alignés sur la progression des réformes. Elles demandent également que tous les fonds soient mis à disposition pour l'appui budgétaire afin de répondre à de gros besoins de financement.

Évolution économique récente et perspectives

Dans l'ensemble, l'économie Tunisienne est demeurée faible en 2016. La croissance s'est ralenti pour s'établir à 1 %, soit la moitié de l'estimation du programme ; à 15½ %, le chômage demeure élevé mais l'inflation a été relativement maîtrisée en dessous de 4 %. En l'absence d'une reprise du secteur touristique et en raison du flux soutenu des importations, le déficit courant s'est creusé, entraînant des pressions sur la demande des devises et une forte dépréciation du dinar.

Une légère amélioration est prévue pour 2017, le taux de croissance devant remonter à 2,3 %, bien que ce niveau soit toujours inférieur aux estimations du programme appuyé par le MEDC. Cette embellie est confirmée pour le premier trimestre de 2017, où la croissance a été de 2,1 %, donc supérieure à celle du même trimestre en 2016. Même si l'inflation a grimpé en mars 2017 sous l'effet de la dépréciation du taux de change, elle devrait rester modérée en raison du resserrement de la politique monétaire et de la persistance d'un écart de production négatif. Selon les projections, les déficits budgétaire et courant resteront élevés.

Les perspectives à moyen terme révisées indiquent une reprise progressive de la croissance qui serait de l'ordre de 2,3 à 3,5 % entre 2017 et 2019, puis légèrement supérieure à 4% entre 2020 et 2022, avec l'amélioration des conditions extérieures et de l'accélération des réformes structurelles.

Politique budgétaire

L'assainissement budgétaire demeure indispensable pour préserver la stabilité macroéconomique et renforcer la crédibilité des politiques. La stratégie des autorités combine des mesures à court terme pour maîtriser la détérioration récente des finances publiques, et des mesures plus permanentes ainsi que des réformes budgétaires structurelles destinées à ramener la dette publique à un niveau viable par rapport au PIB. En 2016, du fait notamment de l'augmentation de dépenses liée à un accord antérieur sur les salaires conclu entre le gouvernement précédent et les syndicats, et de la chute de recettes induite par la décélération de la croissance, le déficit budgétaire s'est sensiblement détérioré et la Tunisie n'a pas atteint le critère de déficit budgétaire primaire fixé pour fin décembre. Afin d'éviter que les finances publiques ne se détériorent davantage et de rétablir la confiance, la loi de finances de 2017 a introduit une série de mesures exceptionnelles conçues pour stabiliser le déficit budgétaire global (dons compris) à 5,9 % du PIB. Il s'agit d'un prélèvement ponctuel sur les bénéficiaires des entreprises (dont le rendement prévu équivaut à 0,9 % du PIB), du renforcement du recouvrement des impôts, et de mesures pour maîtriser la masse salariale et atténuer les pressions exercées par les caisses de sécurité sociale (MPEF ¶17).

Pour 2018, les autorités sont déterminées à entreprendre un assainissement budgétaire propice à la croissance tout en protégeant les dépenses sociales. À cet égard, le chef du gouvernement a soumis aux signataires du « Pacte de Carthage » un train de mesures touchant à la fiscalité et aux dépenses. Cet ensemble de mesures vise à remplacer le prélèvement ponctuel de 2017 par

des mesures plus permanentes, à faire passer la charge fiscale de la fiscalité directe à la fiscalité indirecte, à améliorer le recouvrement des impôts, et à réduire les exonérations (tableau 1 du MPEF). Ces mesures seront inscrites dans le projet de loi de finances de 2018.

Les autorités attachent beaucoup d'importance aux réformes budgétaires structurelles qui amélioreront durablement la situation budgétaire et la fourniture de services publics. Les efforts de modernisation de l'administration fiscale, qui ont commencé par les Assises nationales de la fiscalité de 2014, sont en cours d'intensification avec notamment la création d'une unité en charge des grandes entreprises qui devrait être opérationnelle en janvier 2018, et les projets de renforcement du contrôle et de la vérification qui se trouvent à un stade avancé.

Les autorités sont conscientes du fait que l'expansion considérable de la masse salariale de ces dernières années a réduit la marge de manœuvre pour l'investissement public et les dépenses sociales, mais cette situation doit être vue sous le prisme de la transition politique et des contestations sociales que connaissait la Tunisie. Elles ont adopté une stratégie globale de réforme de la fonction publique qui comprend un contrôle rigoureux des hausses de salaires, une politique restrictive en matière de recrutement et un programme de départs volontaires. Ce programme complexe de départs à la retraite sera mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale et précédé d'une vaste consultation des partenaires sociaux. Comme l'explique le MPEF (¶20), la réforme envisagée va au-delà de la réduction de la masse salariale et vise à améliorer la qualité et l'efficacité de la fonction publique.

La réforme en profondeur des régimes de retraite publics et privés, qui est activement préparée en coopération avec la Banque mondiale, l'OIT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, est tout aussi importante. Elle devrait être adoptée d'ici fin septembre 2017 (repère structurel) et entrer en vigueur en janvier 2018.

Politique monétaire et de change

La Banque centrale de Tunisie (BCT) a réagi aux pressions inflationnistes en relevant ses taux directeurs à deux reprises cette année, tout en répondant aux besoins accrus de liquidité des banques au moyen d'opérations de refinancement et en restant disposée à resserrer davantage sa politique, au besoin, pour réaliser ses objectifs en matière d'inflation et de réserves. Les interventions de la BCT sur le marché des changes ont contribué à répondre à une demande de devises jusque-là insatisfaite et à lisser les fluctuations de taux de change, notamment au premier trimestre de 2017, lorsqu'un déficit commercial exceptionnellement élevé a causé une dépréciation de 18 % du dinar en valeur effective nominale. Grâce à l'intervention de la BCT, le financement des importations d'énergie et de produits alimentaires a été adéquatement assuré et la confiance dans les marchés a été rétablie, la panique ayant été évitée sur le marché des changes.

Les autorités conviennent qu'un taux de change flexible et le resserrement de la politique monétaire contribueraient à maîtriser le déficit courant et à reconstituer les réserves. À cette fin, la BCT a commencé à appliquer le mécanisme d'adjudication de devises, un outil qui

permet d'intervenir dans le marché des changes de façon plus transparente et plus compétitive. Par ailleurs, elle s'emploie à améliorer la transmission de la politique monétaire, y compris par la mise en œuvre du mécanisme du prêteur de dernier ressort adopté en décembre 2016 et par l'utilisation effective du Manuel de procédures monétaires adopté en mars 2017 avec le concours du FMI et de la Banque de France.

Secteur financier

L'élimination des facteurs de vulnérabilité du secteur financier a bien progressé, grâce à la modernisation du cadre législatif et réglementaire et à l'optimisation de la supervision. Après la recapitalisation des trois banques publiques, le plan de restructuration et le contrat-plan de chacune d'elles ont été adoptés. Ces plans fixent les objectifs financiers et opérationnels annuels, améliorent le traitement des prêts improductifs et accroissent la surveillance des risques. De surcroît, la loi bancaire et ses premiers décrets d'application ont été adoptés. La supervision bancaire a été renforcée par l'approbation de plusieurs réformes concernant le risque opérationnel et l'exposition aux parties liées, ainsi que par l'adoption du manuel de supervision axée sur les risques. Les autorités sont résolues à poursuivre les réformes en vue de renforcer les banques publiques, d'améliorer la coordination entre les institutions, de promouvoir l'inclusion financière et de développer la microfinance et la finance numérique.

Réformes structurelles

Comme l'explique le MPEF, le programme de réformes structurelles de la Tunisie englobe de nombreux secteurs et domaines d'activité, dont la fonction publique, les régimes de retraite publics et privés, le secteur bancaire, la concurrence, les partenariats public-privé, le code d'investissement, la gouvernance et la lutte contre la corruption et, plus généralement, le climat des affaires. La mise en œuvre simultanée de ces réformes parfois assorties de délais relativement optimistes a parfois été difficile. Malgré les retards, les réformes progressent, comme en attestent le nombre de projets de loi à l'étude au Parlement, ceux qui se trouvent à un stade avancé d'élaboration et ceux pour lesquels une assistance technique a été sollicitée. Les autorités se félicitent de la souplesse dont les services du FMI ont fait preuve en adaptant le calendrier des repères structurels à l'évolution des circonstances.

Des efforts sans relâche sont déployés pour simplifier les procédures administratives, dont la mise en place d'un guichet unique prévue pour décembre 2017. La nouvelle loi sur l'investissement adoptée par le Parlement en septembre 2016 apporte plus de clarté au régime d'investissement, en particulier pour ce qui est du traitement équitable des investisseurs locaux et étrangers et de la distinction entre incitations fiscales et financières, conformément aux meilleures pratiques internationales. L'élan des réformes dans ces domaines sera renforcé dans le cadre de la Conférence Tunisia 2020 sur l'investissement et du Pacte pour l'Afrique du G-20.

Politiques sociales

L'une des priorités majeures du programme du gouvernement est de rendre les politiques publiques plus efficaces. Cela comprend la transition d'un système de subventions universelles à un système fondé sur une assistance ciblée aux ménages vulnérables. À cet égard, des travaux sont en cours pour mettre sur pied la base de données sur les ménages vulnérables (repère structurel pour fin décembre 2017) et réformer la Caisse générale de compensation. Entre temps, les tarifs sociaux d'électricité pour les ménages pauvres sont restés inchangés. Parallèlement à la réforme des subventions à l'énergie, les autorités prévoient d'appliquer le mécanisme d'ajustement automatique aux trois principaux produits pétroliers à partir de juillet 2017.

Conclusion

Les progrès accomplis par la Tunisie dans la mise en œuvre de son ambitieux programme de réformes, en dépit de conditions défavorables, témoignent de la résilience de l'économie et de la détermination du gouvernement à la sortir de l'ornière. Les autorités sont persuadées que la reconfiguration du programme au titre du MEDC facilitera la réalisation des nombreuses réformes qui sont déjà engagées et de celles qui sont en cours de préparation intense. Elles remercient les administrateurs et la Direction de leur appui constant et espèrent continuer de coopérer étroitement avec le Fonds et recevoir un soutien accru de la communauté internationale.